



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 137 • NUMÉRO 128 • 1<sup>re</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le lundi 10 décembre 2001**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 décembre 2001

La séance est ouverte à 11 heures.

---

*Prière*

---

• (1110)

[Traduction]

## RECOURS AU RÈGLEMENT

PROJET DE LOI C-43—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Avant que nous ne commençons la séance d'aujourd'hui, je désire rendre ma décision concernant un rappel au Règlement qui a été soulevé par le député d'Elk Island le vendredi 7 décembre lorsque la motion d'approbation à l'étape du rapport du projet de loi C-43, Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, a été mise aux voix.

D'autres députés ont également pris la parole à ce sujet, et la présidence les remercie d'avoir présenté leurs arguments.

La présidence a examiné très attentivement l'enregistrement des délibérations de la Chambre pour ce jour-là de même que le hansom. Après avoir mis la motion aux voix, madame le vice-président adjoint des comités pléniers, qui occupait le fauteuil à ce moment-là, a déclaré:

À mon avis, les oui l'emportent.

Cependant, en prononçant ces paroles, elle s'est tournée vers le côté de la Chambre d'où avaient semblé provenir les non, en l'occurrence le côté de l'opposition. Lorsque les députés de ce côté ont demandé des éclaircissements, la présidence a alors déclaré:

À mon avis, les non l'emportent.

Même si le visionnement de l'enregistrement ne révèle que ce qui a été capté par la caméra, la première mise aux voix semble avoir engendré beaucoup de confusion. À ce moment-là, cinq ministériels se sont levés pour demander un vote par appel nominal. Toutefois, pour dissiper la confusion, la présidence a cherché à tirer les choses au clair en procédant à une deuxième mise aux voix.

Malheureusement, la confusion a continué de régner, les oui et les non ayant été invités à se manifester essentiellement en même temps. Cette fois, la présidence a déclaré que les oui l'emportaient et, comme moins de cinq députés se sont levés pour demander un vote par appel nominal, la présidence a déclaré la motion adoptée avec dissidence.

Lorsque le député d'Elk Island s'est levé pour mettre en question le résultat du vote, la présidence a reconnu, et je cite:

qu'on n'avait pas réussi à déterminer clairement qui était debout à la Chambre et qui ne l'était pas.

Elle a invité le député à soumettre la question au Président.

[Français]

Les délibérations se sont poursuivies et la Chambre a procédé au débat en troisième lecture du projet de loi C-43. Avant l'ajournement de la Chambre, l'honorable député de Elk Island et l'honorable député de Verchères—Les-Patriotes ont à nouveau soulevé le rappel au Règlement concernant la dissidence lors de l'étape du rapport du projet de loi.

[Traduction]

Je remercie les députés de m'avoir fait part de leurs préoccupations concernant la façon dont les choses se sont déroulées vendredi, car cela m'a donné le temps d'examiner la situation très attentivement.

Compte tenu de toute la confusion qu'il y a eue, j'ai déterminé que cet incident ne constituerait pas un précédent pour la Chambre. De plus, j'ai demandé expressément à mes collègues qu'ils fassent particulièrement attention lors d'une mise aux voix afin que les députés présents puissent exprimer leur opinion, qu'ils soient pour ou contre une mesure, et demander un vote par appel nominal si au moins cinq d'entre eux le désirent.

Le Président sera vigilant pour s'assurer qu'il n'y a qu'une seule mise aux voix lors d'un vote par oui ou non, à moins que la présidence elle-même ait commis une erreur en procédant à la mise aux voix, auquel cas on peut s'attendre à ce qu'elle recommence une deuxième fois.

Cela étant dit, je ne vois pas de mal à ce que le débat à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi se poursuive plus tard aujourd'hui lorsque la Chambre abordera l'étude des initiatives ministérielles. J'espère que cela clarifie la situation pour la Chambre.

Comme il est 11 h 10, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### LES SERVICES DE TRANSPORT

**M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter des modifications à la partie I du Code canadien du travail pour faire en sorte que, au cours d'une grève ou d'un lockout, un employeur qui exploite un service de transport de marchandises ou de voyageurs entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port-aux-Basques, à Terre-Neuve, comme le prévoit la Condition 32 de l'Annexe de la Loi sur Terre-Neuve, ses employés et leur agent de négociation continuent d'offrir ce service et que tous les différends en suspens soient réglés par arbitrage des propositions finales.

### Initiatives parlementaires

—Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat de la motion d'initiative parlementaire. Bien qu'elle ne puisse faire l'objet d'un vote, elle nous donne certes l'occasion de parler de la nécessité d'assurer un service continu de transport de voyageurs et de marchandises entre Port-aux-Basques et North Sydney.

Une modification constitutionnelle adoptée le 30 octobre à la Chambre et promulguée officiellement la semaine dernière a permis de modifier le nom de la province située à l'extrémité est du Canada, qui est devenue la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Par cette motion, je suppose que le gouvernement a voulu montrer aux habitants de cette merveilleuse province qu'il prenait leurs intérêts à coeur, mais je crois que sa bienveillance ne va pas plus loin.

Étant donné que Terre-Neuve est une île, le service de traversier qui fait la liaison entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port-aux-Basques, à Terre-Neuve, constitue une voie de communication essentielle. Bref, il est vital pour les habitants de l'île. Il permet les échanges commerciaux et le transport des marchandises et des voyageurs à destination et en provenance de cette province. Il donne aux Canadiens qui habitent dans cette provinces un accès facile à d'autres parties de leur pays. Le service de traversier est aussi essentiel pour Terre-Neuve-et-Labrador que la Transcanadienne pour le reste du Canada.

Contrairement à ma province enclavée, l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador n'a pas l'avantage d'avoir un sol fertile et les conditions favorables à la culture de produits en abondance et à l'élevage de bovins. Elle doit donc importer la plupart des denrées qu'elle consomme. Elle compte sur les traversiers pour lui apporter les nécessités de la vie de tous les jours et transporter les produits terre-neuviens vers les marchés extérieurs.

Le bouleversement actuel dans l'industrie aérienne, le piètre service et l'absence de concurrence sur les liaisons aériennes dans l'est du Canada n'ont servi qu'à accroître la dépendance à l'égard de ce service de traversier. Alors que la plupart des provinces bénéficient de plusieurs possibilités pour le transport des voyageurs et des marchandises d'une province à l'autre, Terre-Neuve-et-Labrador n'a essentiellement qu'une possibilité.

Le paragraphe 32(1) des Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada en 1949 garantissait le maintien d'un service de traversier. En 1972, la Cour suprême du Canada a déclaré que, peu importe qu'il y ait ou non arrêt de travail, le gouvernement doit maintenir le service de traversier ou indemniser la province.

Étant donné que la société qui exploite le traversier du golfe est Marine Atlantique, une société d'État fédérale, il n'y aura jamais de lock-out parce que le gouvernement serait forcé d'indemniser la province s'il y en avait un. Cependant, le Code canadien du travail ne renferme aucune disposition protégeant les Terre-Neuviens contre les arrêts de travail. Même une simple menace d'interruption du service nuit à l'économie provinciale et encore plus à l'industrie touristique. Toute interruption du service, ne serait-ce que de quelques jours, entraîne de longues files d'attente, la destruction de biens périssables et augmente les coûts tant pour les transporteurs que pour les consommateurs.

Le gouvernement a fait la sourde oreille aux doléances des politiques, des entreprises et des associations d'entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador, qui veulent que soit modifiée la façon dont on conçoit les relations de travail à bord des traversiers du golfe.

La Fédération canadienne des municipalités a adopté récemment une résolution invitant le gouvernement fédéral à modifier la partie I du Code canadien du travail afin de veiller à ce que le service de traversier entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port-aux-

Basques, à Terre-Neuve, ne soit pas touché par les interruptions de service». C'est très important pour la Fédération canadienne des municipalités.

Quand il a fait campagne pour être réélu premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, l'actuel ministre de l'Industrie a dit que le traversier devrait être considéré comme un service essentiel. C'est une mesure assez radicale. Le député de Humber—St. Barbe—Baie Verte est également un partisan de la désignation du service de traversier comme étant essentiel. En fait, à ses débuts à la Chambre, il a piloté un amendement au Comité du développement des ressources humaines qui aurait eu pour effet de prévenir tout arrêt de travail de l'équipage des traversiers de Marine Atlantique assurant le service entre North Sydney et Port-aux-Basques. Toutefois, ses collègues ministériels ont torpillé son amendement et l'ont supprimé du projet de loi à l'étape du rapport. Cependant, il n'a pas désarmé et je le félicite de défendre ses idées.

• (1115)

Pendant l'été 1998, alors que les négociations étaient dans l'impasse et qu'un arrêt de travail prolongé semblait imminent, il a continué de réclamer que le service de traversier soit désigné service essentiel. Je m'attends cependant à ce qu'il appuie la motion, car il souhaite une entente équitable pour les travailleurs, l'entreprise, ses électeurs et la population de Terre-Neuve-et-Labrador.

Dans le climat des affaires d'aujourd'hui, où tout évolue rapidement, ni les employeurs ni les employés n'ont intérêt à prolonger les différends qui les empêchent d'atteindre leurs véritables objectifs. Les travailleurs veulent la stabilité, la satisfaction au travail et une rémunération raisonnable. Les employeurs veulent avoir une main-d'oeuvre compétente, fiable et productive. Les deux parties attendent des parlementaires qu'ils leur donnent les outils nécessaires pour régler leurs différends d'une manière expéditive et économique.

À la différence des libéraux, l'Alliance canadienne ne tient pas à dépouiller les travailleurs de leurs droits en matière de négociation. La motion à l'étude propose d'instituer l'arbitrage des propositions finales comme mécanisme permanent de règlement des différends. Cette solution permettrait d'assurer aux employeurs et aux employés un contrat de travail équitable et d'assurer la continuité du service de traversier.

L'arbitrage des propositions finales n'est pas un concept nouveau. Le gouvernement y a eu recours en 1994 pour régler le conflit de travail des débardeurs dans les ports de la côte ouest. On l'a inclus dans la Loi sur les transports nationaux comme mécanisme de règlement des différends concernant l'établissement des prix entre les expéditeurs et les compagnies ferroviaires. Récemment, on a aussi eu recours à l'arbitrage des propositions finales pour régler le conflit de travail des infirmières et des travailleurs de la santé en Nouvelle-Écosse.

L'arbitrage des propositions finales donne aux employés et à leur employeur les moyens de résoudre leurs différends. Ce mécanisme ne favorise aucune des deux parties, mais il élimine la nécessité pour le gouvernement d'intervenir dans les négociations.

Voici comment fonctionne l'arbitrage des propositions finales. Si, et seulement si, le syndicat et l'employeur ne peuvent pas s'entendre, à la conclusion de la convention précédente, le syndicat et l'employeur soumettent au ministre le nom d'une ou de personnes qu'ils recommandent conjointement comme arbitre ou groupe d'arbitrage. Ils doivent choisir l'un ou l'autre.

*Initiatives parlementaires*

Le syndicat et l'employeur sont tenus de soumettre à l'arbitre une liste des questions sur lesquelles ils se sont entendus, une liste des questions encore en litige et leurs positions sur les questions non réglées. Pour ces dernières, chaque partie devra présenter une offre finale de règlement. L'arbitre ou le groupe choisira ensuite l'offre finale présentée par le syndicat ou l'offre finale présentée par l'employeur, soit l'ensemble des propositions d'une partie ou l'ensemble des propositions de l'autre partie. La décision de l'arbitre lierait les deux parties.

Cette solution du tout ou rien encourage les deux parties à soumettre leur meilleure offre, ce qui fait que les offres soumises se ressemblent habituellement davantage que ce n'est le cas sous l'arbitrage traditionnel.

En fait, cela les force à marchander vraiment parce qu'ils savent que c'est leur dernière chance. Par conséquent, ils vont essayer de cibler le mieux possible.

Si nous optons pour l'arbitrage des propositions finales comme mécanisme de règlement permanent et que nous l'intégrons dans la mesure législative, les deux parties pourraient se fier sur des règles prévisibles et sur un délai de négociation. En outre, la Chambre ne pourrait les menacer de prendre une mesure législative de retour au travail.

La motion ne vise pas à mettre fin au processus de négociation collective mais à en améliorer le fonctionnement au moyen de l'arbitrage des propositions finales. Elle sert également à fournir aux citoyens de Terre-Neuve-et-Labrador un service ferroviaire fiable.

À chaque fois qu'on recourt à une mesure législative pour forcer le retour au travail, cela constitue une atteinte au processus de négociation collective. Bien sûr, ce processus, repose sur le compromis et sur la négociation. Il n'est pas possible de créer de bonnes relations de travail en légiférant.

Nous ne parlons pas de supprimer le droit de grève mais bien de supprimer le besoin de recourir à des mesures draconiennes et traumatisantes comme la grève ou le lock-out, qui ne s'avèrent intéressantes pour aucune partie. Les grèves et les lock-out constituent une mesure de dernier recours qu'aucune partie n'utilise à la légère.

Certains groupes craignent que l'arbitrage des propositions finales ne supprime le droit de grève. Or, ce droit a davantage été affaibli par les mesures législatives forçant le retour au travail que par l'arbitrage des propositions finales. La main-d'œuvre et le patronat doivent être dotés des outils nécessaires pour régler leurs différends, de façon juste et équitable, sans qu'il y ait menace d'intervention gouvernementale.

● (1120)

Les gens sont très peu incités à négocier sérieusement lorsqu'une loi de retour au travail est inévitable. L'objectif d'une grève ou d'un lock-out est de forcer les parties à en venir à un règlement. L'arbitrage des propositions finales est également un mécanisme pour forcer un règlement. Les deux parties sont alors incitées à s'entendre. L'arbitrage des propositions finales est un outil qui peut être utilisé aussi bien par les syndicats que par la direction. À mon avis, cela va offrir un mécanisme permanent, juste et efficace de règlement des différends.

Le gouvernement aime exercer son pouvoir et montrer que c'est lui le patron en ayant recours de temps à autre—très souvent depuis que je siège ici—à des lois de retour au travail. Généralement, lorsque un tel projet de loi est présenté, il n'y a pas d'autre alternative parce que le gouvernement s'est tellement distancé de la question que

l'économie est paralysée ou un service dont nous avons grandement besoin ne fonctionne plus et il n'y a d'autre choix que de légiférer pour forcer le retour au travail des gens. Ce n'est qu'alors que le gouvernement découvre que les problèmes qui ont conduit à l'impasse ne sont toujours pas réglés. Le gouvernement utilise à ce moment-là l'arbitrage des propositions finales dans certains cas. Le recours à ce mécanisme devrait être prévu dans le Code canadien du travail.

Certaines traditions ne conviennent pas à toutes les occasions. Parfois, elles ne méritent tout simplement pas d'être préservées. C'est ce qu'on pourrait prétendre dans le cas des lois de retour au travail. Avec ce type de lois, le gouvernement s'ingère dans les droits des employeurs beaucoup plus que nécessaire. Certains de mes collègues dans cette enceinte, probablement ceux d'en face, vont prétendre qu'il y a déjà des dispositions protégeant la santé et la sécurité des Canadiens dans le code du travail.

En fait, le paragraphe 87.4 de la partie I du code prévoit le maintien de certaines activités pour prévenir des risques imminents et graves pour la sécurité ou la santé du public. Autrement dit, le gouvernement doit maintenir un service jusqu'à un certain niveau pour que la population ne coure pas un grave danger notamment sur le plan de la santé. Cette disposition ne définit pas ce qui constitue un service essentiel. On laisse cette tâche au Conseil canadien des relations industrielles. C'est pourquoi une demande doit être adressée au conseil et chaque cas sera traité individuellement.

Le conseil convoque ensuite une audience pour entendre les positions et les intentions des employeurs et des employés. Il détermine l'ampleur des services à assurer. Cette tâche représente un fardeau additionnel pour un tribunal déjà surchargé. Cela n'aide pas à régler le différend; au contraire, cela le prolonge car il faut beaucoup de temps au conseil pour régler cet aspect du dossier.

Je ne crois pas que ce soit juste pour les employeurs, les employés et les tierces parties qui ont beaucoup à perdre en cas de grève ou de lock-out. Voilà pourquoi les travailleurs de Marine Atlantique, qui ont refusé une offre de contrat au mois d'août, ont choisi l'arbitrage obligatoire pour régler leur conflit de travail.

Ce cas est assez inhabituel. Le syndicat a négocié des conditions avec l'employeur, il est retourné les présenter aux employés et ceux-ci ont refusé le contrat, disant que ce n'était pas ce qu'ils voulaient et qu'ils préféreraient l'arbitrage obligatoire.

Les employés eux-mêmes ont, bribes par bribes, demandé cela. Pourquoi ne pas l'inscrire dans le code pour que les situations de ce genre puissent être réglées avant toute manifestation d'acrimonie? Les employés savent bien qu'une grève n'est pas dans leur intérêt, ni celui de leurs passagers ou des gens de Terre-Neuve-et-Labrador. Pourquoi ne pas leur assurer la sécurité et leur donner une raison d'être optimistes?

J'ai hâte d'entendre les représentants des autres partis. J'ai hâte aussi de profiter des cinq minutes qui me resteront à la fin pour présenter ma conclusion. J'espère que les autres partis appuyeront les gens de Terre-Neuve-et-Labrador.

● (1125)

**M. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire de la ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet de la motion d'initiative parlementaire n° 405.

### *Initiatives parlementaires*

La motion n° 405 vise des employeurs comme Marine Atlantic qui exploitent un service de transport de marchandises ou de voyageurs entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port-aux-Basques, à Terre-Neuve. Elle prévoit que, au cours d'une grève ou d'un lockout, l'employeur, ses employés et leur agent de négociation continuent d'offrir ce service. Elle prévoit en outre le règlement de tous les différends en suspens par arbitrage des propositions finales.

Le Code canadien du travail, que cette motion viendrait modifier, assujettit à ses dispositions nombre d'industries de compétence fédérale, notamment les services de traversier. Par conséquent, lorsque le député de Wetaskiwin dit que les différends en suspens au Canada seraient réglés par arbitrage des propositions finales, il aborde un sujet que ce gouvernement prend très sérieusement.

Certes, il importe au plus haut point que les services de traversier entre ces deux provinces soient maintenus, mais je ne peux pas appuyer cette motion du fait que je crois que l'imposition d'un règlement de différends n'est jamais la meilleure solution qui soit.

Premièrement, la communauté des relations de travail n'appuie aucun système global d'imposition de solutions à des problèmes de négociations collectives. De fait, on n'a eu recours à l'arbitrage des propositions finales que dans une très faible mesure, au Canada. Le peu de succès de cette solution en dit long sur sa popularité et sur son acceptation par les employeurs et les employés.

Il importe de signaler que le gouvernement fédéral n'a eu recours qu'une fois à l'arbitrage des propositions finales pour régler un différend. Dans ce cas, la seule question en litige était un léger écart des taux de rémunération.

Permettez-moi de clarifier la terminologie en disant que l'arbitrage des propositions finales est une situation où les parties en désaccord soumettent leurs propositions finales en vue du règlement de toutes les questions en suspens dans un conflit de travail. Un arbitre doit alors intervenir et choisir entre la proposition de l'employeur et celle du syndicat, choix qui devient la proposition finale. Ce modèle comporte des variantes, mais le point à retenir est que c'est l'arbitre qui tranche entre les deux propositions.

De par sa nature, l'arbitrage des propositions finales fait des gagnants et des perdants, ce qui ne contribue guère à susciter des relations harmonieuses. Cette méthode très rigide de règlement des différends n'a jamais été populaire lorsque les questions en litige sont nombreuses ou complexes.

Le respect du processus de négociation collective—processus de règlement à l'amiable—qui a toujours bien servi notre pays a, au Canada, une histoire vieille d'environ un siècle.

Nous avons une longue tradition: l'adoption de politiques et de lois en matière de travail conçues pour promouvoir le bien-être commun en encourageant la tenue de négociations collectives libres et le règlement constructif des différends. Le processus de négociation collective libre est important car il donne lieu à des compromis. C'est un processus qui fait place au dialogue constructif, contrairement à l'arbitrage des propositions finales.

Notre gouvernement, qui désire continuer à offrir son appui aux syndicats et au patronat dans un effort de coopération en vue d'établir de bonnes relations et des pratiques constructives en matière de négociation collective, estime que le développement de bonnes relations industrielles est dans l'intérêt des Canadiens.

J'ai une observation supplémentaire à faire qui concerne le Service fédéral de médiation et de conciliation de Travail Canada. Ce service offre de nombreux programmes pour aider à la négociation des conventions collectives. En fait, si les deux parties n'arrivent pas à

s'entendre, le Service fédéral de médiation et de conciliation leur offre des programmes et des services grâce auxquels plus de 90 p. 100 de tous les conflits de travail relevant de la compétence fédérale sont réglés sans arrêt de travail. Ce pourcentage est très révélateur du succès du système actuel de négociation collective.

● (1130)

Est également révélateur du succès du système le fait que les parties mentionnées dans la motion n° 405 ont déjà convenu de régler leur différend. La dernière série de négociations entre Marine Atlantique, les TCA et la Guilde de la marine marchande du Canada a pris fin sur un accord entre toutes les parties, qui ont accepté de se soumettre à l'arbitrage exécutoire. Le député doit reconnaître que le règlement de cette affaire, qui vient s'ajouter à une longue liste, met en doute la validité de la motion.

J'aimerais souligner que, bien que l'arbitrage des propositions finales puisse généralement assurer le règlement des conflits de travail sans avoir recours à la grève ou au lock-out, l'adoption de la motion aurait pour autre effet négatif l'aliénation de ce secteur de l'industrie. C'est-à-dire que la motion aboutirait à un traitement inégal par rapport aux nombreux autres services de traversier qui opèrent dans le pays. Les employeurs et les syndicats de tous les autres services de traversier au Canada continueraient à jouir du droit d'être partie à des négociations collectives libres tandis qu'on imposerait un règlement à North Sydney et à Port-aux-Basques. Il y a quelque chose qui cloche dans ce scénario.

Les libres négociations collectives sont prévues dans le Code canadien du travail et c'est un droit que le gouvernement ne peut pas révoquer uniquement parce qu'un employeur et un syndicat n'arrivent pas à s'entendre. Tant les employeurs que les syndicats du Canada préfèrent décider eux-mêmes de leurs conventions collectives plutôt que de se faire imposer des solutions par des tierces parties. Il importe de remarquer aussi que la motion risque vraiment d'empoisonner toute tentative future de promouvoir de bonnes relations entre les deux parties.

Le gouvernement fédéral continuera d'appuyer une politique et une législation du travail visant à promouvoir le bien-être commun des Canadiens en favorisant les libres négociations collectives et le règlement constructif des différends. Cette motion d'initiative parlementaire va directement à l'encontre de cet objectif.

Un autre aspect crucial que tout le monde doit comprendre, c'est que la partie I du Code canadien du travail garantit expressément le droit des parties à soumettre les différends de négociation collective au règlement exécutoire de leur choix, y compris à l'arbitrage des propositions finales. C'est ainsi que les parties mentionnées dans la motion n° 405 pourraient volontairement se soumettre d'elles-mêmes à l'arbitrage des propositions finales. La possibilité existe déjà.

Bref, l'arbitrage des propositions finales n'a pas l'appui du milieu des relations de travail. De part sa nature, il fait des gagnants et des perdants, alors que les libres négociations collectives peuvent ne faire que des gagnants. L'imposition de l'arbitrage des propositions finales à deux parties est loin de promouvoir la collaboration patronale-syndicale qui est importante dans le milieu de travail en évolution d'aujourd'hui. Elle ne ferait qu'aliéner ces exploitants de traversiers en leur imposant des normes différentes de celles qui guident les autres exploitants du secteur.

*Initiatives parlementaires*

Cette motion d'initiative parlementaire est contraire à la politique gouvernementale, qui appuie et favorise les libres négociations collectives. La partie I du Code canadien du travail prévoit déjà la possibilité de recourir à l'arbitrage des propositions finales pour résoudre un différend. Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt supérieur des intéressés que cette possibilité leur soit imposée.

• (1135)

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD):** Monsieur le Président, je remercie le député de Wetaskiwin d'avoir déposé une motion qui revêt beaucoup d'importance pour ma province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Je suis consterné d'entendre la réponse du gouvernement à une telle motion. Toutefois, il fallait s'y attendre. Le gouvernement d'en face nous a encore une fois traités comme il le fait dans pratiquement tous les dossiers, c'est-à-dire que puisqu'il ne s'agit que de Terre-Neuve-et-Labrador, on ne s'en fait pas trop.

En tentant d'expliquer pourquoi le gouvernement n'est pas prêt à appuyer la motion, le député a souligné que le choix des offres finales créait inévitablement des gagnants et des perdants. Si la situation actuelle ne crée pas de gagnants, elle crée certainement des perdants, soit les habitants de l'île de Terre-Neuve.

Lorsque Terre-Neuve s'est jointe à la Confédération en 1949, ou comme nous aimons le dire parfois, lorsque le Canada s'est joint à nous, notre île devait faire partie d'un grand dominion. Toutes les autres provinces et tous les territoires appartenant au Canada sont reliés par la route. Terre-Neuve a hérité d'un service de traversier que l'on nous a présenté comme une extension de l'autoroute transcanadienne. C'est toute une autoroute, je vous assure.

Pour se rendre à Terre-Neuve-et-Labrador, il y a deux choix. Tout d'abord, il y a le service aérien assuré par Air Canada qui coûte les yeux de la tête. Par exemple, un aller-retour en classe économique à partir d'Ottawa coûte plus de 1 800 \$. Puis, il y a le traversier.

En été surtout, lorsque la circulation est dense, les touristes viennent parce que Terre-Neuve-et-Labrador est en passe de devenir rapidement la meilleure attraction touristique du Canada. Les touristes commencent à priser cette région qui est vraiment le dernier territoire à explorer. Ils commencent à apprécier nos extraordinaires sentiers de randonnée, notre faune, nos lieux historiques. Terre-Neuve a été la première région colonisée en Amérique du Nord. La circonscription que je représente et la ville où j'habite ont été l'une des premières colonies dans tout le nouveau monde.

Par-dessus tout, les touristes commencent à apprécier l'accueil très chaleureux et amical des habitants de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous en avons vu un exemple le 11 septembre. Beaucoup de visiteurs se sont retrouvés à Terre-Neuve sans l'avoir prévu. Des avions ont dû atterrir à St. John's, à Gander et dans d'autres endroits de la province.

Chaque printemps, des rumeurs courent sur des problèmes de relations de travail chez Marine Atlantique. Supposons qu'une famille prépare une visite à Terre-Neuve-et-Labrador pour l'été ou que quelqu'un envisage d'y établir une entreprise qui doit compter sur un transport interrompu de marchandises. Qu'arrive-t-il s'il entend parler de grève, ce qui arrive presque tous les ans. Il se passe que les gens se ravissent. Personne ne fera des réservations pour passer des vacances dans une île où il faut se rendre par transbordeur s'il pense que le service ne sera pas disponible à l'aller, au retour ou peut-être même à l'aller comme au retour.

Le service qui relie Terre-Neuve-et-Labrador à North Sydney doit être considéré comme essentiel. Rien ne justifie que les Terre-Neuviens deviennent les otages de qui que ce soit. Nos lois du travail comprennent des dispositions qui garantissent aux employés de ce service un traitement équitable et juste si le gouvernement déclare ce service essentiel. Il faut que cela soit prévu dans l'accord.

• (1140)

C'est justement ce que permettrait la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le secrétaire parlementaire a mentionné qu'il y avait plusieurs mécanismes à utiliser pour régler un différend syndical, notamment l'arbitrage des propositions finales. Pourquoi s'engager dans un processus qui perturbe le service de traversiers pendant des semaines et des mois, quand il est possible d'en prévoir un qui protège les travailleurs et ne tient pas en otage la population de Terre-Neuve-et-Labrador?

Il faut parfois établir des priorités. Or, les priorités de la majorité passent avant celles de la minorité, surtout si les droits de la minorité ne sont pas enfreints pour autant.

Il y a quelque temps, le Conseil canadien des relations industrielles a tenu des audiences pendant trois jours, à Halifax? Dans quel but? Dans le but de déterminer si le service de traversiers entre Terre-Neuve et le Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, devrait devenir un service essentiel. N'est-il pas un peu étonnant que des audiences visant à déterminer si le service de traversiers de Terre-Neuve-et-Labrador devrait devenir un service essentiel se soient tenues à Halifax, dans une autre province?

Il y a des députés bloquistes à la Chambre. Je me demande comment ils réagiraient s'il y avait des audiences pour déterminer le statut d'un service essentiel au Québec et si elles tenaient en Colombie-Britannique, en Ontario ou en Nouvelle-Écosse. Cela ne se ferait pas. Cela s'est passé uniquement parce qu'il s'agissait de Terre-Neuve-et-Labrador.

Même si le service fonctionne entre North Sydney et Terre-Neuve, il a été établi seulement dans l'intérêt de Terre-Neuve. Si cette province n'était pas entrée dans la Confédération et était simplement allée se perdre ailleurs dans l'Atlantique, comme l'aurait probablement souhaité le gouvernement, même s'il continue de profiter de ses ressources et d'y puiser des recettes qu'il verse dans ses coffres, le service ne serait pas nécessaire. Il existe essentiellement pour desservir Terre-Neuve-et-Labrador.

Si on se fie à la réaction du secrétaire parlementaire, qui reprend les paroles de son ministre et de son gouvernement, on constate que nul ne se préoccupe de la situation. Il importe peu que ce soit un service essentiel. Le service peut être perturbé pendant des jours, des semaines ou des mois. Il se peut que les biens et services ne puissent circuler librement. Des personnes se rendant dans les hôpitaux du continent peuvent être affectées, le traversier étant leur seul moyen de transport. Nos services de santé peuvent se dégrader. Il se peut que les touristes ne viennent pas stimuler l'économie. Qui s'en préoccupe? Ce n'est que Terre-Neuve-et-Labrador.

Je veux que le secrétaire parlementaire, le ministre, le gouvernement et quiconque veut bien m'entendre sache que je m'en préoccupe et que c'est aussi le cas de mon parti. Les Terre-Neuviens ont apporté et continueront d'apporter une contribution au pays, mais ils veulent être traités comme des égaux. C'est un autre exemple d'indifférence totale à l'égard des besoins de l'île de Terre-Neuve.

*Initiatives parlementaires*

On a demandé au premier dirigeant du Conseil canadien des relations industrielles pourquoi il a demandé à d'autres organismes de présenter les vues de la province de Terre-Neuve-et-Labrador au moment des audiences. On lui a demandé pourquoi il ne s'est pas rendu à Terre-Neuve-et-Labrador. Il a répondu que les seules personnes qu'il devait écouter au moment de déterminer si le traversier constitue un service essentiel, ce sont les membres du syndicat et du conseil d'administration de Marine Atlantique.

Le conseil d'administration de Marine Atlantique pose un autre problème. Seulement 3 des 10 ou 12 membres du conseil sont de Terre-Neuve. Dieu merci, l'un d'entre eux est le président, M. Sid Hynes, qui a accompli un travail phénoménal en sa qualité de représentant de la province, comme on est en droit de s'y attendre.

C'est la première fois qu'une personne occupant un tel poste prend la défense des droits de Terre-Neuve. Pourquoi 9 des 12 personnes ou 7 des 10 personnes se préoccuperaient-elles de Terre-Neuve? Elles ne viennent pas de cette province. Les députés pensent-ils que le syndicat va vouloir d'un service essentiel? J'espère que certains des membres du syndicat sont de Terre-Neuve et voudront faire passer la province en premier pour autant que la sécurité de leur emploi soit assurée.

● (1145)

La motion à l'étude peut régler ce problème. Premièrement, elle peut satisfaire aux besoins des travailleurs. Deuxièmement, elle peut prévoir la création d'un service essentiel, comme il se doit, pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur la motion n° 405, portant sur l'arbitrage des propositions finales, que le député de Wetaskiwin a présentée. Lui et moi avons été engagés dans ce débat au fil des ans.

Dans la plupart des endroits ou des tribunes où les relations industrielles font l'objet de débats, l'Alliance canadienne présente la notion d'arbitrage des propositions finales comme une solution de rechange aux arrêts de travail dans pratiquement tous les secteurs industriels. J'ai soulevé un argument devant le Comité permanent des ressources naturelles et des opérations gouvernementales, où nous avons modifié la partie I et la partie II du Code canadien du travail. Je le soulèverai encore une fois. L'arbitrage des propositions finales est une notion imparfaite, qui est remplie de lacunes.

La motion du député ferait de l'arbitrage des propositions finales un moyen obligatoire pour sortir de toute impasse dans les négociations collectives. Ce moyen priverait les employés de leur droit de retenir leurs services. Ce droit fait partie intégrante de la négociation collective.

Je suis probablement la seule personne à la Chambre des communes aujourd'hui qui possède une expérience personnelle et pratique du recours à l'arbitrage des propositions finales pour sortir d'une impasse dans le cadre de négociations collectives. Pendant un certain nombre d'années, le Manitoba pouvait opter pour l'arbitrage des propositions finales, de sorte que deux parties pouvaient, si elles le décidaient, régler leurs séries de négociations au moyen de ce genre d'arbitrage obligatoire.

Comme j'ai dirigé le syndicat des menuisiers lorsque la loi était en vigueur au Manitoba, j'ai été appelé à recourir à l'arbitrage des propositions finales dans certaines séries de négociation collective. Ce que je veux faire valoir, c'est qu'il s'agissait d'un choix pour les employés. L'élément clé qui fait partie intégrante de toute loi concernant l'arbitrage des propositions finales doit être le choix pour

les employés de régler ou non une série de négociations collectives au moyen de l'arbitrage des propositions finales.

Je vais vous expliquer comment cela fonctionnait au Manitoba. L'une ou l'autre des parties pouvait demander au ministre de régler une négociation par voie d'arbitrage des offres finales. Cependant, les employés devaient indiquer, au moyen d'un vote supervisé par la commission de travail, s'ils voulaient ou non qu'on ait recours à l'arbitrage des offres salariales.

Les négociateurs avaient ainsi un autre moyen à leur disposition. Ce dernier n'enlevait pas aux employés le droit de refuser de travailler ni aux employeurs, le droit de se retirer des négociations. Il fournissait simplement aux deux parties une troisième solution.

Il faut préciser que l'arbitrage des offres finales est offert à tous les employés. Nous n'avons pas besoin de mesures législatives spéciales pour envisager le recours à ce moyen. Dans toute séance de négociation collective, les deux parties peuvent accepter de dénouer l'impasse au moyen d'un arbitrage exécutoire. C'est ce qu'est l'arbitrage des offres finales. Il s'agit d'une autre forme d'arbitrage exécutoire. C'est un moyen qui a sa place.

Comme je l'ai dit, j'ai fait usage de l'arbitrage des offres finales au cours de certaines négociations, mais seulement lorsque les questions pendantes se limitaient à quelques points simples et élémentaires, tels que l'argent. Les personnes qui s'y connaissent en relations de travail nous diront que l'argent n'est qu'un aspect d'une séance de négociation collective, et qu'il s'agit parfois d'un aspect mineur en comparaison de questions telles que les règles de travail, les avantages sociaux et ainsi de suite.

Je vais dire à la Chambre pourquoi il est risqué de recourir à l'arbitrage des offres finales pour autre chose que des questions d'argent. Si les parties ne parviennent pas à s'entendre sur une augmentation de 50 cents, par exemple, l'employeur proposera 25 cents en arbitrage et les employés, 75 cents, et l'arbitre devra choisir entre les deux propositions. Cela force les deux parties à tempérer leurs demandes, avec raison, parce qu'elles savent que si elles présentent une proposition trop étrange, l'arbitre choisira celle de l'autre partie. Dans ce sens, l'arbitrage oblige les deux parties à se rapprocher.

Imaginons cependant que le point de discorde est une chose comme la sécurité au travail, l'ouverture d'une garderie à l'usine ou l'administration conjointe du régime de pension.

● (1150)

Ce sont des sujets difficilement quantifiables. Il est difficile de leur attribuer une valeur monétaire. Les employés sont particulièrement désavantagés s'ils soumettent à l'arbitre une série complexe de règles de travail, alors que l'employeur lui soumet une hausse de salaire, ce qui constitue une mesure simple. L'arbitre opérerait vraisemblablement pour la proposition quantifiable, soit la hausse de traitement. Les employés auraient peu d'espoir d'obtenir un changement aux règles de travail.

Les employés doivent presque continuellement se battre pour des choses comme les régimes de pensions, ou encore la sécurité au travail et les garderies. Ces questions exigent le recours à des moyens de pression massifs ou à la menace de l'interruption de services. Les employés seraient désavantagés par l'arbitrage des propositions finales si le recours à ce mécanisme était obligatoire dans toutes les rondes de négociations.

*Initiatives parlementaires*

L'expérience nous a appris que les employés optent rarement pour l'arbitrage des propositions finales, parce qu'ils sont conscients des lacunes du processus. Le Manitoba a eu une loi sur l'arbitrage des propositions finales pendant un certain nombre d'années. Au cours de cette période, neuf rondes de négociation ont abouti à l'arbitrage des propositions finales. Cinq décisions ont été favorables aux employés et quatre à l'employeur.

Même si les deux parties optaient pour l'arbitrage des propositions finales, la négociation et les discussions se poursuivraient. Dans au moins neuf cas sur dix, les deux parties parviennent à s'entendre avant que l'arbitre ne rende une décision.

La motion dont nous sommes saisis est le fruit d'un préjugé de l'Alliance canadienne contre le droit des travailleurs d'interrompre le travail. L'adoption de cette motion les priverait du droit de refuser de fournir des services. C'est pourquoi les députés alliancistes reviennent constamment sur cette question. Ils rêvent d'un monde parfait où les employés n'auraient pas le droit de refuser de fournir des services. Les alliancistes rêvent d'un monde où il n'y aurait plus de grève et où on n'aurait plus à subir les pertes de temps et de productivité.

Ils n'ont pas compris que la menace de refuser de fournir des services est le seul moyen dont disposent les travailleurs pour exercer des pressions sur la négociation collective. C'est la preuve de leur naïveté et d'un préjugé évident contre ce sur quoi la plupart des employés s'appuient pour obtenir des hausses de traitement et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Je m'oppose à l'adoption d'un mécanisme d'arbitrage des propositions finales, à moins que les employés ne puissent librement choisir d'y avoir recours. Rien ne devrait empêcher les deux parties de tenter de résoudre leurs différends par l'arbitrage des propositions finales dans sa forme actuelle. C'est pourquoi j'estime que le Code du travail ne devrait pas être modifié.

**M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour avoir présenté cette motion. Je remercie le député néo démocrate qui vient de céder la parole pour avoir très clairement exposé son point de vue, tout en affichant le parti pris qui lui est propre. Il a reproché à l'Alliance d'être partielle. À mon avis, le député l'est aussi. Il n'est pas un seul député de la Chambre qui soit impartial, excepté vous, monsieur le Président. Vous êtes à peu près le seul à être impartial, car vous devez rester absolument neutre en tout temps. Tous les autres, et je m'inclus, affichent un parti pris.

Je rappelle au député qui vient de parler qu'il aurait peut-être dû lire la motion qui dit très clairement ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter des modifications à la partie I du Code canadien du travail pour faire en sorte que, au cours d'une grève ou d'un lock-out, un employeur qui exploite un service de transport de marchandises ou de voyageurs entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse...

L'on reconnaît très précisément que les employeurs et les employés ont, et devraient avoir, le droit de négocier la rémunération et les conditions de travail les concernant. Sous réserve de certaines conditions, chacun devrait pouvoir faire valoir à quel point certaines questions lui tiennent à coeur. Le député a peut-être mal lu la motion. Je l'encourage à la relire plus attentivement.

Je voudrais parler des relations patronales et syndicales. Toute notre économie dépend de la capacité des gens d'offrir les biens et services qu'ils produisent. Il est aussi important que la partie patronale coordonne et administre ces aspects. Dans certaines régions de notre pays, il semble y avoir des objectifs divergents. Il existe toutefois une organisation pour la partie patronale ou pour les

employés et il semble que ces deux groupes soient en désaccord. C'est complètement faux.

On n'accomplira rien à moins que la partie patronale et les employés travaillent ensemble. C'est cela qui est important. Les grèves et les lock-out perturbent gravement les services fournis et le fonctionnement de l'organisation visée. Ils bouleversent les relations interpersonnelles qui ont déjà été solides à un moment donné. Il faut parfois des années pour que cela se rétablisse. Je sais que, dans certains cas, ces relations ne se sont jamais rétablies. Cela nuit à la compétitivité et à l'efficacité de l'entreprise. Cela nuit aussi à l'efficacité de la partie patronale et des travailleurs.

Ce sont là des différences analytiques, mais en fin de compte, nous devons nous réunir dans la poursuite d'un objectif commun, dans l'intérêt de toute la société.

Il n'y a, en l'occurrence, qu'un seul service de transport qui existe, et c'est le traversier. Il assure le transport et cela se limite à cela. D'irons-nous qu'il est parfaitement acceptable qu'un groupe ou un autre interrompe le service parce qu'ils ne peuvent s'entendre et qu'ils sont en désaccord sur certains points? Cela ne devrait pas être acceptable ni d'une part ni de l'autre. Si un groupe décidait unilatéralement d'interrompre le service, il y a une foule de tierces parties qui en subiraient les conséquences. Ce n'est pas raisonnable.

Comment réagirions-nous si, par exemple, quelqu'un érigeait des barricades sur la route transcanadienne? Réagirions-nous fortement ou non à cela? Nous pourrions avoir recours à l'avion, au train ou à l'automobile, mais ces pauvres gens n'ont d'autre solution que de prendre l'avion. Ils ne peuvent prendre le volant. Il leur faut prendre l'avion. Bien des choses qui peuvent se faire au moyen du traversier ne peuvent se faire par avion. Il faut bien comprendre qu'il s'agit d'une motion particulière qui traite d'un cas particulier.

J'aimerais amener le débat à un niveau supérieur en abordant la question des relations patronales-syndicales et des objectifs opérationnels d'une organisation en particulier. À moins qu'il n'y ait harmonie et bonne volonté, le genre de lois importe peu. Les choses ne se passeront pas comme elles le devraient. Le règlement d'une grève ou d'un lock-out devrait contribuer à améliorer les relations grâce au processus d'arbitrage des offres finales.

● (1155)

Ce n'est pas un système parfait. Il n'y a jamais eu de système parfait et il n'y a pas d'organisation parfaite non plus. Monsieur le Président, aussi compétent que vous soyez, je crois que la perfection ne se trouve probablement pas dans votre bureau. Il est certainement possible de s'améliorer chaque jour et cela s'applique à nous tous ainsi qu'à cette Chambre.

Néanmoins, je crois que les députés du gouvernement et que le député qui vient d'intervenir reconnaissent qu'il s'agit d'une solution exploitable, pratique et sensée qui force et encourage tant le patronat que les travailleurs à envisager de façon réaliste un différend dans lequel les deux parties sont convaincues d'avoir raison. Or, il est probable que ni l'une ni l'autre n'ait tout à fait raison. Voilà pourquoi, en cas de différend, on négocie et on recourt au mécanisme de règlement. En dernière analyse, cela fait jeter de la lumière sur le conflit.

### Initiatives ministérielles

Le député néo-démocrate a soulevé des points très pertinents, notamment au sujet de certaines conditions de travail dans les garderies. Toutefois, le député a laissé entendre qu'il n'y avait pas de prix lié à cela. Il semble presque que le seul élément auquel on associe une valeur monétaire est le travail. Si nous parlons de naïveté, je pense qu'en voilà un exemple parfait.

Peu importe les autres conditions d'emploi, elles coûtent des sous. Il n'y a pas de problème tant que le règlement est équitable, que l'organisation peut poursuivre ses activités et réaliser ses buts, que la productivité est concurrentielle et rentable pour l'entreprise et que la direction et les effectifs participent aux profits. On dirait que les choses ne fonctionnent qu'unilatéralement, que la direction engrange toujours des profits alors que les travailleurs n'en voient jamais l'ombre. Il n'en est rien du tout. Les choses ne se passent pas ainsi. Nous devons collaborer.

Les conditions d'emploi sont touchées bien autrement que par l'argent. Quiconque parmi nous a déjà négocié un contrat sait qu'une foule de facteurs peuvent engendrer un différend, un désaccord, un conflit ou peu importe le terme qu'on utilise. Lorsqu'une des parties pousse l'autre à l'extrême, la situation devient ridicule et on se met à dire que la direction ne cédera rien et que les employés déclencheront la grève. Pourquoi cela?

Soyons raisonnables. Le processus de négociation et le droit de négocier des travailleurs sont des moyens de rechercher la meilleure entente possible de sorte que les deux parties puissent agir de façon plus coopérative et dans l'intérêt des besoins de chacune. Voilà le seul but des négociations collectives.

Les syndicats sont nés du souci de changer des choses qui ne pouvaient plus attendre. Les travailleurs avaient une grande cause à défendre. C'est en s'unissant qu'ils ont pu réussir à convaincre la partie patronale de se pencher sur leurs intérêts. En revanche, la partie patronale s'inquiétait elle aussi de l'état des choses. Les deux parties ont dû se rencontrer et reconnaître l'importance de trouver un terrain d'entente. Cela a donné des résultats.

Il y a des tas d'exemples. C'est le processus de règlement des différends prévu par l'université de l'Alberta et utilisé lors de la grève portuaire de la côte ouest. Le processus fonctionne. Je souligne qu'il s'agit d'un mécanisme utilisé au cours d'une grève ou d'un lockout. Ce mécanisme n'est pas prévu dans toutes les situations. Selon moi, un tel mécanisme doit être enchâssé dans la loi afin de pouvoir être utilisé comme outil. Je vous invite à aller de l'avant et à appuyer la motion.

• (1200)

**M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le député de Kelowna de ses judicieux conseils, et remercier aussi le député de St. John's-Ouest, qui est intervenu en tant que résidant de cette région devant utiliser ce service de transport.

Je voudrais faire quelques observations à l'intention du secrétaire parlementaire. Il a donné à entendre que le recours à l'arbitrage des propositions finales empiète en quelque sorte sur tout le processus de négociation, sur des négociations collectives libres, et sur le service fédéral de médiation et de conciliation. Ce n'est pas le cas. Les groupes de syndiqués peuvent franchir toutes ces étapes. En fait, l'arbitrage des propositions finales fait en sorte qu'ils ne soient pas l'objet d'une loi de retour au travail. Ce sont là les résultats de l'arbitrage. S'il faisait partie du code du travail, l'arbitrage signifierait essentiellement ceci: «Vous et votre employeur franchissez toutes les étapes nécessaires pour parvenir à une entente. Si toutes ces étapes, y compris le recours à un médiateur ou à un conciliateur, ne vous

permettent pas de parvenir à une entente, vous pouvez recourir à cet autre moyen, au lieu d'utiliser le moyen radical qu'est une grève ou un lockout, avec toutes les conséquences traumatisantes qui s'ensuivent.»

Le député de Winnipeg a dit que nous, dans notre parti, aimons recourir à ce moyen et que nous le préconisons pour tous les conflits de travail. C'est de la foutaise, purement et simplement.

Premièrement, dix pour cent seulement des employés sont couverts par le Code canadien du travail. Nous préconisons le recours à l'arbitrage des propositions finales uniquement lorsqu'il n'existe aucune autre option pour la population canadienne, comme dans le cas du traversier entre Port-aux-Basques et North Sydney, les ports de la côte ouest et la poste. Dans de tels cas, nous n'avons pas le choix. Si votre épicier du coin fait la grève ou décrète un lock-out, vous pouvez fréquenter une autre chaîne de fournisseurs, mais si les employés du port de Vancouver font la grève, le Canada de l'ouest trouvera-t-il un autre port? Il n'en existe pas d'autre, tout comme il n'y a pas d'autre traversier vers le gros rocher, comme les gens de Terre-Neuve aiment bien appeler leur île.

Je veux qu'il soit parfaitement et absolument clair que, si l'arbitrage des propositions finales est inscrit dans le code, ce sera tout simplement un autre outil que les gestionnaires et les travailleurs pourront utiliser pour conclure des accords, ce ne sera pas une épée de Damoclès sur la tête de qui que ce soit.

Je veux aussi que ce soit bien clair que je ne défends ni les syndicats, ni les employeurs. Je défends les gens de Terre-Neuve-et-Labrador. Ils méritent ce service tout autant que les gens de la Saskatchewan méritent que la route trans-canadienne traverse leur province. Ces gens le méritent et ils devraient l'avoir. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion puisse faire l'objet d'un vote.

• (1205)

**Le président suppléant (M. Bélaïr):** Y a-t-il consentement unanime pour que la motion fasse l'objet d'un vote?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Bélaïr):** J'ai entendu très clairement un «non». Par conséquent, le consentement est refusé.

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LA LOI SUR LA CONCURRENCE

**L'hon. Allan Rock (au nom du ministre de l'Industrie)** propose: Que le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

*Initiatives ministérielles*

**M. Claude Drouin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat en troisième lecture du projet de loi C-23, intitulé Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence. Je crois qu'il est important de souligner les principales modifications contenues dans le projet de loi, tel que présenté aujourd'hui.

Les modifications visent notamment, premièrement, à interdire l'envoi de documentation trompeuse. Ces modifications visent à interdire aux promoteurs sans scrupule de tromper des victimes, souvent des personnes âgées, par l'envoi de concours frauduleux, soit par la poste ou autrement, en suggérant qu'elles ont gagné un prix sans divulguer les coûts réels qui y sont rattachés. Les modifications établissent des règles claires qui permettront aux gens d'affaires honnêtes de poursuivre leurs activités légitimes.

Deuxièmement, ces modifications visent à faciliter la coopération internationale relativement aux affaires civiles en matière de concurrence. Les modifications proposées permettront la collecte d'éléments de preuve se retrouvant à l'étranger dans les enquêtes concernant les affaires civiles en matière de concurrence, en épousant une approche similaire à celle qui existe déjà pour les affaires criminelles.

Il faut noter également que l'approche proposée porte une attention particulière à la protection de la confidentialité des renseignements déjà en la possession du commissaire, ainsi que ceux qui lui sont fournis volontairement par des parties. Ce nouvel outil d'enquête assurera que des décisions de mise en application touchant la concurrence seront prises chez nous, au Canada.

Troisièmement, les modifications permettront au Tribunal de la concurrence d'accorder, dans certains cas, des frais, des décisions par voie sommaire et d'entendre des renvois. Ces modifications permettront d'améliorer de façon significative les procédures du Tribunal de la concurrence.

Quatrièmement, elles étendront le pouvoir du Tribunal de la concurrence en ce qui a trait aux ordonnances provisoires. Les modifications proposées permettront au Tribunal de prononcer, lorsque les conditions applicables sont remplies, des ordonnances provisoires pour faire cesser une pratique anticoncurrentielle à l'étape de l'enquête du commissaire de la concurrence.

La durée de l'ordonnance sera d'un maximum de 80 jours, avec possibilité de proroger cette période, lorsque le commissaire n'aura pas réussi à obtenir tous les renseignements nécessaires pour terminer son enquête et, ainsi, déterminer si une demande sera déposée auprès du Tribunal de la concurrence.

Cinquièmement, les modifications visent à inclure un droit d'accès limité au Tribunal de la concurrence par des parties privées. La solution équilibrée présentée par le comité permettra aux concurrents de s'adresser au Tribunal de la concurrence pour régler les litiges visés par les articles 75 et 77 de la Loi sur la concurrence, c'est-à-dire pour les agissements qui concernent le refus de vendre, l'exclusivité, les ventes liées et la limitation du marché.

Les parties privées devront au préalable obtenir l'autorisation du Tribunal pour déposer une demande d'ordonnance devant lui. De plus, des mesures de protection additionnelles ont été incorporées afin d'éviter les procédures stratégiques. Certaines de ces mesures sont la capacité du Tribunal de déterminer des frais, des garanties pour éviter deux poursuites concernant la même affaire, l'impossi-

bilité pour le Tribunal d'ordonner des dommages-intérêts, et l'inclusion d'un délai de prescription pour toute demande.

Sixièmement, les modifications visent à inclure des mesures de protection additionnelles afin de protéger la concurrence dans l'industrie canadienne des transports aériens.

La première modification vise la prorogation de l'ordonnance provisoire rendue par le commissaire au-delà des 80 jours permis, lorsqu'il n'a pas reçu tous les renseignements nécessaires pour lui permettre de terminer son enquête et de déterminer s'il y a lieu de présenter une demande au Tribunal. Le commissaire devra s'adresser au Tribunal pour obtenir cette prorogation.

La deuxième modification sous cette rubrique vise à encourager le transporteur dominant à se conformer à la Loi sur la concurrence. Le Tribunal pourra imposer des sanctions administratives pécuniaires, pouvant aller jusqu'à 15 millions de dollars en supplément de l'ordonnance d'interdiction prévue à l'article 79 sur l'abus de position dominante.

- (1210)

L'objectif de ce projet de loi est de maintenir un marché efficient, novateur et concurrentiel dans une économie qui évolue rapidement. Je crois que nous avons atteint cet objectif avec le projet C-23.

Je voudrais réitérer toute ma gratitude envers les membres du comité, le commissaire de la concurrence, tous les membres du personnel ainsi que les intervenants qui ont fait part de leurs commentaires, pour le travail monumental accompli afin d'assurer que la Loi sur la concurrence demeure efficace et contemporaine.

[Traduction]

**M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat de troisième et dernière lecture du projet de loi C-23, modifiant la Loi sur la concurrence.

Le projet de loi a une histoire passablement longue. Elle a débuté il y a deux ans, à l'époque où je faisais partie du Comité permanent de l'industrie et que celui-ci tenait des audiences à propos de la Loi sur la concurrence. Par ailleurs, comme le commissaire du Bureau de la concurrence avait décidé qu'il devrait se tenir des audiences parallèles, le Forum des politiques publiques a tenu de ces audiences d'un bout à l'autre du Canada et entendu de nombreux témoins.

Il en est émergé quatre éléments principaux dans lesquels on a reconnu des modifications qui s'imposaient à la Loi sur la concurrence. Les voici: coopération entre les autorités canadiennes et étrangères en matière de concurrence, interdiction des concours trompeurs, simplification des procédures du Tribunal et élargissement de l'éventail des cas où le Tribunal peut rendre une ordonnance provisoire. Au cours du processus et de l'étude du projet de loi à l'étape du comité, nous avons ajouté un cinquième élément important, le droit d'accès privé.

Je voudrais dire quelques mots sur ces modifications qui auront pour effet de moderniser la Loi sur la concurrence afin qu'elle soit mieux adaptée au contexte de la mondialisation et qu'elle reconnaisse que le Canada est devenu un protagoniste international de bon calibre qui doit, par conséquent, coopérer avec les autorités internationales afin d'améliorer la législation relative à la concurrence. J'ajouterais que l'OCDE et l'OMC ont fait des études pour que soit conclue également une entente internationale en matière de concurrence.

### *Initiatives ministérielles*

La coopération entre le Canada et la communauté internationale n'est vraiment que le reflet de la nature des échanges internationaux de nos jours. Évidemment, 87 p. 100 des exportations canadiennes se font à destination des États-Unis. Cela représente beaucoup d'argent, soit 40 p. 100 du PIB de notre pays. Nous exportons en outre au Japon, et les Canadiens investissent de façon croissante dans d'autres pays. En fait, il y a quatre ans environ, un changement majeur s'est opéré dans nos investissements. Il y a maintenant plus d'investissements directs canadiens à l'étranger que d'investissements directs étrangers au Canada. Les Canadiens sont donc à la recherche d'endroits où investir et ils doivent avoir l'assurance que les autres pays ont de bonnes lois en matière de concurrence.

De plus en plus, les affaires se brassent à l'échelle internationale, nécessitant de la coopération. Ces modifications concernent l'aspect civil de la concurrence et constituent essentiellement le pendant des dispositions pénales que renferme déjà la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle. Elles ne concernent que la partie civile, mais elles moderniseront notre loi. La modification permettra au Bureau de la concurrence de recueillir de l'information pour prendre des décisions touchant la concurrence au Canada. Elle fera en sorte que les décisions sur les questions internes concernant la concurrence soient prises au Canada, et nous appuyons cette mesure que nous considérons comme importante.

Par ailleurs, je ne suis pas vraiment certain qu'il faille inclure dans la Loi sur la concurrence une disposition interdisant la communication d'avis trompeurs annonçant aux gens qu'ils ont gagné un prix, même si je sais que des personnes tirent avantage de cette pratique. Si cela peut aider à réduire les problèmes, je suppose que nous pouvons appuyer cette mesure, mais je pense sincèrement que les gens doivent être responsabilisés davantage pour leurs propres actions. Si on annonce à quelqu'un qu'il vient de gagner un million de dollars mais que, pour toucher son prix, il doit envoyer 5 000 \$ ou 10 000 \$ à une entreprise donnée, cette personne devrait très bien savoir à quoi s'attendre. Il me semble que le gouvernement ne peut vraiment pas édicter des règlements et lier les mains aux gens. Ceux-ci doivent décider pour eux-mêmes et savoir qu'il existe des personnes et des entreprises rusées qui recourent à ce genre de moyens. Je ne suis pas sûr que cette mesure soit vraiment profitable, mais si elle peut apporter une amélioration, alors nous l'appuyons.

Le troisième élément est la rationalisation du processus d'examen par le Tribunal de la concurrence, par l'attribution à celui-ci du pouvoir d'attribution des frais. Cela est vraiment important étant donné qu'on a ajouté à la loi une disposition importante concernant le droit à l'accès privé. Essentiellement, ce droit permet de contourner le Bureau de la concurrence et de s'adresser directement au Tribunal de la concurrence.

● (1215)

Le Tribunal de la concurrence peut maintenant à tout le moins attribuer les dépens s'il estime que les procédures sont dénuées de tout intérêt ou qu'une mesure prise dans le cadre de celles-ci est faite avec l'intention de nuire ou de donner un avantage concurrentiel à l'une des parties. Il ne peut accorder de dommages-intérêts, mais c'est déjà un élément positif. Si des gens se retrouvent devant le tribunal de la concurrence et qu'ils doivent se défendre contre une accusation frivole, le Tribunal peut à tout le moins ordonner aux parties perdantes de rembourser les frais de celles qui ont été entraînées dans cette affaire. C'est une mesure positive dont nous avons besoin.

Le Tribunal de la concurrence a également obtenu le pouvoir d'effectuer des procédures sommaires et de juger sommairement. Dans le cadre de la procédure sommaire, le juge peut dire à une personne qui comparaît devant lui s'il est disposé ou non à entendre

la cause. C'est un peu comme une phase précédant l'instruction. Le tribunal peut alors déterminer si la poursuite est frivole et décider de refuser de l'entendre. Ce genre de protection sera utile à la Loi sur la concurrence et donnera au Tribunal de la concurrence les pouvoirs dont il a besoin.

Le quatrième aspect visé touchait le droit d'élargir l'éventail des cas où le tribunal peut rendre une ordonnance provisoire. C'est un aspect important, tout particulièrement dans le cas de l'industrie aérienne qui peut perdre des sommes colossales en très peu de temps. Les ordonnances d'interdiction sont très importantes. Il y a trois compagnies aériennes qui ont fait faillite au Canada au cours de la dernière année. Si les ordonnances d'interdiction avaient été plus sévères, Canada 3000 pourrait encore fournir une certaine concurrence sur bon nombre de parcours. Nous croyons donc que c'est nécessaire.

Il existe également des peines très sévères dans l'industrie aérienne pour ces compagnies qui manoeuvrent essentiellement dans le but de se débarrasser d'un concurrent. Toute société faisant fi des ordonnances d'interdiction se verrait imposer des peines très sévères.

Puis, nous avons bien sûr parlé de la question du droit d'accès privé qui a été accordé grâce à un amendement proposé à l'étape de l'étude en comité.

Je crois que tous les Canadiens ont le droit de se présenter devant le tribunal. À l'heure actuelle, c'est le commissaire à la concurrence ou le Bureau de la concurrence qui contrôle qui a droit de présenter une cause devant le tribunal. Mon collègue d'Edmonton-Sud-Ouest et moi étions convaincus au cours des audiences du comité et de tout le processus de l'étude du projet de loi C-23 qu'il s'agissait là d'un élément important qui devrait appuyer la politique canadienne en matière de concurrence au Canada. Nous sommes donc d'accord avec cet élément.

Je veux seulement dire quelques mots à propos du secteur du transport aérien. Chaque fois que nous apportons la moindre modification à la politique ou à la Loi sur la concurrence, quelque chose semble bouger. Cette fois-ci, il se trouve que c'est l'industrie du transport aérien. Certains croient que nous pouvons mener notre politique industrielle au Canada indépendamment du Bureau de la concurrence. Ce n'est tout simplement pas possible. Il importe d'avoir une bonne politique en matière de concurrence. Toutefois, une telle politique ne remplace pas un contexte commercial sain qui permette vraiment aux entreprises de se concurrencer et d'offrir des services aux Canadiens.

L'industrie du transport aérien est un bon exemple de cela. Si des choses comme l'intervention et la réglementation servaient à quelque chose, nous aurions au Canada une magnifique industrie du transport aérien. Toutefois, l'intervention et la réglementation ont l'effet contraire dans la plupart des cas. Par conséquent, le Tribunal de la concurrence et la Loi sur la concurrence sont importants, mais le gouvernement doit mettre de l'ordre dans ses affaires lorsque vient le temps d'intervenir dans l'économie.

Dans le secteur du transport aérien, la société Air Canada constitue un bon exemple. Son fusionnement avec les Lignes aériennes Canadien, il y a quelques années, a été sévèrement réglementé. En fait, la société Air Canada devait garder son administration centrale à Montréal et garder un certain nombre d'employés. Quelle entreprise peut fonctionner avec des règles pareilles? Lorsque l'économie fonctionne au ralenti, cela n'a pas de sens. Les entreprises doivent être souples, innovatrices et aptes à adopter de nouvelles mesures. L'intervention ne permet pas cela.

*Initiatives ministérielles*

Dans le cas d'Air Canada, il y a plusieurs autres aspects qui jouent, dont l'attraction de nouveaux investissements au Canada. De nouvelles règles en matière d'investissement aideraient beaucoup à résoudre certains de ces problèmes et auraient peut-être même empêché, il y a quelques années, la faillite de Canadien .

• (1220)

Il faut considérer les choses importantes pour que la Loi sur la concurrence ne soit pas la seule solution; en fait, ce n'est pas la meilleure solution pour assurer la concurrence. Les gens nous disent que nous avons besoin d'un bon climat des affaires, de faibles impôts, d'une réglementation allégée ainsi que de la disparition des barrières commerciales interprovinciales. Ce sont des choses de ce genre que les entreprises recherchent. Elles veulent une moins grande intervention dans l'économie.

Même si nous sommes en faveur du projet de loi C-23, qui renforce la politique sur la concurrence, cela ne donne que des résultats très limités. Nous invitons le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour favoriser la concurrence.

Nous avons perdu une décennie au Canada à cause des politiques du gouvernement. Année après année, depuis 30 ans, nous assistons à une baisse des investissements étrangers directs au Canada. La valeur du dollar canadien baisse depuis plus de 30 ans et elle s'établit maintenant à 62c. américains. Cela en dit long sur la politique gouvernementale. Depuis 30 ans, depuis l'époque de M. Trudeau selon moi, le gouvernement s'ingère de plus en plus dans l'économie.

Le gouvernement actuel, sous la direction du présent premier ministre, ne semble pas aller dans une voie différente. Voyez les cas de subventions et de contributions aux entreprises dans tout le pays. C'est un gouvernement qui n'a plus du tout d'orientations claires. Il va à la dérive et doit être remplacé car les entreprises souffrent. Les entreprises canadiennes qui essaient de concurrencer les entreprises américaines ne peuvent jouir des avantages compétitifs dont elles ont besoin.

Nous avons l'impôt sur le revenu des particuliers le plus élevé parmi les pays du G-7 et des impôts très élevés par rapport à nos voisins de l'OCDE contre lesquels le Canada doit livrer concurrence. Pourtant, ce gouvernement ne semble pas porter attention à ces questions. Il pense qu'on peut remplacer un bon climat des affaires par une loi sur la concurrence et cela ne fonctionne tout simplement pas.

En ce qui concerne les dispositions sur les ordonnances d'interdiction, même si nous les renforçons, les entreprises qui se livrent à des pratiques qui nuisent à un concurrent et à la concurrence ont maintenant 30 jours. On peut leur interdire pendant 30 jours de plus de se livrer à ces pratiques, mais après 120 jours, elles peuvent reprendre ces activités.

Nous devrions laisser les entreprises faire ce qu'elles font le mieux. Laissons la Loi sur la concurrence faire ce pour quoi elle a été conçue, c'est-à-dire protéger de façon limitée la concurrence et non les concurrents. Ayons un gouvernement qui cesse d'intervenir dans l'économie et le pays s'en portera beaucoup mieux.

• (1225)

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, il me fait également plaisir de prendre la parole à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-23. C'est, à toutes fins utiles, l'aboutissement, du moins dans cette Chambre, d'un long processus qui, comme l'évoquaient les collègues qui ont pris la

parole avant moi, s'est amorcé il y a de cela plusieurs mois, soit en 1999-2000.

Nombre de personnes et d'intervenants ont pris part à ce débat, à cette réflexion qui a conduit à la présentation du projet de loi C-23. Ce projet de loi C-23 est donc justement le résultat, comme je le disais, de cette longue réflexion. En conséquence, il faut je pense se réjouir des modifications qui sont apportées à la Loi sur la concurrence et à la Loi sur le Tribunal de la concurrence. Je pense que ces modifications viennent resserrer les paramètres de la Loi sur la concurrence. Je reviendrai sur le processus dans quelques instants.

On me permettra, d'entrée de jeu, d'ouvrir une petite parenthèse à l'égard du discours que vient de prononcer mon collègue de l'Alliance canadienne.

Si son discours était, au départ, je pense bien lancé et fort intéressant, la fin a été pour le moins décevante dans la mesure où, lorsqu'il appelle le gouvernement de tous ses vœux à mettre en place une législation favorisant la concurrence, il critique du même souffle le fait que nous ayons une Loi sur la concurrence qui permette justement que des conditions concurrentielles soient mises en place. Je pense qu'il y a là une certaine incohérence. Sauf tout le respect que je dois à mon collègue de l'Alliance canadienne, il me faut dire que je crois l'entendre se faire le porte-voix des grandes sociétés, des grandes entreprises et des grandes corporations au Canada qui souhaiteraient, bien sûr, que le corpus législatif entourant les questions touchant la concurrence soit le plus souple et le plus minimal possible.

Mais c'est oublier bien facilement et bien rapidement qu'au Canada et au Québec, tout particulièrement, le tissu économique se compose essentiellement de petites et moyennes entreprises qui, face aux grandes corporations, ne pourraient absolument pas survivre dans un contexte de libre concurrence, comme l'appelle de tous ses vœux notre collègue de l'Alliance canadienne.

Il faut donc établir un certain nombre de paramètres et un certain nombre de critères qui puissent permettre à l'ensemble des entreprises de pouvoir rivaliser équitablement, quelle que soit leur importance. Bien sûr, certaines entreprises et certaines corporations, de par leur importance, sont en mesure de faire davantage. Aussi bien faire en sorte que, dans les circonstances, il y ait un contexte qui soit correct et qui soit équitable pour l'ensemble des secteurs industriels.

À cet égard, nous, du Bloc québécois, considérons et avons toujours considéré que la Loi sur la concurrence telle qu'elle existe actuellement au Canada, tout aussi louables soient les objectifs qu'elle poursuit, ne s'est pas donné les moyens, ne contient pas l'ensemble des éléments, n'est pas suffisamment contraignante et n'a pas suffisamment de dents pour permettre d'éviter certains comportements anticoncurrentiels.

Si, bien sûr, le projet de loi C-23 permet d'améliorer un tant soit peu la législation existante, nous aurions souhaité que celle-ci aille beaucoup plus loin. Nous avons l'occasion, par le biais d'une préétude du projet de loi en comité, d'élargir, comme je le disais vendredi dernier, le spectre des interventions possibles et des dispositions qui auraient pu être apportées au projet de loi pour répondre à cette volonté d'établir un corpus législatif qui permette davantage de créer un contexte qui soit favorable à la concurrence.

### *Initiatives ministérielles*

Nous aurions donc souhaité que cette loi puisse aller beaucoup plus loin. Nous avons fait une intervention. En fait, nous avons fait plusieurs interventions en comité. À tout le moins, ici dans cette Chambre, nous avons tenté d'apporter un resserrement additionnel à la Loi sur la concurrence par un amendement qui a été présenté par ma collègue de Laval-Centre, vendredi dernier. En invoquant un certain nombre d'arguments que je juge encore aujourd'hui fallacieux, le gouvernement a préféré défaire cet amendement. Je reviendrai là-dessus dans quelques instants.

• (1230)

Revenons sur le processus. Comme je le disais, c'est un processus qui a pris naissance en 1999. Le débat s'est poursuivi. Le comité a travaillé très fort sur cette question. Je tiens d'ailleurs à souligner au passage le travail de mon prédécesseur, porte-parole du Bloc québécois en matière (d'industrie, sciences technologie,) le député de Témiscamingue qui, je pense, a fait un travail tout à fait remarquable à ce niveau avec les autres membres du comité. Le ministère de l'Industrie s'est également montré intéressé par une éventuelle révision de la Loi sur la concurrence.

Il faut dire—et c'est important de le signaler quand je parle d'un long processus ayant conduit au projet de loi C-24—que certaines dispositions du corpus législatif touchant la concurrence datent de plus de 100 ans. Certaines de ces dispositions auraient mérité d'être considérablement rajournées et actualisées à la lumière du contexte économique actuel et du cadre économique qui est le nôtre en 2001.

Le gouvernement, le ministère de l'Industrie, particulièrement le ministre lui-même, se sont montrés intéressés à ce que des améliorations soient apportées à la Loi sur la concurrence. Il y a d'ailleurs eu des interventions faites par un certain nombre de collègues de cette Chambre, notamment via des projets de loi émanant des députés, entre autres les projets de loi C-402 et C-472 présentés par le député de Pickering—Ajax—Uxbridge, le projet de loi C-438 présenté par notre collègue de Kitchener-Centre et le projet de loi C-471 présenté par notre collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine.

Curieusement, le gouvernement a choisi d'intégrer et a décidé de ne retenir dans la législation qui est actuellement devant cette Chambre, soit le projet de loi C-23, que les propositions qui, curieusement, comme je le disais, viennent de collègues des banquettes du parti ministériel. On aurait souhaité que le gouvernement fasse preuve d'autant de réceptivité à l'égard de propositions qui pouvaient venir de l'autre côté de la Chambre. Mais il ne semble pas que cela ait été le cas.

Quoi qu'il en soit, le débat a transcendé les limites du Parlement puisqu'on a invité la société civile, notamment via le Forum des politiques publiques, à prendre part au débat et à donner son point de vue sur une éventuelle réforme de la Loi sur la concurrence. Je dois dire—et le ministre y faisait référence vendredi—qu'on a entendu essentiellement deux sons de cloche.

Évidemment, cette affirmation fait fi de toutes nuances, je n'en disconviens pas. Mais si on veut essayer de placer les choses dans leur contexte, on a entendu essentiellement deux sons de cloche.

D'abord, il y a eu le son de cloche des grandes entreprises, duquel semble s'être fait l'écho notre collègue de l'Alliance canadienne qui, tout à l'heure, disait: «Il faut le moins possible de révision à la Loi sur la concurrence, surtout pas l'inclusion d'un droit à l'accès privé et de toute autre formule ou toute autre proposition qui pourrait aller au-delà de ce que le projet de loi C-23 contient.» Il y avait les représentants des petites et moyennes entreprises qui, eux et elles, souhaitaient ou manifestaient un très grand intérêt à l'idée d'inclure

des dispositions qui n'étaient pas prévues dans le projet de loi C-23 à l'origine, notamment concernant le droit à l'accès privé.

Je n'insisterai pas davantage sur le détail du contenu du projet de loi C-23. Je pense que mes deux prédécesseurs qui ont pris la parole à la Chambre dans le cours du débat ont bien expliqué les effets du projet de loi. Je me contenterai simplement d'évoquer les quatre propositions principales d'amendements que contenait à l'origine le projet de loi C-23, c'est-à-dire, premièrement, de faciliter la coopération avec les autorités étrangères en matière de concurrence en ce qui concerne la preuve dans les affaires civiles; deuxièmement, d'interdire les concours trompeurs qui s'adressent au public en général et qui sont distribués par la poste et sur Internet; troisièmement, de rationaliser les procédures du Tribunal de la concurrence en lui donnant l'autorité d'adjuger des dépens, d'effectuer des procédures sommaires et d'ordonner des renvois; quatrièmement, d'élargir les pouvoirs du Tribunal de la concurrence relativement au prononcé d'ordonnances temporaires.

• (1235)

Finalement, suite aux travaux du comité et aux interventions de ses membres, particulièrement à celles, fort éloquentes, de notre collègue de Pickering—Ajax—Uxbridge, s'inspirant justement des législations auxquelles je faisais référence tout à l'heure, le gouvernement a accepté d'intégrer quelques ajouts à ces quatre éléments principaux que contenait au départ le projet de loi C-23.

D'abord, on a introduit la possibilité d'un accès privé, indépendamment du Bureau de la concurrence, qui permet aux entreprises d'entamer directement, en leur propre nom, des poursuites reliées à la concurrence devant le Tribunal de la concurrence dans quatre domaines précis décrits aux articles 75 et 77 concernant le refus de vendre, l'exclusivité, les ventes liées et la limitation du marché.

Des modifications sont également apportées à la loi concernant la position dominante. On sent, dans le libellé de ces amendements, qu'on voulait tout particulièrement toucher un problème qui nous a été imposé par l'actualité économique ambiante en ce qui concerne les compagnies aériennes.

On permet au commissaire de procéder à l'émission d'ordonnances provisoires, en vertu de l'article 104.1 de la Loi sur la concurrence, afin d'éviter qu'une entreprise sous enquête ne puisse continuer ou recommencer des agissements anticoncurrentiels. Puis, des sanctions pécuniaires pourront être émises à un transporteur aérien, puisque c'est bel et bien à cela que visaient à s'attaquer les amendements particuliers qu'on a présentés à ce sujet, en vertu de l'article 79 concernant l'abus de position dominante.

On aurait souhaité que le gouvernement ne cherche pas, à travers ces amendements, à régler une situation tout à fait particulière. L'abus de position dominante peut être observé également dans d'autres secteurs industriels.

Je reviens aux propos que je tenais tout à l'heure concernant l'amendement présenté vendredi par ma collègue de Laval-Centre. Cet amendement, je le rappelle, est une reprise textuelle d'une disposition du projet de loi C-472, précédemment présenté par mon collègue de Pickering—Ajax—Uxbridge, à l'exception de trois petits mots que les indépendants de l'industrie pétrolière souhaitaient voir retirés de cette disposition du projet de loi C-472 à savoir, «conditions normales du marché». Je ne reviendrai pas sur ces trois mots, sur la signification de l'amendement. J'ai évoqué le tout en long et en large vendredi, lorsque nous avons débattu du projet de loi C-23 à l'étape du rapport et en deuxième lecture.

Je veux simplement évoquer ici le fait que nous aurions souhaité que le gouvernement se montre davantage réceptif à l'égard des abus de position dominante qui existent dans d'autres secteurs de l'économie, et pas simplement dans l'industrie aérienne. Nous faisons spécifiquement référence, de notre côté, à ce qui s'est passé, il y a de cela un certain nombre de semaines et de mois, dans le cas de la flambée des prix de l'essence.

Bien sûr, le ministre lui-même m'a rétorqué en comité, lorsqu'il a comparu, que les prix de l'essence sont actuellement relativement bas. Donc, pourquoi s'énerver avec la question des prix de l'essence? Le corpus législatif actuel, même amendé, ne nous met pas à l'abri d'une nouvelle flambée des prix de l'essence. Nous aurions souhaité que cet amendement, qui vise notamment à protéger les distributeurs indépendants contre la position dominante des grandes pétrolières qui contrôlent à elles seules près de 90 p. 100 du marché canadien de raffinage et de distribution du pétrole, soit adopté. Nous aurions souhaité également un amendement de l'article 45 de la Loi sur la concurrence qui, je le rappelle, date de plus de 100 ans. Un certain nombre de choses ont évolué depuis ce temps et il faut être en mesure de prendre acte de ces changements.

• (1240)

Nous aurions souhaité un amendement, notamment concernant la pertinence ou l'à-propos de maintenir dans l'article le mot «indûment». Je sais que cela a suscité beaucoup de débats. D'aucuns prétendent qu'il vaudrait mieux éliminer ce mot, d'autres pensent plutôt qu'il faut le maintenir, mais personnellement, je pense qu'il aurait fallu approfondir cette question et ne pas bousculer le travail, de telle sorte que nous ne puissions pas aller au-delà des dispositions que contenait le projet de loi C-23, avec les quelques amendements, les quelques ajouts significatifs, il faut le reconnaître, mais quand même limités, qui ont finalement été apportés au terme des travaux du comité.

Il faut constater que, malgré toute la bonne volonté des membres du comité et des témoins qui ont comparu devant le comité—et je dois à cet égard féliciter et remercier ces témoins pour la richesse des analyses et des propos qu'ils ont présentés—nous aurions peut-être eu davantage à en tenir compte beaucoup plus et à intégrer davantage ces analyses et propositions dans le projet de loi C-23.

Pour une foule de raisons, on a choisi de ne pas le faire. Cela dit, en dépit de toute la bonne volonté des membres du comité et des témoins qui ont comparu, il faut reconnaître que le seul mode d'organisation de notre comité ne permettait pas, en soi, que nous fassions un travail tout à fait exhaustif et approfondi sur cette question.

Lorsque le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie se réunit, quatre fois par semaine, pour discuter de trois sujets différents, cela rend le travail difficile pour les membres du comité. Il est difficile pour eux de pouvoir approfondir chacune des trois questions, chacun des trois thèmes abordés lors des quatre réunions hebdomadaires du comité. Je pense que nous aurions davantage à consolider le travail, à le rendre plus cohérent, de telle sorte que nous puissions approfondir un peu plus les différentes questions que nous sommes appelés à aborder au Comité permanent de l'industrie.

Cela dit, revenant au sujet qui nous préoccupe, comme je le signalais, je pense qu'il aurait été intéressant que nous puissions aller plus loin. Néanmoins, il faut bien admettre les choses telles qu'elles sont: vendredi, le ministre soulignait la qualité du travail du comité, du travail non partisan, et je pense qu'il avait raison. Il faut cependant déplorer que lui, à la toute fin, ait adopté une attitude pour le moins

### *Initiatives ministérielles*

fermée, pour ne pas dire partisane, en refusant cet amendement présenté par ma collègue de Laval-Centre.

Voilà donc les réserves que j'émetts aujourd'hui, et j'espère que le ministre les entend, vendredi, j'ai manifesté le souhait qu'il écoute l'intervention que je faisais sur l'amendement présenté par ma collègue de Laval-Centre. De la même façon, par l'entremise de son secrétaire parlementaire, j'espère qu'il porte attention à la discussion que nous avons ici aujourd'hui.

Cela dit, je suis d'autant plus perplexe et interloqué par la décision prise par le gouvernement de ne pas aller plus loin avec le projet de loi C-23 en pré-étude, en l'élargissant, alors que de son aveu même, il se propose de réviser encore une fois la Loi sur la concurrence, à un moment donné, en février prochain.

Plutôt que de faire les choses petit à petit, peut-être aurions-nous dû faire une étude plus approfondie des amendements proposés à la Loi sur la concurrence, lesquels auraient pu intégrer les préoccupations de ma collègue de Laval-Centre et les préoccupations très légitimes de ma collègue de Jonquière également, concernant l'article 45. On sait que ma collègue de Jonquière a fait de nombreuses interventions publiques dans les médias, ici à Ottawa, à la Chambre des communes, et en comité, mais également à l'Assemblée nationale, concernant l'article 45. Peut-être aurions-nous pu effectivement aller plus à fond.

• (1245)

Toutefois, en dépit des réserves que j'émetts aujourd'hui et que j'ai émises dans le passé, que j'ai émises notamment vendredi et auxquelles, je l'espère, le gouvernement est malgré tout sensible, j'aimerais encore une fois réitérer aujourd'hui que le Bloc québécois—comme il le fait toujours depuis 1993 et même avant, à l'époque où nos collègues fondateurs du Bloc québécois siégeaient à titre de députés dits indépendants—a toujours cherché à favoriser l'intérêt général, particulièrement les intérêts des Québécoises et des Québécois, indépendamment de la partisanerie.

Les statistiques le démontrent. Depuis le début de l'histoire de la Confédération, le Bloc québécois aura probablement été la formation d'opposition qui aura le plus souvent voté en faveur des projets de loi du gouvernement et des initiatives gouvernementales. Ce qui guide notre analyse n'est pas simplement ce prisme très étroit de la partisanerie. En effet, ce qui guide l'analyse des députés du Bloc québécois, c'est l'intérêt général et, d'une façon particulière, l'intérêt des Québécoises et des Québécois.

Dans ce sens, indépendamment des réserves que j'émetts aujourd'hui, je réitère le fait que le Bloc québécois votera en faveur de ce projet de loi parce que, selon nous, il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Le gouvernement n'a pas voulu faire les pas qu'il aurait fallu faire pour resserrer davantage la Loi sur la concurrence, mais il s'agit d'un pas. Il y a lieu d'espérer que le gouvernement continuera d'avancer, de telle sorte que nous puissions avoir un corpus législatif qui permette véritablement qu'une saine concurrence puisse s'exercer à l'intérieur de notre environnement économique.

[Traduction]

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, je suis ravie de prendre la parole au sujet du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence. Les amendements proposés contribueront à l'amélioration du projet de loi.

### *Initiatives ministérielles*

En tant que porte-parole de mon parti en matière d'industrie, je voudrais remercier mon collègue de Winnipeg-Centre pour m'avoir représentée à ce titre aux réunions du comité auxquelles je n'ai pas pu assister, en ayant été empêchée par un certain nombre de questions, relatives à la sécurité dans l'industrie des transports, notamment le transport aérien, dont il a fallu que je m'occupe. Je le remercie de nous avoir représentés avec compétence.

Les amendements contribuent largement à dissiper un certain nombre de réserves. Le projet de loi C-23 reflète le point de vue exprimé par les députés dans différentes initiatives parlementaires et dans différents dossiers depuis un an environ. Lorsque beaucoup de députés soulèvent des questions concernant l'industrie, cela signifie qu'il est temps pour le gouvernement d'intervenir et d'y trouver une solution, au lieu d'attendre que chacune de ces initiatives parlementaires soit présentée à la Chambre et fasse l'objet d'un vote. Je tiens à féliciter pour leurs efforts tous ces députés qui se sont donné la peine de présenter des initiatives parlementaires portant sur ces questions. Nous ne devons pas relâcher nos efforts en ce sens, si nous voulons que soient réglées de telles questions, car le gouvernement ne s'y intéressera pas autrement.

J'étais très heureuse de voir les amendements proposés au chapitre du droit d'accès privé au Tribunal de la concurrence. Nombre de personnes avaient lourdement critiqué la situation dans les grandes industries et dans le monde des affaires. Toutefois, le problème se faisait également sentir dans les petites entreprises. C'était une occasion pour les entreprises, de même que pour les particuliers, de se poser des questions sur les tactiques utilisées par un fournisseur dominant. Je suis ravie que cet amendement ait été proposé et qu'il prévoit un certain droit d'accès privé. Ce n'est pas exactement ce que les gens attendaient, mais il ne fait aucun doute que c'est un pas dans la bonne direction et que cela aidera énormément les citoyens à remettre en question certains agissements anticoncurrentiels et à les éviter.

De nombreuses questions ont été posées au cours des dernières années au sujet des agissements anticoncurrentiels. L'industrie du transport aérien est pointée du doigt compte tenu du fait que plusieurs faillites de transporteurs se sont succédées. Dans presque tous les cas, nous avons entendu dire qu'Air Canada s'était livrée à une concurrence déloyale. Or, c'est ce que nous entendons dire, encore aujourd'hui.

Le commissaire à la concurrence a suggéré de nombreux changements qui lui donneraient davantage de pouvoir pour réagir plus tôt et pour ordonner l'imputation des frais liés aux agissements anticoncurrentiels. La mesure législative répond à un besoin existant. Or, nous entendons encore dire qu'Air Canada se livre à des pratiques déloyales alors que l'industrie du transport aérien se trouve dans une situation cruciale.

Cette mesure législative fait énormément pour répondre aux préoccupations suscitées par les agissements anticoncurrentiels, mais je ne crois toujours pas qu'elle soit la solution pour l'industrie du transport aérien. Il faut faire davantage à l'égard de la capacité de réglementation si nous voulons vraiment que l'industrie du transport aérien soit stable et puisse répondre aux besoins des collectivités de l'ensemble du Canada, pas seulement des grandes villes. Il faut voir plus loin que cela.

La concurrence ne s'avère pas toujours la solution. Il doit y avoir un équilibre. Lorsque les fournisseurs sont forcés de s'ajuster au plus petit dénominateur commun, le public n'obtient pas toujours le meilleur service ou le service le plus sécuritaire. En outre, le service n'est pas toujours maintenu dans les régions où les coûts risquent

d'être plus élevés. Il est important de ne pas envisager seulement la question de la concurrence.

Le commissaire à la concurrence a estimé que ces changements s'imposaient. Il s'est dit d'avis que ces changements lui donneraient davantage d'occasions d'intervenir.

• (1250)

Il me tarde de voir ces changements entrer en vigueur car, espérons-le, il vont augmenter la stabilité, particulièrement dans l'industrie du transport aérien. Il faut aussi se pencher sur la question des pratiques anticoncurrentielles dans d'autres secteurs.

Le projet de loi porte sur un autre point dont je veux parler maintenant. Même si cela peut sembler anodin pour certains, c'est un point fondamental pour les plus vulnérables, comme les personnes âgées ou en mauvaise santé. Il s'agit de l'envoi de documentation trompeuse.

Je suis certaine que nous avons tous, à un moment donné, reçu par le courrier de merveilleuses lettres nous annonçant que nous avions gagné un million de dollars, qu'il fallait faire telle ou telle chose pour réclamer notre prix et que cela ne nous coûterait rien. Franchement, lorsque je parle des plus vulnérables de notre société, je dois préciser que même des infirmières et d'autres professionnels ont déjà communiqué avec moi pour me parler de cette documentation trompeuse. Ils se sont fait prendre à ce jeu et l'arnaque leur a coûté des milliers de dollars dans certains cas. Ceux à qui j'ai parlé étaient très mal à l'aise d'avoir été dupes de ces ruses.

En fait, cette documentation trompeuse est, justement, trompeuse. Il est difficile d'en comprendre vraiment le sens et je ne vous parle même pas des parties en caractères minuscules. Personne ne devrait avoir honte de s'être laissé prendre par ces ruses. Les personnes ou les entreprises qui ont recours à ces pratiques ont justement l'intention de nous attraper grâce à une phrase ou à une petite note. C'est leur métier. C'est ainsi qu'elles gagnent leur vie. C'est certainement contraire à l'éthique. Nous sommes nombreux à croire que c'est immoral et sans scrupules. Cependant, il en est qui feraient n'importe quoi pour un dollar. Nous devons le reconnaître et veiller à adopter les mesures requises pour protéger les consommateurs et la population en général.

Si la documentation trompeuse parvient à déjouer ceux qui travaillent tous les jours, qui remplissent quotidiennement diverses formules, qui doivent préparer et rédiger des textes et qui savent comment les choses fonctionnent, nous devons nous demander pourquoi nous devrions accepter que de telles pratiques trompeuses se poursuivent et lèsent les plus vulnérables d'entre nous comme nos aînés et ceux, par exemple, dont la vision n'est pas parfaite. Dans le cas des pratiques dont le but évident est de tromper, nous devons promulguer des lois pour protéger les gens. Je suis heureuse de voir que cet aspect est inclus dans le projet de loi.

Le projet de loi intègre une initiative parlementaire visant à régler ce genre de pratique. Nous espérons que cessera l'envoi par la poste de documentation trompeuse annonçant au destinataire qu'il a gagné un prix. En fait, lorsque le député a présenté pour la première fois son initiative parlementaire, je me suis fait un devoir de rassembler tout le courrier de cette nature que je recevais chez moi. Sur une période de deux mois, j'ai reçu une vingtaine de lettres m'annonçant de manière trompeuse que j'avais gagné un prix.

*Initiatives ministérielles*

Il est bien de jeter à la poubelle cette documentation trompeuse. C'est là où elle mérite d'aller, et je dois dire que je reçois habituellement beaucoup de courrier. Il y a toutefois des gens qui n'en reçoivent pas beaucoup et qui ont tendance à croire la documentation qui leur est envoyée. Cela m'a ouvert les yeux. Je ne me rendais pas compte que le problème était aussi grave. Je suis très heureuse que le projet de loi traite de ce problème.

Un certain nombre d'aspects sont abordés. Le commissaire sera en mesure de régler bon nombre des problèmes qui existaient. Comme on l'a dit, le projet de loi permettra d'éliminer certaines procédures inutiles. La prochaine étape logique consistera à laisser les entreprises privées avoir davantage accès au tribunal chargé d'appliquer les règles concernant l'atteinte à la concurrence.

Le NPJ appuiera le projet de loi. Celui-ci s'est fait attendre longtemps. Je me réjouis de l'appui que cette mesure semble avoir à la Chambre. Ce sera une bonne chose d'adopter ce projet de loi avant le congé parlementaire. J'espère que la prochaine chose dont nous nous réjouissons sera le budget qui sera présenté cet après-midi et qui, je l'espère, réglera bon nombre de problèmes.

• (1255)

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Je crois bien avoir entendu la députée dire que la concurrence n'est pas toujours une bonne chose. Je me demande si elle peut expliquer ce qu'elle veut dire là.

Ne croit-elle pas que la concurrence est une bonne chose pour les consommateurs? Quand le consommateur a le choix entre plusieurs produits, il arrive souvent que cela fasse baisser les prix, ce qui est une bonne chose. Je voudrais qu'elle explique les propos qu'elle a tenus, et j'ai peut-être mal entendu, et selon lesquels la concurrence n'est pas toujours une bonne chose.

**Mme Bev Desjarlais:** Monsieur le Président, je pense que les gladiateurs de Rome sont choses du passé. La compétition n'est peut-être pas toujours une bonne chose quand la lutte se poursuit jusqu'à la mort, en l'absence de tout équilibre.

Il ne fait pas de doute que la compétition peut être bénéfique pour les consommateurs. Toutefois, à un certain point, quand la compétition est une fin en soi et que tout ce que nous cherchons, c'est fournir le produit le mieux coûteux au plus bas prix...

**Mme Deborah Grey:** Un billet d'avion au plus bas prix.

**Mme Bev Desjarlais:** C'est une bonne chose d'offrir des billets d'avion au plus bas prix à condition toutefois que ce ne soit pas au détriment de la sûreté dans les airs, de la sécurité dans les aéroports et de niveaux salariaux et de conditions de travail raisonnables. Ces facteurs-là revêtent aussi une importance capitale. Franchement, la compétition et rien d'autre n'est pas la solution.

De nombreux magasins baissent le prix d'un produit dans le but d'attirer des clients qui veulent acheter ce produit bon marché. Si le client n'achète que ce produit à ce bas prix, c'est parfait, mais souvent il finit par acheter d'autres produits à des prix élevés.

Pour ce qui est des billets d'avion à bas prix, nous voulons également nous assurer que la compagnie est un transporteur sûr, qu'elle offre un produit de qualité, que les travailleurs reçoivent un salaire décent et que les pratiques de sécurité sont respectées. Toutefois, on tente souvent d'économiser sur ces plans également.

La concurrence pour la concurrence n'est pas toujours avantageuse.

J'aimerais rapporter quelque chose que j'ai vu à la télévision il y a quelques années à propos des enfants mexicains. Ces enfants n'étaient pas élevés selon des principes de concurrence comme c'est

le cas de bon nombre de nos enfants, qui participent à des sports de compétition et qui luttent les uns contre les autres. Ils sont en concurrence avec leurs camarades d'école pour occuper le premier rang et ils ne s'aident pas à s'améliorer. Ils luttent pour obtenir les meilleures notes et ils font ce qu'il y a de mieux parce que c'est ce qui importe.

On a proposé à ces jeunes enfants mexicains de jouer à un jeu en leur disant que le gagnant aurait un prix. Disons que le prix prévu était deux tablettes de chocolat. On s'est rendu compte que ces enfants qui n'avaient pas été élevés dans un esprit de compétition se moquaient pas mal de gagner ou de perdre. Ils en arrivaient à ne pas accorder vraiment beaucoup d'importance au gagnant et partageaient les deux tablettes de chocolat.

C'est là qu'on voit l'importance réelle de la concurrence et l'équilibre qu'on doit maintenir au niveau de la qualité du service. On ne doit pas penser uniquement à réduire les coûts.

• (1300)

**M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai moi aussi siégé au comité et j'ai appuyé le projet de loi et les amendements, qui ont beaucoup amélioré le projet de loi.

Je soutiens le projet de loi, mais peut-être pour une raison différente de celle de la députée qui vient de prendre la parole. C'est que je crois que la concurrence est le fondement du capitalisme et d'une démocratie libre, et que c'est le meilleur moyen de bâtir l'économie.

Les amendements apportés au projet de loi garantiront la concurrence. Lorsque nous avons des quasi-monopoles ou des oligopoles, il peut sembler que la situation est telle que la concurrence ne fonctionne pas comme elle le devrait. Les dispositions du projet de loi, par exemple sur l'accès privé, aident à faire en sorte que la concurrence existe bien, pour bâtir une économie dynamique.

Je suis persuadé que les Canadiens ne s'opposeraient pas à ce qu'on garantisse la concurrence et un bon éventail de choix dans les transports aériens.

Je suis très heureux que la députée ait parlé abondamment de la documentation trompeuse que nous recevons tous par la poste. J'espère que le projet de loi permettra d'éliminer une grande partie de ce problème et que, lorsque nous recevons l'avis que nous avons gagné quelque chose, ce soit bien réel, et qu'il ne nous en coûte pas plus cher pour obtenir le prix que ce que vaut ce prix.

Je me préoccupe surtout des personnes âgées. Elles reçoivent ces avis par la poste, mais elles ne savent pas à quoi s'en tenir. Elles pensent avoir gagné un prix, mais cela finit par leur coûter quelque chose, par le courrier, par les numéros 900 ou autrement. Je suis enchanté que tous les partis aient appuyé cette partie du projet de loi.

Je félicite mes collègues qui ont proposé les amendements, par exemple le député de Pickering—Ajax—Uxbridge, qui a fait du bon travail sur ce projet de loi et a su attirer l'attention sur ces problèmes.

*Initiatives ministérielles*

**Mme Bev Desjarlais:** Monsieur le Président, le député a allié des mots qui ne vont pas ensemble: bonne concurrence dans les transports aériens. Bien franchement, c'est un secteur où la concurrence n'existe pas. On a beaucoup critiqué les pratiques d'Air Canada. Généralement, la concurrence est acceptable. Je ne m'y oppose pas. Mais il arrive que la concurrence ne soit pas le fin mot de tout. Il nous faut trouver un équilibre entre l'offre d'un service de qualité et l'offre du prix le plus bas. Le prix le plus bas n'est pas forcément le plus avantageux. Tout dépend de ce qui est fourni à ce prix-là.

Chose certaine, une bonne concurrence honnête est très acceptable, et c'est pourquoi nous avons des règles, mais il nous faut reconnaître que la concurrence n'est pas toujours la solution, que nous pouvons aussi travailler ensemble à assurer le meilleur service possible dans un certain nombre de domaines.

[Français]

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention la députée de Churchill et je suis très surprise de sa position en regard de la concurrence.

Je constate qu'aujourd'hui, au Canada, il n'y a plus de concurrence dans le domaine aérien. Air Canada contrôle 80 p. 100 des vols canadiens. C'est pour cela que dans les régions, nous n'avons pas de concurrents. On ne peut pas remettre en cause la sécurité aérienne. Il y a des normes de sécurité aérienne et chaque transporteur doit s'y conformer.

Donc dans les régions, on n'a plus de concurrents, ce qui fait qu'un vol Bagotville—Ottawa me coûte 850 \$ aller-retour, par semaine. Avant que le monopole ne soit détenu par Air Canada, cela me coûtait 200 \$ de moins par semaine.

Je suis très surprise de la position de la députée. J'aimerais qu'elle élabore un peu plus sur ce sujet, à savoir qu'est-ce qu'un monopole enlève aux consommateurs.

• (1305)

[Traduction]

**Mme Bev Desjarlais:** Monsieur le Président, le député a sûrement mal compris. L'industrie du transport aérien est un exemple classique de l'attitude voulant que la concurrence fonctionne toujours et que, avec la déréglementation, elle fonctionnera, mais ce n'est pas toujours le cas.

À un certain moment, certains transporteurs peuvent décider d'exiger un prix ridiculement bas. Je ne dis pas qu'un transporteur en particulier le fait actuellement, mais j'estime que certains transporteurs réduisent leurs services pour offrir des prix moins élevés. Ce n'est pas toujours le cas, et je ne crois pas que cela se produise chez les transporteurs aériens, notamment celui du Canada qui offre actuellement un tarif très bon marché. Rien ne l'indique.

Quoi qu'il en soit, la concurrence n'est pas toujours la solution, mais elle peut certes faire baisser les prix.

Lorsque les Lignes aériennes Canadien International et Air Canada se livraient concurrence, elles étaient toujours à couteaux tirés. Elles voulaient attirer toute la clientèle sur certains vols et offraient des services sur les mêmes liaisons. En fin de compte, un des transporteurs a été acculé à la faillite et l'autre a acquis un plus grand monopole, ce qui a causé un problème plus important.

La concurrence ne constituait pas l'unique solution dans ce cas-là. Nous avons besoin d'une réglementation.

J'ai été heureuse d'entendre le ministre des Transports faire quelque peu allusion à cela, la semaine dernière, dans une

information de presse. Il a dit que nous devons peut-être réglementer la capacité intérieure pour offrir le service. Peut-être devons-nous reconnaître que, pour offrir le service à des régions très éloignées et des régions rurales du Canada, le gouvernement du Canada, et les Canadiens, doivent mettre en place des systèmes de soutien, afin que nous nous entraïdions, tout en sachant qu'il pourrait être un petit peu plus coûteux d'offrir le service à Churchill. Les transporteurs aériens ne devraient pas être les seuls à supporter les coûts. Il devrait nous incomber, en tant que Canadiens, d'offrir un soutien et une aide aux gens de tout le pays. Je voudrais que cet équilibre soit établi dans l'industrie du transport aérien.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-23, modifiant la Loi sur la concurrence.

Contrairement à ce qu'a dit le dernier intervenant, je pense que le monde a besoin de plus de concurrence. Je dirais même plus de concurrence même au niveau de l'école primaire, où les enfants apprennent les réalités de la vie, dont l'une est que nous sommes parfois gagnants et parfois perdants mais que, plus important, nous devons être compétitifs.

Nous avons un problème dans les écoles à l'heure actuelle. Les enfants sont plus malins et sont capables de contourner les difficultés. Quand nous les amenons au terrain de jeux pour la journée des sports de l'an 2000 ou 2001 et les invitons à participer à la compétition de saut en hauteur, nous baissons simplement la barre afin que tout le monde puisse participer et en sortir gagnant, de sorte que tout le monde se sente bien. Au 100 mètres, tout le monde s'agglutine au milieu du terrain et court dans n'importe quelle direction. Ils reviennent ensuite au point de départ et obtiennent tous le prix. Ne se sentent-ils pas tous bien?

Le problème, c'est que cela n'est pas compétitif. Il faut cependant que cela le devienne, car les enfants ont besoin de découvrir ce qu'ils font de bien et à quoi ils excellent. Un monde compétitif s'en chargera cependant quand ils seront devenus adultes. Pour aider nos enfants, nous devrions commencer par leur dire que nous les aiderons à trouver les activités où ils sont les meilleurs et nous les encouragerons dans ces activités.

La même chose pourrait se dire à propos de la Loi sur la concurrence quand il s'agit de créer la concurrence, ou un climat ou un environnement favorable à une saine concurrence. Le projet de loi ne vise pas tant à réglementer la concurrence qu'à réglementer ou à limiter la conduite anticoncurrentielle. C'est comme pour la compétition de saut en hauteur: quand quelqu'un fait trébucher un autre élève qui s'élance pour sauter en hauteur, c'est une conduite anticoncurrentielle et déloyale. Le projet de loi tâche de remédier à cela en disant que certaines choses ne sont tout simplement pas correctes dans un marché compétitif.

Le projet de loi fait de son mieux pour aider les joueurs à comprendre quelles sont les pratiques loyales et déloyales dans une société de marché libre et compétitif.

*Initiatives ministérielles*

Je crois que la Chambre n'aurait jamais été saisie du projet de loi n'eut été des efforts du député de Pickering—Ajax—Uxbridge. Les projets de loi d'initiative parlementaire qu'il a présentés ont été des précurseurs de celui dont nous sommes maintenant saisis. Je ne crois pas que le ministre de l'Industrie ait pensé une seconde à présenter ces mesures législatives. De fait, je ne crois pas que de telles mesures aient été sur son écran radar. Il est bien trop occupé à garnir sa caisse en vue de la course à la direction du parti pour que de telles mesures aient un jour la chance d'être sur l'écran radar. Le député de Pickering—Ajax—Uxbridge a fait du bon travail. Il a mis de l'avant une série de projets de loi qui ont fait ressortir certaines lacunes de l'actuelle Loi sur la concurrence devant absolument être comblées au tournant du siècle. Je le félicite des efforts qu'il a faits en vue de souligner certains des problèmes de la loi actuelle.

Selon moi, cependant, un des problèmes que pose le projet de loi est qu'il est censé devenir une loi-cadre. Or, une loi-cadre devrait établir les paramètres d'une bonne loi sur la concurrence au Canada. C'est ce qu'elle devrait faire. Elle devrait définir les grands principes de base. Nous avons un commissaire chargé de les administrer. La loi devrait confier au commissaire et aux tribunaux l'autorité de veiller à ce que les choses se passent correctement.

Le projet de loi aborde de façon plus précise certains aspects qui donnent à penser que nous avons un marché anticoncurrentiel, particulièrement dans l'industrie du transport aérien. Je ne m'oppose pas aux motions, mais on dirait qu'il nous faut aller dans leur sens de manière à viser l'industrie du transport aérien dans le projet de loi. Selon moi, s'il en est ainsi, c'est que le gouvernement a laissé tomber le pays avec sa politique en matière de transports. Pour que joue la concurrence sur le marché, il importe de fournir un cadre législatif adéquat à l'industrie du transport aérien, et le cadre que fournit la Loi sur la concurrence ne convient pas.

• (1310)

Nous sommes en train d'essayer de réparer un dégât du ministre des Transports, qui a présidé à la disparition de six lignes aériennes au Canada depuis deux ans parce que, dans le secteur des transports, il n'y a pas de loi-cadre qui favorise la concurrence entre les lignes aériennes.

C'est une honte, parce qu'on entend dire maintenant qu'aux termes de la loi, des amendes allant jusqu'à 15 millions de dollars seront imposées à Air Canada si elle ne fait pas ce qu'il faut, peu importe ce que cela veut dire, en matière de pratiques anticoncurrentielles. Certains parlent même d'une nationalisation possible d'Air Canada, vu que c'est un transporteur tellement dominant. Troisièmement, on entend toutes sortes de ragots sur la déréglementation, selon lesquels on peut amener un A-320 d'ici jusque là, mais qu'alors il faut aussi un F28 et qu'il faut demander tel tarif. De tels propos ne mènent à rien.

Il faudrait envisager pour l'industrie des transports une loi-cadre qui permette une large concurrence, y compris une négociation active avec les Américains sur le cabotage réciproque, afin que les transporteurs américains empruntent nos routes si jamais, comme on l'a déjà proposé, Air Canada avait le droit d'utiliser les routes au sud de la frontière.

Contrairement à ce que le ministre des Transports a déclaré l'autre jour, on a pu lire de nouveau dans les journaux en fin de semaine que cela intéresse les Américains, qui seraient même prêts à négocier à cette fin. J'invite les ministres des Transports et de l'Industrie à se pencher là-dessus avant que le Canada ne perde une autre société de lignes aériennes. Réglons le problème de l'industrie, et non celui de

la concurrence, car l'un ne va pas sans l'autre. Voilà en ce qui concerne le ministre des Transports et cette partie du projet de loi.

Je voudrais aborder deux autres éléments du projet de loi que les Canadiens devraient absolument connaître. Premièrement, le projet de loi confère une plus grande spécificité à la coopération internationale en matière de pratiques anticoncurrentielles. Cela revêt une importance croissante du fait que nous allons vers une économie mondiale, que nous travaillons toujours davantage dans un contexte de commerce mondial et que, de plus en plus, la règle de droit s'applique dans un nombre croissant de pays qui veulent tous le même ensemble de règles.

Dans l'avenir, l'une de ces règles consisterait indubitablement à établir un ensemble de règles communes sur la façon de définir les pratiques anticoncurrentielles. C'est là qu'est le véritable problème, car on sait ce qui se passe dans les cas de fusions, par exemple, qui sont régies par la Loi sur la concurrence. Une fusion peut être approuvée au Canada ou aux États-Unis mais, parce que nous traitons avec des entreprises internationales, les mêmes entreprises qui auraient obtenu l'approbation sur notre continent pourraient constater qu'il y a, en Europe, des règles différentes, au point qu'une fusion approuvée sur un continent pourrait ne pas l'être sur un autre.

Il faudra adopter un ensemble de règles, applicables à l'ensemble des pays du monde, qui permettra de distinguer une pratique concurrentielle d'une pratique non concurrentielle. Je crois que c'est la voie que nous devons inévitablement suivre. Cela s'inscrit dans le cadre de la mondialisation incontournable des entreprises, et c'est pourquoi je pense que le Canada et les autres pays industrialisés doivent donner le ton et montrer aux autres que nous voulons être concurrentiels et que nous voulons appliquer un ensemble de règles communes.

Le projet de loi offre un exemple du genre d'accord international réciproque que nous pourrions être appelés à conclure avec d'autres pays, relativement à l'échange d'information, l'échange de secrets commerciaux, les éléments de ces secrets qui pourront être divulgués et les personnes qui pourront y avoir accès. Ce sont toutes des questions très importantes, car même si la concurrence nous préoccupe au Canada, de nombreuses entreprises dépendent de la concurrence internationale, et il en sera ainsi de plus en plus dans l'avenir. Il sera essentiel de bien faire les choses, de mettre en place un cadre adéquat et d'amener les autres pays industrialisés à y adhérer.

Je crois que nous devrions commencer avec nos partenaires américains, parce que nous avons une compréhension commune de la règle du droit et que nous sommes sensibles à la nécessité des accords commerciaux, des accords d'investissement et des accords sur la concurrence. Je crois que nous devrions commencer avec les Américains, mettre les choses en place, puis intervenir rapidement auprès des pays du G-7 et du G-20 et amener au moins les pays du monde industrialisé à s'entendre sur un ensemble de lois communes en matière de concurrence. Je crois que c'est ce que nous devons faire, et le plus tôt sera le mieux.

*Initiatives ministérielles*

● (1315)

Les autres parties du projet de loi sont relativement faciles à appuyer. Il est de plus en plus nécessaire de préciser en quoi consiste le prix dans ce que j'appelle ces concours bidon qui sont envoyés aux gens. J'en ai encore reçu plusieurs ce week-end.

**Une voix:** Avez-vous gagné quelque chose?

**M. Chuck Strahl:** J'aurais juré que j'étais devenu millionnaire, que j'étais propriétaire d'un bateau et que j'avais gagné une voiture, tout ça en l'espace d'un week-end et du seul fait que j'ai ouvert mon courrier; le hic, c'est que c'était des attrape-nigauds. Je ne gagnerai rien et je le sais. J'ai tout mis dans mon gros classeur rond.

Le projet de loi obligerait les gens à préciser en quoi exactement consistent les prix. Pour ce qui est de ces concours bidon qui reposent sur le principe suivant: «Envoyez-moi 500 \$, et vous passerez à l'étape suivante», le projet de loi obligerait les gens à donner des détails à l'intention de ceux qui se laissent facilement tromper ou qui ne sont peut-être pas sûrs de ce que la loi autorise. Il obligerait les compagnies à jouer cartes sur table dans ce genre de concours trompeurs. Je suppose que cela se résume au principe du droit selon lequel il incombe à l'acheteur de prendre garde, mais au moins une mise en garde figurerait en première page des documents. C'est une bonne chose.

Il y a une autre chose que les amendements sur lesquels nous avons travaillé ajoutent à la Loi sur la concurrence, à savoir le droit d'ester directement, qui est une nouveauté de taille. Cette idée avait été émise dans l'un des projets de loi du député de Pickering—Ajax—Uxbridge. Le droit d'ester directement a été controversé au comité et deux camps se sont formés. Il semble que plus l'entreprise est importante ou plus son emprise est grande, moins elle est en faveur du droit d'ester directement. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est en faveur du droit d'ester directement.

Ce droit permet aux entreprises du secteur privé d'intenter elles-mêmes une action en justice si elles estiment être victimes d'un comportement anticoncurrentiel. Pour le moment, et si le projet de loi n'était pas adopté, elles font une demande au commissaire, qui peut approuver ou non. Celui-ci peut décider que c'est une question trop régionale, trop locale ou qui échappe à sa compétence. Le droit d'ester directement permet à des parties du secteur privé, une entreprise ou un particulier, de s'adresser directement au tribunal pour obtenir des mesures de redressement à l'égard de toute pratique préjudiciable pouvant aller du refus de vendre aux ventes liées en passant par la limitation du marché et l'exclusivité. Le tribunal pourrait prendre une décision à cet égard sans la bénédiction du commissaire, si on peut dire.

Le commissaire est en faveur de cela. Il n'a pas l'impression qu'il se fait avoir ou quoi que ce soit. Il est parfaitement heureux de cela. Le tribunal décidera. Le commissaire peut même parfois se joindre au plaignant s'il croit que la plainte est fondée. S'il pense que la décision rendue par le tribunal pourrait faire jurisprudence, par exemple, il peut participer à la procédure. Ce qui est important ici, c'est que, pour la première fois, les sociétés privées auront un accès direct au tribunal. Nous avons entendu bien des témoins dire qu'ils aimeraient avoir ce privilège. Je crois que, s'ils veulent avoir accès directement au tribunal, ils devraient en avoir le droit comme ils auraient accès à n'importe quel autre tribunal.

Je tiens à faire une mise en garde aux gens qui pensent que c'est là une panacée. Il ne fait pas de doute qu'une affaire portée devant le tribunal par une société privée coûtera très cher. C'est une sorte de procédure très spécialisée. Ceux qui veulent se prévaloir de ce droit font mieux d'être certains de ce qu'ils font et d'être prêts à débours

des sommes considérables. Ces choses prennent du temps et coûtent cher. Cela étant dit, ce sera à chaque société de décider si elle veut le faire. Si une société croit qu'elle a de bonnes chances d'avoir gain de cause, tant mieux pour elle.

Il y a également un amendement qui a été adopté à l'étape de l'étude en comité. Dans la première version du projet de loi, il ne pouvait y avoir remboursement des frais dans une de ces procédures privées que si l'on réussissait à prouver que l'autre partie avait fait exprès pour engager des procédures dénuées de tout intérêt. Autrement dit, cela visait à empêcher quelqu'un d'engager des procédures juste pour nuire à quelqu'un en traînant une affaire devant les tribunaux, comme on peut se servir de la diffamation pour nuire à une entreprise concurrente. Nous avons éliminé la nécessité de prouver que l'autre partie a agi de façon malicieuse. Nous avons simplement dit que, si une personne a gain de cause et mérite que ses frais lui soient remboursés, elle n'a pas à prouver que l'autre partie a agi de façon malicieuse. Une personne n'a qu'à prouver qu'elle avait des arguments solides et qu'elle a gagné sa cause de façon juste et honnête conformément aux mêmes règles de common law que n'importe qui d'autre. La proposition initiale a été supprimée, et je crois que le projet de loi s'en trouve amélioré.

● (1320)

On ne triplera cependant pas les indemnités, comme c'est le cas aux États-Unis. Dans ce pays, les gens peuvent intenter des poursuites pour une question d'accès privé et, s'ils gagnent, ils se voient accorder une indemnité triple. C'est un système très punitif, en vertu duquel quelqu'un peut dire: «J'ai dépensé deux millions de dollars pour traîner IBM en justice et, maintenant que j'ai gagné ma cause, IBM me doit 6 millions de dollars juste pour mes frais de justice parce que j'ai droit à une indemnité triple.»

Au Canada, on a décidé d'adopter un système différent, et, à mon avis, plus prudent. On dit que ceux qui gagnent leur cause devant les tribunaux obtiennent une décision en leur faveur, l'émission d'une ordonnance provisoire et l'arrêt des pratiques monopolistiques, mais on ne veut pas que les avocats et les gens qui veulent passer plus de temps devant les tribunaux profitent des circonstances. Je connais des personnes qui aiment aller en cour. Je ne mentionnerai pas de noms, mais ces personnes semblent vouloir s'adresser aux tribunaux pour un oui ou pour un non. Sitôt qu'une déclaration paraît dans les journaux ou est entendue aux nouvelles, elles sont tout de suite rendues devant les tribunaux. Elles semblent penser que c'est une façon de gagner leur vie. Eh bien, elles ne vont pas gagner leur vie avec ce projet de loi.

Ce projet de loi prévoit uniquement le remboursement des frais encourus. On ne pourra pas obtenir d'indemnités triples. Il est à espérer que cela éloignera la plupart des requins et permettra aux gens qui ont de véritables raisons de s'inquiéter d'un comportement monopolistique de traiter de la question elle-même, et non d'enrichir les avocats qui se spécialisent dans ce genre de causes.

Si je peux me permettre, je dirai à nouveau que le projet de loi, dans son ensemble, raffermira la version actuelle de la Loi sur la concurrence. Il garantira le droit à l'accès privé, ce que nous approuvons. Et il le fait en empêchant les avocats de se graisser la patte. Je pense que c'est une bonne chose. Il limitera également la possibilité d'une utilisation massive du courrier pour l'envoi de messages trompeurs donnant l'impression aux gens qu'ils pourraient gagner un gros prix moyennant une petite cotisation. Voilà qui est bien également.

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi rationalise le processus judiciaire, ce qui est une bonne chose. Nous avons entendu de nombreux témoins exhorter le tribunal à adopter un système adéquat de gestion des dossiers, de manière à ce que le nombre de témoins et ainsi de suite ne soit pas limité. Au lieu de débats interminables, nous aurions un système de gestion des dossiers qui permettrait à la situation de progresser rapidement et adéquatement, comme le dirait la ministre de la Justice. Ce serait certainement le cas si le gouvernement faisait cette gestion de dossiers plus judicieusement.

Le projet de loi permettrait l'émission d'ordonnances provisoires s'il y a une sorte de comportement anticoncurrentiel qui porte préjudice à quelqu'un d'une manière qui, de l'avis du commissaire, doit cesser immédiatement. Dans certains cas, le commissaire pourrait présenter une ordonnance d'interdiction afin de mettre un terme au préjudice irréparable causé à une entreprise.

Je crois que, d'une manière générale, il faut appuyer le projet de loi à cette étape. Encore une fois, j'exhorte le gouvernement à réfléchir à la possibilité de laisser la Loi sur la concurrence agir comme une loi cadre et à essayer de régler les problèmes des autres industries, qu'il s'agisse des banques, des transporteurs aériens ou de n'importe quel autre secteur que ce soit.

Le gouvernement devrait s'employer à créer un système de transport concurrentiel. La loi ne règle pas les problèmes du système de transport, car nous ne pouvons pas imposer la concurrence; nous pouvons simplement interdire les comportements anticoncurrentiels. Pour qu'il y ait concurrence, nous avons besoin d'une bonne politique en matière de transport. Nous n'avons pas, dans notre pays, de bonne politique en matière de transport, et c'est pour cette raison que nous avons vu six transporteurs aériens cesser leurs activités depuis deux ans.

À mon avis, dans sa forme actuelle, le projet de loi fonctionnera. Je dis à ceux qui ont exprimé des réserves à son sujet qu'il vaut la peine d'en faire l'essai. Nous surveillerons l'évolution de la situation pour éviter les dérapages, mais à ce moment-ci, je crois que c'est le meilleur compromis auquel nous puissions arriver. À mon avis, c'est un bon équilibre. Je pense que les problèmes particuliers des autres industries devraient être réglés par les ministres responsables de ces industries.

• (1325)

**M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, comme je crois que le député veut poser une question, je serai bref. Dans son intervention au sujet du projet de loi C-23, il a parlé du secteur des transports, et notamment des compagnies aériennes. Il a proposé que soit envisagée, entre autres solutions, le cabotage réciproque. Il a rappelé qu'Air Canada avait proposé une solution semblable. Je crois savoir qu'il n'en est rien. La proposition formulée par Air Canada veut que, pour qu'un transporteur américain puisse assurer la desserte entre deux destinations canadiennes, il doit faire une escale dans un aéroport américain, condition qui s'appliquerait réciproquement dans le cas d'Air Canada.

Le député peut-il préciser s'il s'agit effectivement de cabotage réciproque ou d'une forme de cabotage qui serait cloné et assorti de certaines restrictions? Pourrait-il nous donner également son sentiment sur la mise en place d'une politique nationale des transports dans le contexte d'un marché en voie de rétrécissement?

La concurrence est à l'évidence importante pour le Canada, en ce qu'elle procure au consommateur des avantages en matière de services et de prix. Entre-temps, l'utilisation de la capacité des

transporteurs américains a diminué du tiers environ pendant la semaine normalement la plus occupée de l'année, celle de l'Action de grâce. Une réduction considérable de l'utilisation de cette capacité a également été observée au Canada. L'analyse des facteurs économiques fondamentaux intéressant la plupart des compagnies aériennes canadiennes, à l'exception de WestJet peut-être, montre que le rétrécissement du marché et la réduction de la part de marché peuvent être lourds de conséquences si les règles sur la concurrence limitent cette même concurrence.

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, en réponse au premier point soulevé par le député à propos du cabotage, ou du cabotage génétiquement modifié proposé par Air Canada, je suis d'avis que nous devons envisager toutes ces options. D'autres ont été proposées, notamment dans la presse d'aujourd'hui, par un autre qui s'intéresse aux transports; cette personne a indiqué qu'on pourrait permettre à un transporteur d'accéder à un marché développé par un nouveau concurrent, empêcher Air Canada de forcer les prix d'une semaine à l'autre, et fixer et garantir les prix pour une période donnée.

Différentes initiatives peuvent être prises sur le marché des transports, dont le cabotage réciproque. Si les Américains se montrent intéressés, nous devrions au moins en parler. S'il s'agit d'une version modifiée amenant les voyageurs à effectuer des déplacements en zigzagues, avec escale à Chicago, pour se rendre à Halifax ou ailleurs, nous pourrions également en discuter.

Bref, nous devons trouver des façons d'accroître la concurrence. Si c'est là la solution, nous ne devons alors pas hésiter à l'explorer. Il importe avant tout d'amorcer le dialogue avec leurs homologues américains. Tous font face au même problème de contraction du marché. Les consommateurs et les entreprises situés de part et d'autre de la frontière pourraient tirer partie de la souplesse susceptible d'être conférée au marché par ce genre d'accord réciproque en matière de transport.

La contraction spectaculaire du marché semble avoir affecté tout le monde, sauf probablement WestJet au Canada et Southwest Air aux États-Unis. Ces entreprises semblent avoir échappé à cette situation en se concentrant sur un créneau très précis du marché.

Je ne sais pas ce que nous pouvons faire pour modifier la situation. Nous pourrions encourager les gens à se déplacer davantage, et nous l'avons fait. Nous avons payés des annonces publicitaires faisant la promotion de l'industrie, mais l'offre est supérieure à la demande et cette situation signifie qu'à long terme des entreprises vont faire faillite. Je n'ai contre cela si elles font faillite pour des motifs légitimes de concurrence. Nous ne voulons pas qu'elles fassent faillite parce qu'elles se sont retrouvées dans un marché au sein duquel elles ne sont pas autorisées à faire l'essai de nouveautés et à explorer ces solutions possible.

Un des problèmes au pays, c'est qu'Air Canada est en partie la création du gouvernement fédéral. Nous sommes dans cette situation en raison de la politique gouvernementale d'il y a plusieurs années qui a contribué à créer ce monopole. Des éléments d'actifs ont été donnés à Air Canada par l'entremise d'une société d'État. Beaucoup de dettes ont été effacées. Quand Air Canada a reçu des propositions de fusion il y a quelques années, le gouvernement a déterminé celles qui étaient acceptables et celles qui ne l'étaient pas. À titre d'exemple, il a refusé l'offre d'Onex.

*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement a forcé Air Canada à adopter certaines mesures et, en raison de cela, bien qu'il me soit difficile de manifester de la sympathie à l'égard d'Air Canada, je constate que cette entreprise est coincée dans une situation dont elle n'est pas entièrement responsable. Par conséquent, lorsque l'entreprise souligne qu'elle n'aime pas les amendements précis du projet de loi concernant l'industrie et Air Canada, je dis qu'elle devra s'y habituer, car je vais appuyer le projet de loi dans sa forme actuelle.

Air Canada mérite une certaine sympathie dans la mesure où elle ne s'est pas placée entièrement elle-même dans la situation actuelle. Elle a été coincée; on lui a forcé la main. La réglementation a pris une certaine orientation, et l'entreprise cherche à s'adapter à la réalité actuelle. La réalité, c'est que nous avons une société aérienne dominante occupant 80 ou 90 p. 100 du marché. Avec le présent projet de loi, nous cherchons à trouver des façons de protéger les rares sociétés aériennes qui existent toujours au sein de l'industrie, afin de veiller à ce qu'elles demeurent concurrentielles.

• (1330)

**M. Dan McTeague (Pickering—Ajax—Uxbridge, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais remercier vivement les députés qui ont mentionné ma circonscription de temps à autre. Je voudrais également remercier mon collègue de Fraser Valley. Il a grandement aidé le comité et c'est notamment grâce à lui et au député de Verchères—Les Patriotes qu'on a pu s'assurer d'un esprit de coopération permettant de faire avancer le projet de loi.

Durant les audiences du comité, comme auparavant, un certain nombre de témoins ont laissé entendre que c'était la fin du monde alors que d'autres plus réfléchis ont affirmé qu'il se pouvait que cette mesure législative n'aille pas assez loin en ce qui concerne l'accès privé.

Il est clair que je ne veux pas anticiper sur ce que l'autre Chambre fera, mais je sais que le député représente un parti qui est fortement représenté à la Chambre haute. Étant donné les pressions que certains lobbyistes ont exercé, le député pourrait-il assurer à la Chambre que la sagesse dont ont fait preuve collectivement tous les députés sera à nouveau une réalité, chose certaine avec son aide? Vaut-il s'engager à faire cela?

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, s'il y a une chose que j'ai apprise au cours des deux ou trois dernières années, c'est qu'il vaut mieux ne pas présumer de ce qui pourrait se produire à l'autre endroit de crainte de payer le prix juste pour avoir fait cette supposition.

Je voudrais présenter aux sénateurs les mêmes arguments qu'à tout le monde. C'est un bon équilibre entre le droit à l'accès privé prévu en Australie, aux États-Unis et dans d'autres pays du monde, le droit de présenter une demande directement et la position de ceux qui affirment que ces dispositions ne sont pas assez sévères et qu'en cas de décision favorable, les intéressés devraient obtenir des dommages et intérêts triples comme aux États-Unis. Je reconnais avec tout le monde qu'il s'agit d'une proposition modeste qui permet un certain accès privé.

Cependant, nous ne devrions pas prétendre que ce sera la panacée. Lorsqu'une personne affirmera qu'elle doit fermer ses portes parce que, par exemple, le motel d'en face a des tarifs moindres, la question ne sera pas soumise au Tribunal de la concurrence. Il faut prouver qu'il y a un comportement monopolistique, et ce sera difficile à faire.

Les gens n'ont pas à craindre que ce projet de loi favorise une trop grande ingérence. Il sera difficile et très coûteux de prouver un comportement monopolistique. Les gens ne lanceront pas des

accusations de ce genre à la légère. Il y aura peut-être une ou deux plaintes sans fondement, mais après avoir dépensé environ un million de dollars en frais judiciaires, les gens s'apercevront que ce n'est pas une chose qu'on fait pour le plaisir et qu'il faut avoir de bons arguments. C'est ce qui va restreindre le nombre de cas dont le tribunal sera saisi en raison de l'accès privé.

• (1335)

**M. Dan McTeague (Pickering—Ajax—Uxbridge, Lib.):** Monsieur le Président, je suis certes honoré d'être ici aujourd'hui après avoir essayé pendant tant d'années de redresser des torts qui n'étaient pas perçus comme il se doit sur le marché. Les efforts que mes collègues et moi-même avons consacrés sont enfin reconnus sur le parquet de la Chambre des communes.

C'est un privilège d'avoir collaboré avec des députés de l'opposition, notamment les députés de Verchères—Les Patriotes, de Winnipeg-Centre, de Fraser Valley, d'Edmonton-Sud-Ouest et de Peace River. Je tiens à remercier tout particulièrement mes collègues qui, au cours des dernières années, m'ont appuyé dans ces luttes historiques et importantes concernant la fixation de prix abusifs, entre autres pour les détaillants d'essence indépendants, et l'incidence qui se manifeste aujourd'hui face aux fusions dans l'industrie alimentaire et dans l'industrie des télécommunications. Je remercie le député de Tobique—Mactaquac; mon bon ami et collègue représentant le Yukon; le député de St. Catharines, également vice-président du comité; le député d'Eglinton—Lawrence et actuel président; le député d'Essex; le député de Burlington et enfin, le député d'Algoma—Manitoulin.

La mesure législative s'inspire de trois ou quatre projets de loi d'initiative parlementaire. Les parties les plus controversées viennent sans contredit du projet de loi C-472, présenté au cours de la législature précédente. Cette compréhension du besoin de changement remonte à l'exercice 1996-1997. Oui, c'est arrivé dans l'industrie de l'énergie, mais cela s'appliquait également à toutes les autres industries parce nous avons compris le processus de la concurrence. À l'époque, le projet de loi C-235 avait suscité beaucoup de résistance à la Chambre. Nonobstant un vote d'agrément à l'occasion de la deuxième lecture et son renvoi à un comité, la mesure législative avait subi une cuisante défaite. Elle portait sur un concept qui touche maintenant d'autres industries au pays, en l'occurrence la force et l'efficacité de l'établissement de prix abusifs.

Il a fallu le courage, la compréhension et la sympathie de même que les bonnes intentions du député de Scarborough-Centre qui, en compagnie du commissaire à la concurrence et du ministre de l'Industrie, a pris le temps d'entendre les préoccupations des personnes visées. Il s'agissait en fait de doléances qui m'étaient adressées, à titre de député, par nombre d'entreprises canadiennes qui n'avaient pas voix au chapitre.

Cette mesure législative n'aurait pas vu le jour sans lui. Si elle est adoptée par la Chambre haute, le député de Scarborough-Centre sera un de nos héros méconnus. Je tenais à lui rendre hommage car, sans lui, je crois que cette modification à la Loi sur la concurrence n'aurait jamais été débattue aujourd'hui. Nous nous occuperions sûrement d'autres questions.

Il y a très longtemps que j'ai entrepris mon travail—certains parleraient de croisade—non seulement pour que notre Loi sur la concurrence soit modifiée et alignée sur celle de notre concurrent, mais aussi pour qu'elle satisfasse bien les besoins des Canadiens, qu'il s'agisse des grandes entreprises, des petites entreprises ou des consommateurs.

*Initiatives ministérielles*

Il y a des années de cela, j'ai écrit un article concernant le CRTC. À l'époque, je disais avec piquant que ce n'était pas la radio, la télévision ni les communications canadiennes dont on tenait rarement compte, mais des consommateurs. Je crois que nous nous sommes pardonné depuis quelque temps de ne pas avoir assez fait pour que les chances soient égales pour les consommateurs qui veulent non seulement en avoir pour leur argent, mais avoir aussi le choix.

Plus souvent qu'autrement, on demande comment nous pouvons nous attaquer à tel ou tel problème lorsque le prix est aussi diablement bas. Comme le dit le mot d'esprit bien connu: gain à court terme, douleur à long terme. Lorsqu'une entreprise arrive à supprimer sa concurrente, qui a souvent manqué de prévoyance dans ses prévisions d'approvisionnement ou d'achat, les prix montent soudain en flèche.

Tout récemment, le député de Fraser Valley et moi-même avons été co-saluds, ce qui n'est pas vraiment un mot. Nous nous sommes fait descendre dans deux ou trois éditoriaux de journaux parmi les plus acquis à la cause des entreprises, tels le *Financial Post* et la chaîne Southam ou du moins le *Citizen* d'Ottawa. Et cela, parce que nous avons osé laisser entendre que la Loi sur la concurrence qu'ils ont rédigée en 1986 avec l'aide d'une poignée de personnes devrait être maintenant soumise à la rigueur démocratique des parlementaires.

● (1340)

Les députés entendent sans cesse leurs électeurs se plaindre de ce que le commissaire à la concurrence, ou le Bureau de la concurrence, ne croit pas que leurs doléances soient fondées ou qu'il y est indifférent. En outre, quiconque se plaint sans jouir de la protection dont profitent les députés peut faire l'objet de tactiques fort désagréables.

Notre tâche consiste aujourd'hui à réorienter la Loi sur la concurrence sans en changer radicalement l'essence. Autrement dit, dans le cas du droit d'accès privé, des ordonnances provisoires, voire des ordonnances de cesser et de s'abstenir, comme on les appelle, nous aidons maintenant des gens qui pourraient n'avoir ni le temps ni l'argent pour tenter de se défendre eux-mêmes.

C'est arrivé dans le cas des détaillants d'essence indépendants. J'ai parlé d'un certain nombre d'entreprises qui sont dans le même cas. Le Parlement et les médias sont très préoccupés par le dossier d'Air Canada. Ce fut de la musique à mes oreilles après avoir écrit au ministre des Transports le 23 novembre. Dans cette lettre, je lui ai demandé qu'il n'émette pas une licence d'exploitation distincte à un autre transporteur à rabais. Plus important encore, je lui ai demandé de renforcer la loi, compte tenu de la position qu'il avait adoptée la semaine avant quant à l'amélioration de la Loi sur la concurrence. Peut-être qu'il faudrait accorder une plus grande attention aux questions soulevées par l'aviation commerciale et les soumettre aux rigueurs de la Loi sur la concurrence. Nous sommes également en faveur d'une disposition de cesser et de s'abstenir plus sévère qui durerait plus qu'un maximum de 80 jours, jusqu'à ce que le tribunal ait le temps d'examiner les allégations d'acte contraire à la loi.

Je suis également en faveur d'une peine de quelque 50 millions de dollars. Comme les députés le savent, le comité a, je suppose, sagement choisi de fixer la peine à 15 millions de dollars. La question a été soulevée. Je tiens à faire remarquer non seulement aux Canadiens qui nous regardent, mais encore aux simples députés et à ceux qui n'ont généralement aucune influence sur l'évolution des lois, que nous pouvons jouer un rôle déterminant si nous nous

employons à modifier des choses qui sont importantes pour les Canadiens.

Nous avons déjà eu l'occasion d'examiner des modifications à la Loi sur la concurrence. Je voudrais parler plus spécialement de l'accès privé. Je préciserai, pour que les gens comprennent, que le projet de loi le permet dans quatre domaines limités. Nous voulions être sûrs d'observer les sauvegardes. Tant de gens ont pensé que nous nous en débarrasserions, que nous pourrions adopter sans réserve le terrible système qui existe aux États-Unis, sans parler qu'il s'agit du pays le plus productif du monde sur le plan économique, mais Dieu sait qu'on ne nous permettait pas de parler de dommages-intérêts triples, sinon doubles comme en Australie.

Non, il fallait que le Canada se fasse imposer une forme de féodalisme économique par une poignée de personnes qui ont rédigé la Loi sur la concurrence en 1986. Pour quelque raison étrange, ces personnes ne veulent pas que les députés touchent à une loi parfaitement bonne quand elle se trouve améliorée et certainement assainie par l'opinion des Canadiens représentés démocratiquement.

J'ai trouvé très intéressant d'entendre l'opinion de gens comme—mais je ne mentionnerai pas son nom car je ne pense pas qu'il vaille la peine d'être mentionné—certains chroniqueurs au *Financial Post*. Ils vont jusqu'à soutenir que les députés ne devraient pas tenir de délibérations à ce sujet, que l'application de la Loi sur la concurrence devrait rester une affaire entre entreprises.

Des commentaires comme ceux-là sont évidemment le fait de personnes qui croient vraiment qu'elles peuvent se cacher derrière leur plume et écrire tout ce qu'elles veulent en croyant fermement que le papier ne refusera pas l'encre.

Nous avons des objectifs plus importants à atteindre. L'un d'eux est de tâcher d'avoir une loi qui résiste à l'épreuve du temps. C'est pour cette raison que je félicite notre gouvernement des efforts qu'il a déployés pour remédier à certaines lacunes fondamentales de la Loi sur la concurrence et, plus spécialement, de ne pas avoir donné aux entreprises la possibilité d'intervenir ni celle de saisir de leurs cas le Tribunal de la concurrence. Pourquoi est-ce si important?

● (1345)

[Français]

Comme on l'a entendu à plusieurs reprises, il n'existe pas assez de jurisprudence quant aux cas qui sont soumis au Tribunal de la concurrence. C'est pour cela que nous ne connaissons pas spécifiquement les faiblesses, mais également les succès de notre Loi sur la concurrence.

Cela fait au moins 15 ans que cette loi a été vraiment réformée et la grande majorité des Canadiens pensent qu'il est nécessaire de saisir l'occasion maintenant d'en faire la révision et de faire en sorte que les objectifs de nos commettants, des consommateurs et de toutes les entreprises, petites et grandes, soient compris dans cette législation.

C'est donc avec un grand plaisir que nous avons entrepris des démarches—comme maintenant, à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi—pour nous assurer de donner au moins l'occasion aux petites, moyennes et grandes entreprises, qui connaissent vraiment leur produit et leur entreprise, d'être au courant qu'elles peuvent soumettre le cas au Tribunal, et ce, pour leur donner un aperçu des changements, même si ceux-ci sont un peu moins connus par les directeurs et ceux qui travaillent au Bureau de la concurrence.

### Initiatives ministérielles

Ces différences sont souvent imperceptibles pour les fonctionnaires, mais elles sont bien entendues, bien comprises et bien préconisées par les gens qui travaillent dans ce domaine d'affaires. C'est pour cela que je suis certain qu'en donnant les outils en premier lieu aux entreprises, elles pourront au moins régler leur cas, parce que nous aurons mis de l'avant, pour elles, cette capacité de se prévaloir de la loi.

[Traduction]

C'est pour cette raison que ces initiatives touchent les petites entreprises autant que les grandes. Le public a l'impression qu'il existe un problème, mais qu'on ne peut obtenir justice. Il ne peut capter l'attention du Bureau de la concurrence pour signaler les difficultés. Or, les difficultés peuvent surgir dans un court laps de temps, et une entreprise risque de disparaître.

Il ne manque pas d'exemples d'entreprises qui ont sombré. Elles n'ont pas sombré parce qu'elles étaient inefficaces et non concurrentielles. Leur propriétaire y a investi ses efforts et ses avoirs, l'avenir de ses enfants et le sien. Cependant, des entreprises beaucoup plus grandes, qui ont des ressources considérables, savaient fort bien que la Loi sur la concurrence était rédigée de telle façon que seuls les riches pouvaient y recourir.

C'est pourquoi nous avons enfin modifié la définition et la loi même pour que les petites entreprises aient une chance raisonnable de soumettre leur cause au Tribunal de la concurrence.

Nous ne pouvions écarter du revers de la main les questions qui portaient sur l'efficacité de la loi. Le comité a recueilli le témoignage du commissaire australien, Allan Fells. L'Australie n'est pas juste un pays comme les autres. C'est littéralement un frère du Canada au sein du Commonwealth, et ses lois ont à peu près le même esprit que les nôtres. Le commissaire en est arrivé à la conclusion qu'une grande partie de la législation avait été améliorée grâce à l'accès privé, notamment en ce qui concerne le refus de traiter. Mes collègues ont eu l'occasion de discuter de ces idées avec le commissaire. Nous en avons été très heureux.

Par ailleurs, on a exprimé la crainte que l'application de la notion d'accès privé au Canada ne mène en fin de compte à une sorte de détournement de la loi, avec des poursuites futiles et vexatoires ou, comme certains diraient, des litiges stratégiques. Les amendements que j'ai proposés au comité ont été améliorés. Le passage qui parle des procédures futiles ou vexatoires et de l'utilisation des procédures pour entraver ou retarder le processus a été amélioré grâce à un amendement qui est conforme aux dispositions des Règles de la Cour fédérale de 1998 qui régissent les coûts.

Il y a peu de choses que l'on peut soulever au chapitre des préoccupations éventuelles, parce que c'est une pratique comprise en loi et reconnue devant tous les tribunaux. Dans un cas de ce genre, un juge demanderait le retrait immédiat d'une affaire aussi stupide. La règle proposée par le comité, que le Parlement sera prêt à accepter j'espère, prévoirait une amende importante pour les personnes qui engageraient des poursuites futiles et vexatoires, dans le but de les décourager d'entreprendre une telle activité futile ou vexatoire.

Le député de Fraser Valley souligne que c'était inévitable. Nous savons que nous pouvons le faire devant tous les tribunaux. Les dispositions et les protections nécessaires existent déjà. Malgré leurs efforts, les professeurs Michael Trebilcock et Tom Ross ont précisé qu'il était maintenant trop tard pour étudier cette question. Cela fait 30 ans qu'on en parle. Il est temps d'agir. Ils ont également souligné que cela pourrait avoir des répercussions sur d'autres secteurs, par exemple sur l'abus de position dominante prévu aux articles 78 et 79 de la Loi sur la concurrence.

Ce seraient là des mesures audacieuses, mais le Parlement n'est pas prêt à les prendre aujourd'hui. Nous avons atteint un juste équilibre en nous assurant que les dispositions prévues dans le projet de loi incluent à la fois les craintes de ceux qui sont d'avis que nous allons trop loin et les espoirs de ceux qui prétendent de façon générale que nous n'en avons pas fait assez.

Je suis heureux de constater que le comité et le Parlement se penchent sur cette question avec l'aide du ministre de l'Industrie, à un rythme qui nous permettra de voir à ce que l'année 2002 nous présente de nouveaux espoirs sur le plan économique.

Il ne s'agit pas d'un projet de loi ordinaire. Comme nous l'apprenons aujourd'hui, la Loi sur la concurrence est tout probablement la deuxième mesure en importance dans le domaine économique pour les Canadiens, dans la même veine que notre politique fiscale et monétaire. C'est pour cette raison que, même si certaines personnes sont d'avis que nous devons harmoniser notre politique monétaire et fiscale, le présent projet de loi prévoit que notre loi sur la concurrence doit être harmonisée avec le reste du monde pour tenir compte du contexte global dans lequel nous vivons. Je suis heureux de constater que le comité a décidé d'apporter certains des changements qui s'imposent.

● (1350)

Nous avons entendu des critiques à l'endroit des personnes qui tendent à réagir aux crises plusieurs mois à l'avance. Lorsque j'ai commencé à exprimer mes préoccupations au sujet de ce qui se passait dans l'industrie de l'énergie, je ne parlais pas uniquement de l'essence.

J'ai saisi la Chambre d'un projet de loi qui pourra faire l'objet d'un vote. Il concerne la défense fondée sur les gains en efficacité, visée dans la Loi sur la concurrence, relativement au gaz propane. L'an dernier, je me suis inquiété de la hausse subite et considérable du prix du mazout. Le gouvernement a agi de façon responsable en venant en aide aux personnes démunies. Je félicite le ministre des Finances d'avoir fait ce qu'il a fait.

Si on peut exploiter les échappatoires de la Loi sur la concurrence dans un domaine, il est probable qu'on puisse le faire dans d'autres. Je trouve plutôt ironique qu'un article du *Financial Post*, publié la semaine dernière, indiquait qu'il n'est pas plus nécessaire de réglementer les transporteurs aériens que l'essence. Cela touche la question même que j'ai soulevée. La Loi sur la concurrence sert de loi cadre à de nombreux secteurs de l'économie. Notre rôle consiste à y apporter des améliorations.

Je trouve très étrange que les mêmes journaux qui dénoncent l'attitude des députés et sénateurs au sujet de dossiers importants pour les Canadiens aient le front de se livrer à une critique éditorialiste mitigée et indépendante.

Nous avons pu le constater cette semaine lorsque Southam a fait savoir aux membres de l'un de ses nombreux groupes que s'ils n'approuvaient pas ce qu'il fait, ils n'avaient qu'à ne pas le publier. Que sont devenues les opinions locales? Qu'est-il arrivé, au-delà de la question du prix, à la concurrence? Nous avons de toute évidence un problème. C'est la raison précise pour laquelle j'ai écrit au premier ministre, le 3 août 2000, une lettre dans laquelle je lui dis notamment ce qui suit:

L'annonce faite cette semaine par CanWest Global de l'acquisition du contrôle de Hollinger Inc. et l'acquisition du réseau CTV par la BCE ont alimenté de nombreuses hypothèses sur l'éminence d'autres mainmises et fusions de médias... Les médias du secteur des communications se concurrencent en partie en publiant des éditoriaux indépendants et en jouant un rôle de gardiens indépendants. Une situation où il ne resterait plus qu'une poignée de médias ne permettrait pas de répondre efficacement aux exigences d'une concurrence fondée sur le choix et la diversité par un élargissement de la gamme des produits offerts, puisque les nouveaux médias seraient inévitablement attentifs, dans une certaine mesure, au point de vue de leur société-mère commune.

Ce qui est bon pour l'un l'est aussi pour l'autre. C'est ce qu'on a fait dans l'industrie sans l'ombre d'une certaine surveillance. Des entreprises sont disparues du jour au lendemain sans laisser de trace parce qu'elles achetaient de l'essence à 52 cents le litre, au prix de gros toutes taxes incluses, mais que les fournisseurs vendaient l'essence 47 cents le litre.

C'est anticoncurrentiel, mais ce n'est pas illégal en vertu des définitions dictées actuellement par toute la rigueur de notre loi. De même, il n'est pas illégal d'accaparer 75 p. 100 du marché du gaz propane dans une région précise du pays alors que les agriculteurs en ont besoin pour sécher leurs récoltes. Il n'est pas illégal non plus pour une compagnie aérienne qui occupe 80 p. 100 du marché de décréter qu'elle réduira ses prix, mais à deux endroits seulement, là où il existe un concurrent un tant soit peu vigoureux et efficace.

Il est bien de recevoir des éditoriaux qui critiquent ou non ces pratiques, mais il serait préférable de recevoir des quotidiens où l'on aurait le cran de publier des cas illustrant ces pratiques. Je suppose que tout cela fait partie de la politique. Lorsqu'on n'a pas à inscrire son nom sur le bulletin de vote pour être élu, il n'est pas surprenant qu'on se cache derrière le crayon pour dire ce que l'on veut.

Le courage dont font preuve la Chambre des communes et les députés en apportant des modifications radicales à la Loi sur la concurrence et au contexte dans tout le pays fait chaud au coeur. Je félicite chacun des députés. Continuons cet excellent travail et améliorons la situation pour tous les Canadiens.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1355)

[Français]

### LE TABAGISME

**M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Monsieur le Président, chaque année, le tabagisme tue plus de 45 000 Canadiens et Canadiennes. C'est la question de santé publique la plus urgente dans notre pays. La nouvelle Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme est ambitieuse et témoigne de l'engagement du gouvernement à lutter contre le tabagisme et ses effets sur la santé des Canadiens et Canadiennes.

Cette stratégie globale se fonde sur nos succès des dernières années, qui sont notables: les derniers résultats obtenus par l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada, année 2000, indique que la prévalence du tabagisme parmi les Canadiens âgés de 15 et plus a atteint le taux le plus bas, soit 24 p. 100, depuis qu'on a commencé à surveiller l'usage du tabac en 1965.

Parmi les jeunes—un de nos plus grands défis dans la lutte contre le tabagisme—, le taux d'usage du tabac chez les adolescents de 15 à 19 ans, qui était de 28 p. 100 en 1999, est maintenant rapporté à 25 p. 100.

Pendant les 10 prochaines années, nous nous efforcerons d'atteindre notre objectif qui est de réduire le nombre de fumeurs

### Article 31 du Règlement

de 20 p. 100, de réduire le nombre de cigarettes vendues de 30 p. 100 et de porter à 80 p. 100 le pourcentage de vendeurs au détail qui observent les dispositions de la Loi sur le tabac, qui interdit la vente de cigarettes aux jeunes Canadiens et Canadiennes.

\* \* \*

[Traduction]

### L'ÉCONOMIE

**M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le dollar canadien a chuté au plus bas niveau de son histoire au moins cinq fois depuis un mois. La question brûlante qui vient à l'esprit des Canadiens est: jusqu'où peut tomber le huard libéral?

Faudra-t-il que le dollar ne vaille plus que 50 cents pour que les libéraux finissent par admettre que leur huard boiteux a besoin d'un remontant? S'il faut en croire le premier ministre, le huard ne chutera jamais assez à son goût. Voilà plus de trois décennies que le premier ministre fredonne la même rengaine simpliste voulant qu'un dollar faible favorise les exportations. Oui, on exporte des Canadiens

Les entreprises canadiennes n'ont pas besoin d'un dollar faible pour livrer concurrence. Elles ont besoin d'un premier ministre qui comprend ce qui saute aux yeux. En fait, un dollar fort est bon pour les Canadiens. Je voudrais envoyer un message à celui qui préside à la chute du huard: «Vous allez dans la mauvaise direction.»

\* \* \*

● (1400)

### LE MULTICULTURALISME

**Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.):** Monsieur le Président, le vendredi 30 novembre, à Hamilton, avait lieu une levée de fonds pour un temple hindou qui avait été complètement détruit lors d'un incendie criminel à la mi-septembre. Ce temple était le lieu de culte de 800 familles hindoues des environs.

Quelque 1 200 habitants de la région de Hamilton ont assisté à l'événement. Ce soutien incroyable illustre l'esprit vraiment communautaire qui anime la population de Hamilton. Je suis fière des citoyens de Hamilton qui ont travaillé fort au succès de cet événement. Sans eux, il aurait été impossible de lever les fonds qui manquaient cruellement à la communauté hindoue de l'endroit.

C'est un exemple de la sympathie qu'éprouvent les Canadiens à l'égard de leurs voisins, peu importe leur race ou leur religion, qui traversent des moments difficiles.

\* \* \*

### LA COURSE TERRY FOX

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, les écoles de Peterborough sont célèbres pour le soutien qu'elles apportent à la course Terry Fox. Au fil des ans, nos écoles ont constamment été à la tête du pays sur les plans des dons recueillis et du niveau de participation.

Cette année n'a pas fait exception. Neuf écoles de Peterborough ont recueilli près de 200 000 \$ pour la recherche sur le cancer. Cependant, l'école secondaire catholique de St. Peter a établi un nouveau record. L'école a amassé plus de 80 000 \$, montant le plus élevé jamais recueilli par une seule école.

*Article 31 du Règlement*

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour féliciter toutes les écoles associées à la course Terry Fox cette année. Au moment où nous le faisons, ayons une pensée spéciale pour les écoles de Peterborough et, notamment, celle de St. Peter, pour saluer leurs efforts extraordinaires.

Terry Fox a couru dans la ville de Peterborough il y a 21 ans. Il serait fier de ces jeunes et de leur contribution à sa cause merveilleuse. Bravo aux élèves de St. Peter.

\* \* \*

**CHARLES MELVILLE PRICE**

**M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.):** Monsieur le Président, le 30 janvier 1944, le sergent Charles Melville Price était l'un des sept hommes à bord du bombardier Lancaster, qui a été intercepté et abattu aux Pays-Bas. Comme il était impossible à l'époque de récupérer les restes du sergent Price, il n'a jamais été enseveli avec tous les honneurs qu'il méritait à juste titre, jusqu'à maintenant.

Je suis heureux d'informer la Chambre que, la semaine dernière, au cimetière général Zwanenburg, à Amsterdam, après presque 58 ans, le sergent Price a été mis en terre avec tous les honneurs militaires.

Il reposera enfin avec ses compagnons d'armes. Ce jeune Canadien courageux était de Toronto. Il a sacrifié sa vie pour protéger notre liberté et nos valeurs. Un monument commémoratif offert par l'administration portuaire d'Amsterdam rend également hommage au sergent Price et à ses compagnons de bord. Ce monument témoigne du courage de l'équipage et de son engagement envers la paix.

Nous devons continuer de rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie en servant notre grand pays. Nous ne devons jamais oublier.

\* \* \*

**LES ANCIENS COMBATTANTS**

**M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la plupart des Nord-Américains se souviennent très bien du 7 décembre 1941. Cependant, la plupart de Canadiens ont oublié à quel point cette année-là fut tragique. C'est en 1941 que les Japonais ont attaqué le contingent canadien à Hong Kong.

Près de 2 000 soldats et officiers des Royal Rifles et des Grenadiers de Winnipeg avaient été envoyés en mission à Hong Kong. Quelque 290 Canadiens sont morts sur le champ de bataille, 493, blessés, et de tous ceux qui furent internés dans des camps de prisonniers, 550 ne sont pas rentrés au Canada.

Il a fallu attendre 50 ans avant que notre gouvernement accepte d'indemniser les anciens combattants de Hong Kong, soit dix ans après qu'il eut indemnisé les Japonais qui avaient été internés dans des camps au Canada et leurs descendants.

Le semaine dernière, le gouvernement fédéral a omis de rendre hommage à ces anciens combattants tombés dans l'oubli, si bien que l'opposition officielle se fait un devoir de remercier ces héros.

\* \* \*

[Français]

**LES DROITS HUMAINS**

**Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.):** Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration

universelle des droits de l'homme, en 1948. On énonce dans ce document les responsabilités et les droits fondamentaux propres à toute l'humanité et essentiels à l'existence et à la coexistence humaines.

Les droits de la personne sont au centre des valeurs des Canadiens et des Canadiennes. Les droits à l'égalité, à la vie, à la liberté et à la sécurité soutiennent et protègent les valeurs qui nous tiennent à coeur, telles que l'inclusion, la justice, la sécurité, la paix, l'innovation et l'épanouissement.

Le respect des droits humains est l'une des principales valeurs des Canadiens, et c'est très bien ainsi. Cette valeur fait partie intégrante du tissu social du Canada.

Notre tissu social a été mis à rude épreuve le 11 septembre dernier, mais c'est avec plaisir que je peux dire qu'il a tenu le coup, ce qui montre bien que nos efforts passés l'ont rendu solide. Cependant, si nous perdons un fil ou laissons échapper une maille, c'est l'étoffe tout entière qui devient fragile...

● (1405)

**Le Président:** L'honorable député de Châteauguay a la parole.

\* \* \*

**LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

**M. Robert Lanctôt (Châteauguay, Lib.):** Monsieur le Président, après plusieurs interventions et demandes du Bloc québécois au ministre des Transports du Canada, la semaine dernière, le député de Beauharnois—Salaberry a finalement pris la parole, mais s'est trompé d'interlocuteur. Le député demandait au ministre des Transports du Québec d'agir et de cesser de faire de la politique avec le projet de prolongement de l'autoroute 30 et de construction des deux ponts, alors qu'il aurait dû plutôt le demander au ministre des Transports du Canada.

Le député de Beauharnois—Salaberry lui recommandait également de prendre les fonds fédéraux disponibles évalués à 108 millions de dollars. Ces fonds sont disponibles pour tout le Québec, pas seulement pour l'autoroute 30. Nous l'avons dit à maintes reprises et les intervenants le disent aussi, tout le monde est prêt à commencer, sauf le gouvernement fédéral.

Toutefois, la rumeur du week-end veut que le gouvernement bonifie la contribution fédérale. Le Bloc québécois souhaite que cette rumeur devienne enfin réalité et se permet de rappeler au député de Beauharnois—Salaberry que c'est lui-même, son parti et son gouvernement qui ont promis la construction des deux ponts et le parachèvement de l'autoroute 30 lors de la campagne électorale.

Vous l'avez promis, faites-le maintenant!

\* \* \*

[Traduction]

**HANOUKKA**

**M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui est le premier jour des célébrations de Hanoukka, la fête des Lumières et de la liberté, commémorant la liberté de religion, les droits des minorités ainsi que le droit à la dignité humaine et à la liberté.

C'est aussi la Journée des droits de l'homme, commémorant la Déclaration universelle des droits de l'homme et affirmant la dignité humaine et la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine.

*Article 31 du Règlement*

C'est avec plaisir que je signale que des étudiants de Montréal, dans ma circonscription, et d'Ottawa, respectivement de l'Hebrew Academy et de la Hillel Academy se sont rassemblés à l'occasion de ces deux célébrations tenues au bas de la Tour de la paix pour chanter à l'unisson les chants de liberté de la fête des Lumières.

C'est avec tristesse que nous avons appris, aujourd'hui, la mort de deux enfants palestiniens. Chaque enfant, qu'il soit palestinien, israélien, musulman ou juif, est un univers en soi, et chaque décès est une tragédie humaine.

En guise de conclusion, voici les paroles d'un cantique entonné par les écoliers du campus Hillel aujourd'hui: «Nul pays ne doit brandir l'épée ni apprendre à faire la guerre.»

\* \* \*

**LA HANUKKAH**

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, hier soir marquait le début de la fête juive appelée Hanukkah. Il y a plus de 2 000 ans, le roi Antiochus a essayé de forcer les juifs à abandonner leur religion. Judas Maccabée a mené son peuple au combat pour le chasser d'Israël. Les juifs ont finalement repris possession du Temple saint de Jérusalem.

Afin de dédicacer de nouveau ce monument, ils ont récuré, nettoyé et poli l'énorme Menorah, mais lorsque les prêtres furent prêts à commencer la cérémonie, ils n'ont réussi à trouver qu'une petite urne d'huile à faire brûler dans la Menorah, à peine assez pour une journée. Par miracle, l'huile a brûlé sans arrêt pendant huit jours.

C'est ce miracle, ce triomphe, que les juifs soulignent en ces jours les plus sombres de l'année, en allumant la Menorah dans leur foyer.

À tous ceux et celles qui ont commencé à célébrer la Hanukkah hier soir, j'offre mes meilleurs vœux au nom de l'opposition officielle. Tous les Canadiens de bonne volonté se joindront à eux en allumant une chandelle symbolique et en récitant cette prière:

«Bénis sois-Tu, Dieu notre Père, roi de l'univers, qui nous a gardés en vie, nous a préservés et nous a permis d'atteindre cette saison.»

\* \* \*

**CHRIS HADFIELD**

**M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.):** Monsieur le Président, au nom de mes collègues à la Chambre, je suis très heureux de féliciter aujourd'hui le colonel Chris Hadfield, qui s'est vu remettre mercredi dernier la Croix du service méritoire.

Cette décoration lui a été remise par la gouverneure générale Adrienne Clarkson en reconnaissance de ses réalisations remarquables en tant qu'astronaute. On l'attribue habituellement aux brillants militaires qui font honneur aux Forces canadiennes par leur professionnalisme.

En avril dernier, Chris Hadfield a été le premier Canadien à marcher dans l'espace lorsqu'il a aidé à l'installation du bras canadien 2 sur la station spatiale internationale. Il a aussi été le premier Canadien à manoeuvrer le bras canadien en orbite, en 1995, et il est le seul Canadien à avoir visité la station spatiale Mir.

Les Canadiens peuvent être fiers de ce que Chris Hadfield a accompli. Je prie la Chambre de se joindre à moi pour le féliciter.

\* \* \*

**TAÏWAN**

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, samedi dernier, le 1<sup>er</sup> décembre, les Taïwanais ont participé à un scrutin organisé pour le yuan législatif et l'élection

des magistrats et maires de comtés. Le résultat de ce scrutin a été historique, en ce sens qu'il a donné la majorité des sièges au parti du président Chen Shui-bian, le Parti progressiste pour la démocratie.

Au nom de mes collègues néo-démocrates, je félicite le président Chen et le PPD pour cette victoire impressionnante qui témoigne de la vitalité de la démocratie à Taïwan.

Le moment est venu pour la communauté internationale d'accueillir Taïwan en tant qu'État souverain et de l'inviter à adhérer à l'Organisation mondiale de la santé. En outre, le gouvernement du Canada devrait cesser de se plier aux desiderata de la Chine continentale en matière de visas pour les représentants du gouvernement taïwanais en visite sur notre territoire, notamment le ministre de la Santé, dont la venue au Canada a été proposée récemment, et supprimer l'obligation pour les Taïwanais en visite au Canada de se procurer un visa au préalable.

Puisse les années à venir nous permettre de tisser des liens économiques, politiques et culturels encore plus solides entre les Canadiens et les Taïwanais à qui je dis «Bansue».

\* \* \*

● (1410)

[Français]

**SIMA SAMAR**

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter chaleureusement la D<sup>re</sup> Sima Samar qui reçoit, aujourd'hui, le prix John-Humphrey pour la liberté, de l'organisme montréalais Droits et démocratie.

M<sup>me</sup> Samar vient d'être nommée ministre des Affaires féminines et vice-présidente du tout nouveau gouvernement d'Afghanistan. Le défi qu'elle doit relever, l'amélioration du sort des femmes, est énorme après des années de régime taliban où les femmes au sens propre ont été mises à l'écart d'une société qui manque de tout.

M<sup>me</sup> Samar n'a pas froid aux yeux. Médecin, elle a mis sur pied des hôpitaux, des cliniques, des écoles à l'intention des femmes et des filles, et ce, au mépris des pressions et même des lourdes peines imposées sous le régime des talibans.

Le courage, la ténacité et le dévouement de M<sup>me</sup> Samar sont aujourd'hui internationalement reconnus. Elle en aura bien besoin. Mais ce dont elle aura le plus besoin dans ce pays dévasté, c'est de l'aide. Le meilleur hommage que le Canada puisse lui rendre, c'est de délier les cordons de la bourse de l'aide internationale.

Souhaitons que le ministre des Finances saura le faire dans son budget de cet après-midi.

\* \* \*

[Traduction]

**LA JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME**

**Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, en ce jour en 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme.

### Questions orales

Cet anniversaire, baptisé anniversaire de la Journée des droits de l'homme, nous remet en mémoire l'engagement pris par toutes les nations d'œuvrer pour un monde meilleur. Il arrive à point nommé en cette période de crise où le rythme effréné des événements laisse peu de temps pour la réflexion.

Je suis fière de la réaction qui a été celle des Canadiens au lendemain du 11 septembre. Nous avons refusé de laisser la peur l'emporter sur notre engagement de longue date à l'égard des droits de la personne. Les Canadiens ont fait cause commune avec le premier ministre pour condamner les agressions racistes et refuser de faire passer ce conflit pour une guerre de religion. Nous reconnaissons que les Afghans ne sont pas des ennemis et nous avons répondu avec générosité aux sollicitations de l'assistance humanitaire.

Notre compassion, notre respect de la diversité, notre foi en la justice et notre attachement aux droits de la personne, au pays comme à l'étranger, voilà les valeurs qui nous définissent.

\* \* \*

### LA JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME

**M. John Herron (Fundy—Royal, PC/RD):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée internationale des droits de l'homme, qui est marquée cette année par la crise humanitaire qui frappe l'Afghanistan à l'approche de l'hiver.

Le Canada a beaucoup fait pour promouvoir les droits de la personne, depuis la déclaration des droits par Diefenbaker jusqu'aux attaques de celui-ci et de Brian Mulroney contre l'apartheid en Afrique du Sud.

Ma propre circonscription, Fundy—Royal, a joué un rôle clé dans l'engagement du Canada envers les droits de la personne. Notre tout premier Commissaire aux droits de l'homme était nul autre que le député de Fundy—Royal, Gordon Fairweather, et la Déclaration universelle des droits de l'homme a été rédigée par un enfant de Fundy—Royal, John Peters Humphrey.

Plus de 50 ans après que John Humphrey eut établi les fondements de la conscience de l'humanité, Hampton, sa ville natale, continue de défendre les droits de la personne. D'innombrables habitants de ma circonscription en ont amené d'autres à participer à l'avancement des droits de la personne, y compris les élèves et les enseignants de la Hampton High School et la Hampton John Peters Humphrey Foundation que dirige Betsy DeLong, le sénateur Joe Day et Mark Perry, qui travaille à promouvoir l'héritage de John Peters Humphrey.

La Journée des droits de l'homme est plus qu'une simple journée du souvenir. Elle doit être un mode de vie et un engagement à améliorer l'humanité, et elle représente ce que nous avons de meilleur.

\* \* \*

### LE FESTIVAL DE STRATFORD

**M. John Richardson (Perth—Middlesex, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour féliciter le Stratford Festival of Canada pour le deuxième plus important auditoire de son histoire. Avec 614 226 spectateurs au cours de la saison 2001, le festival a eu cette année le deuxième plus important auditoire de son histoire.

Pour la deuxième année d'affilée, le festival a vendu plus de 600 000 billets. Les événements tragiques de septembre ont obligé le festival de Stratford à rembourser 40 000 \$ de billets à des clients des États-Unis, mais cela ne l'a pas empêché d'afficher un excédent de 2 millions de dollars. Cet excédent ira au Fonds For All Time

Endowment, qui appuie les innovations du festival, comme son nouveau programme de développement du théâtre canadien et son conservatoire de formation en théâtre classique.

Je félicite le Festival de Stratford pour une excellente saison 2001.

\* \* \*

### L'ÉCONOMIE

**M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le budget d'aujourd'hui est censé rétablir la confiance des gens à l'égard de la sécurité et de l'économie en replaçant les priorités dans l'ordre approprié. Le gouvernement devrait comprendre les difficultés des Canadiens et déclencher la relance économique pour sortir le pays de la récession où il l'a plongé. Le moteur de l'économie, ce sont les entreprises et non pas le gouvernement.

Je rappelle donc au ministre des Finances que l'effet cumulatif des milliers de règlements qu'il faut observer, et qui coûtent 103 milliards de dollars par année ou 12 p. 100 du PIB au secteur privé, nuit gravement à la croissance économique et au potentiel d'innovation des entreprises. La taxe cachée de 13 700 \$ imposée à chacun des ménages chaque année est une dépense qui se classe au second rang immédiatement après le coût du logement.

Le Fraser Institute, l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada, la FCEI et d'autres associations ont insisté sur l'importance d'une réforme des règlements. Les commissions de réduction des formalités administratives en Ontario et en Alberta ont fait un excellent travail de déréglementation et le gouvernement de la Colombie-Britannique est en train d'en faire autant.

De nombreuses provinces ont pris des mesures efficaces. Le ministre des Finances fera-t-il ce qu'il faut pour alléger ce fardeau de règlements qui est imposé au Canada?

## QUESTIONS ORALES

● (1415)

[Traduction]

### LA MINISTRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, dans le processus démocratique, ceux d'entre nous qui sont titulaires de charges électives doivent être vus comme respectant les lois qui régissent les élections. Il est maintenant clair que la ministre de la Coopération internationale semble avoir enfreint la loi régissant les élections municipales en Ontario en votant là où elle n'aurait pas dû le faire.

Le vice-premier ministre peut-il expliquer aux Canadiens pourquoi le premier ministre n'a pas demandé à la ministre de démissionner?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, dans notre système de justice fondé sur des principes britanniques qui remontent à il y a des centaines d'années, une personne est considérée comme ayant enfreint la loi lorsqu'elle a été accusée et reconnue coupable au-delà de tout doute raisonnable d'avoir enfreint la loi, ce qui n'est certainement pas le cas ici.

*Questions orales*

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, elle l'a admis de façon très claire. Les mauvaises nouvelles suivent cette ministre partout où elle va. Nous avons appris récemment qu'elle avait grassement payé son directeur de campagne pour faire du travail de consultation en communications pour son ministère, travail qui n'a été effectué qu'après que cette affaire eut été découverte. Nous apprenons maintenant que ce même homme était le directeur de campagne du candidat pour qui la ministre a voté dans cette élection partielle.

Le vice-premier ministre peut-il expliquer aux Canadiens combien de temps encore on permettra à la ministre de continuer à suivre ainsi la voie du copinage et même peut-être du non-respect des lois?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la ministre a affirmé avoir agi de bonne foi d'après les renseignements que son personnel avait obtenu de la municipalité.

En ce qui concerne les contrats en question, ils étaient totalement conformes aux règles du Conseil du Trésor. Le député ne devrait pas faire de telles insinuations au sujet de l'adjudication de contrats lorsque, selon ce qu'on me dit, les règles du Conseil du Trésor ont été suivies à la lettre.

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'est assez faible comme défense. La ministre a admis avoir voté de façon incorrecte lors de l'élection partielle, et voici que le vice-premier ministre dit qu'il n'y a pas de problème. Il y a un problème. La ministre est une représentante élue et elle a agi incorrectement. Pendant combien de temps encore lui permettra-t-on de garder sa place au sein du Cabinet?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député déforme les propos de la ministre. Elle a dit publiquement qu'elle avait voté. Elle n'a toutefois pas dit qu'elle avait voté incorrectement. Elle a dit exactement le contraire. Elle a dit qu'elle avait voté en se fondant sur les renseignements obtenus par son personnel, selon lesquels elle pouvait voter comme elle l'a fait. Ce sont là les faits.

Le député devrait retirer ses insinuations et ses conclusions qui sont tout à fait contraires aux faits et aux principes de la justice canadienne et britannique.

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la ministre de la Coopération internationale continue à ne pas respecter la loi canadienne. D'abord il y a eu les contrats de l'ACDI accordés à ses amis sans appel d'offre et maintenant nous apprenons qu'elle a voté pour une amie bien que ne vivant pas dans la circonscription.

En acceptant les excuses boiteuses de la ministre, le premier ministre dit que les ministres peuvent enfreindre la loi. Est-ce là le message que le gouvernement veut transmettre aux Canadiens?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député se trompe. Le premier ministre ne dit pas qu'un ministre peut enfreindre la loi. Il dit tout l'inverse. Il dit que, d'après les renseignements que nous avons, la ministre a voté dans les règles. Le premier ministre a demandé au conseiller en éthique d'étudier la question et de lui faire rapport.

Sur la base des renseignements dont nous disposons, la ministre a agi de bonne foi conformément aux conseils qu'on lui a donnés au sujet de la législation sur les élections municipales. Pour ce qui est des contrats en question, ils ont été jugés conformes aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

Le député devrait retirer ses affirmations erronées et sans fondement.

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le vice-premier ministre a beau présenter les choses sous l'angle qui lui plaît, il n'en demeure pas moins que la ministre a enfreint la loi provinciale.

Le bureau des élections de Toronto dit que, d'après la loi, une personne est sensée voter là où elle habite; son lieu de travail n'entre pas en considération. Il est évident que la ministre a enfreint la loi. Les députés de la Chambre sont tous des législateurs. Si nous ne respectons pas la loi, qui le fera?

Le premier ministre va-t-il congédier la ministre ou va-t-elle donner sa démission d'elle-même?

● (1420)

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je peux voir ce qui se passerait au cas fort peu probable où l'Alliance arrivait au pouvoir. Les gens n'auraient pas droit à un procès. Il n'y aurait pas de jugement. Il suffirait que le gouvernement allianciste dise quelque chose pour qu'ils soient coupables. Il n'est pas étonnant que les gens n'appuient pas l'Alliance.

Dans notre système, pour pouvoir dire que quelqu'un a enfreint la loi, il faut que le tribunal ait rendu un jugement, après que des accusations aient été portées et que l'on soit parvenu à cette conclusion au-delà de tout doute raisonnable. En l'occurrence, ce n'est pas le cas. Je le répète : la ministre a agi en toute bonne foi et sur la base des renseignements qui lui ont été fournis par ses collaborateurs.

Quoi qu'il en soit, nous avons demandé l'avis du conseiller en éthique sur cette question.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le gouvernement se sert d'une procédure comptable pour s'accaparer les milliards de dollars de surplus de la caisse de l'assurance-emploi, surplus qui appartiennent pourtant aux travailleurs et aux entreprises.

Or, en recommandant que ces surplus soient versés au Fonds consolidé, le vérificateur général n'avait nullement l'intention d'ouvrir la porte au pillage systématique.

Afin de protéger les chômeurs contre les abus du gouvernement, est-ce que le vice-premier ministre admettra qu'il est possible de créer une caisse autonome de l'assurance-emploi, dont les surplus apparaîtraient en même temps au Fonds consolidé, comme c'est le cas au Québec pour les fonds de la CSST?

**M. John McCallum (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le député devrait savoir que ces surplus sont fictifs. Il devrait savoir que les employés et les employeurs ont reçu 6,8 milliards de dollars en raison des réductions aux cotisations. Il devrait aussi savoir qu'il y a eu des améliorations apportées au programme. Finalement, il devrait savoir que son parti a voté contre toutes ces améliorations.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, si jamais le député devrait devenir ministre, il devrait apprendre qu'il ne devrait pas dire que les surplus sont fictifs, parce que son ministre a toujours dit le contraire.

*Questions orales*

Ce qu'il vient de dire, c'est exactement notre thèse. On a pris l'argent, ça n'existe plus. Et s'il y avait une récession importante, actuellement, il n'y aurait pas moyen de faire face aux problèmes qu'auront tous ces gens qui perdront leur emploi.

Est-ce qu'il va admettre cela? Est-ce que ce ne serait pas plus sage d'avoir capitalisé l'argent du fonds de l'assurance-emploi, plutôt que de s'en servir, les deux mains pleines, les deux mains dans la poche?

**M. John McCallum (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le député devrait savoir que, tel que recommandé par le vérificateur général, ces cotisations entrent dans le revenu général du gouvernement.

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, c'est de plus en plus intéressant. J'espère que je vais continuer à avoir des réponses du député.

Si le gouvernement refuse obstinément de créer une caisse autonome pour l'assurance-emploi, c'est que l'excédent, comme cela vient de nous être confirmé, va au Fonds consolidé et sert à payer la dette du gouvernement.

Est-ce que le ministre ne comprend pas qu'un des éléments les plus noirs du bilan de ce gouvernement, ce sera d'avoir décidé de faire payer la dette du gouvernement par les chômeurs?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la semaine dernière, le député a critiqué le gouvernement de ne pas avoir appuyé et permis la mise en application des conseils du vérificateur général.

Mais en 1986, je pense, le gouvernement a acquiescé à la recommandation du vérificateur général de créer le système actuel. Alors, si l'honorable député est certain de ses idées, il doit appuyer le vérificateur général dans ce dossier aussi.

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, ce qui est honteux de ce gouvernement, c'est qu'on prend du vérificateur général ce qui fait notre affaire. C'est ça que fait ce gouvernement.

Le vice-premier ministre, qui a de l'expérience à la Chambre, doit savoir qu'il est possible de créer une caisse autonome de l'assurance-emploi, comme c'est le cas de la CSST au Québec, et que cette caisse soit prise en compte dans la comptabilité du gouvernement.

Je demande ceci au vice-premier ministre: est-ce que ce n'est pas une honte que son gouvernement donne une interprétation telle que ce sont les chômeurs, ceux qui sont le plus dans le besoin, qui paient la dette du gouvernement? C'est un scandale.

• (1425)

**M. John McCallum (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je pense que tous les députés devraient savoir que c'est en 1986 que le vérificateur général a recommandé d'abolir la caisse séparée, pendant le règne des conservateurs. C'est uniquement avec l'élection de ce gouvernement qu'on a fait ce qu'a dit le vérificateur général.

\* \* \*

[Traduction]

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, imaginez la surprise des chefs des premières nations lorsqu'ils ont appris du *National Post* que le gouvernement libéral modifie radicalement sa politique à l'égard des peuples autochtones. Le gouvernement veut cesser de dépenser autant d'argent pour des questions embêtantes comme les droits et la réparation, les négociations des revendications territoriales ou l'accès aux ressources. Or, c'est justement à cause de l'intransigeance dont le

gouvernement a fait preuve par rapport à ces questions qu'il y a un millier de revendications territoriales non réglées et des affaires coûteuses devant les tribunaux.

Qu'est-ce que le gouvernement espère accomplir en se soustrayant à ses obligations à ce chapitre et en esquivant le processus bilatéral de nation à nation, dans ses rapports avec les premières nations?

**M. John Finlay (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement reste déterminé à répondre aux besoins des autochtones du Canada. Grâce au projet de gouvernement des premières nations, le ministère a amorcé un processus visant à donner aux premières nations les outils dont elles ont besoin pour assurer leur prospérité sociale et économique.

Le ministre travaillera avec d'autres collègues du Cabinet, afin de déterminer comment poursuivre les progrès accomplis. Ce faisant, le ministère cherchera des façons de mieux cibler ses dépenses.

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, cela est contredit par ce que nous avons lu dans le *National Post*. Cela semble du déjà-vu pour les chefs autochtones. C'est un retour vers le futur, un retour au livre blanc de 1969. Tout a changé depuis 1969, sauf le fait que l'architecte de ce document désastreux est aujourd'hui le premier ministre du Canada.

Au lieu de nous engager dans un affrontement destructeur avec les premières nations, ne vaudrait-il pas mieux nous engager à reconnaître les droits issus des traités, à régler les revendications territoriales en suspens et à amorcer un véritable programme de développement économique en garantissant aux premières nations l'accès aux ressources se trouvant sur leurs terres?

**M. John Finlay (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, c'est exactement ce que le gouvernement fait avec son argent: il appuie les négociations avec les premières nations et respecte les obligations issues des traités. Il y a des premières nations qui refusent de suivre le ministre pour l'instant, mais il y en a 250 qui sont prêtes à le faire. L'Association nationale des femmes autochtones est disposée à le suivre. Nous allons donc aller de l'avant.

\* \* \*

**LA MINISTRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD):** Monsieur le Président, la ministre responsable de l'ACDI affirme d'une part que l'argent de nos contribuables est envoyé à l'étranger à des fins de bonne gouvernance et, d'autre part, elle contrevient à la loi ici même au pays. La ministre a des tas d'ennuis depuis un bout de temps. Le nombre de ses employés fond comme neige au soleil. En outre, des contrats sont octroyés sans appel d'offre. Maintenant, on entend dire que la ministre vote dans le mauvais quartier, mais que c'est en toute bonne foi.

J'aimerais savoir si la ministre a suffisamment de cran pour quitter le Cabinet maintenant ou si elle compte attendre que son collègue de Shawinigan la chasse à l'occasion du remaniement de janvier?

*Questions orales*

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, au début, lorsque j'ai entendu la question de la députée, je croyais qu'elle parlait de son ancien parti, pas de celui auquel elle appartient maintenant. Ce dont parle la députée ne concerne nullement la ministre de la Coopération internationale, qui fait, par ailleurs, du bon travail au chapitre de l'aide que le Canada fournit à des pays moins favorisés que le nôtre.

Je répète que la ministre maintient avoir voté en toute bonne foi, se fiant aux enseignements que ses fonctionnaires avaient obtenus pour elle auprès de la municipalité. Je pense que c'est l'explication. La députée devrait réécouter les réponses.

[Français]

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC/RD):** Monsieur le Président, contrairement à ce que laissait croire le vice-premier ministre, enfreindre la Loi électorale, ce n'est pas une bagatelle; c'est une infraction sérieuse à laquelle il doit y avoir des conséquences sérieuses.

Il y a eu, au Québec, un exemple similaire. Une députée de l'Assemblée nationale, dans des circonstances similaires, a dû démissionner.

La ministre a-t-elle ou non enfreint la Loi électorale de l'Ontario en votant dans un quartier autre que celui où elle habitait? La question est claire: a-t-elle ou non voté à l'extérieur de son quartier? Peut-elle répondre?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la ministre n'a pas été reconnue coupable par une cour. Il n'y a aucune plainte contre elle pour la convoquer devant une cour.

Au Québec, les circonstances ne sont pas les mêmes. La députée a démissionné après avoir été reconnue coupable par une cour provinciale.

• (1430)

[Traduction]

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, au Québec, les libéraux se sont acharnés sur Monique Simard pour la faire démissionner parce qu'elle avait voté illégalement lors d'élections municipales. Dans le cas de la ministre de la Coopération internationale, on observe des cas indiscutables de vote illégal et d'action fautive.

Le vice-premier ministre expliquera-t-il pourquoi son gouvernement ne veut pas appliquer à sa collègue les normes que les libéraux ont appliquées au Québec quand ils ont découvert qu'une ministre y avait voté illégalement?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la députée devrait expliquer pourquoi elle ne veut pas appliquer les normes de la justice britannique et canadienne vieilles de plusieurs siècles, selon lesquelles une personne est coupable après avoir été déclarée telle par un juge, une fois que des accusations ont été portées et prouvées sans l'ombre d'un doute raisonnable. Rien de cela n'est arrivé, mais cela importe peu à la députée. Elle ne croit pas aux principes de la justice britannique et canadienne.

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, une des priorités de l'ACDI et de la ministre de la Coopération internationale a été d'aider à établir des démocraties en mettant sur pied des systèmes électoraux démocratiques.

Comment le premier ministre peut-il expliquer aux Canadiens qu'une ministre qui a violé notre propre loi électorale continuera de

présider aux efforts du Canada en vue de bâtir des démocraties respectueuses des lois partout dans le monde?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la ministre de la Coopération internationale affirme qu'elle n'a pas violé la loi. Je suppose que la députée de l'Alliance est non seulement députée, mais aussi juge et jury. Que deviendra-t-elle ensuite, bourreau?

La députée se trompe totalement. Elle devrait retirer son affirmation et revenir plutôt aux principes du droit canadien.

[Français]

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ):** Monsieur le Président, la ministre de la Coopération internationale a voté illégalement lors d'une élection municipale.

Comme il s'agit d'une question de moralité publique, le premier ministre ne devrait-il pas vraiment exiger de sa ministre qu'elle quitte le Cabinet?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la cour n'a pas reconnu coupable la ministre et sa position est qu'elle a voté en conformité avec la loi actuelle de la province de l'Ontario.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre et ses porte-parole réussissent toujours à convaincre la population que le Cabinet est sans scandale. Naturellement, on fait tout ce qu'il faut pour les étouffer. Il me semble que dans des situations similaires, des députés ont démissionné sur leur honneur.

Le premier ministre ne reconnaît-il pas que la moralité et la probité n'offrent pas d'autre solution à la ministre que de démissionner?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le scandale existe dans les insinuations non fondées de l'honorable députée. La ministre de la Coopération internationale n'a pas été reconnue coupable par une cour et sa position, qu'elle maintient, est qu'elle a agi en conformité avec la loi de la province de l'Ontario.

\* \* \*

[Traduction]

#### LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

**M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le 13 février 1998, Paul Lemire, de Shawinigan, a reçu une subvention de 117 000 \$ de l'ACDI. À cette époque, M. Lemire était sous le coup d'une enquête de Revenu Canada pour fraude fiscale. Inculpé quelques semaines plus tard, il a été condamné en 1999. Il a été de nouveau trouvé coupable le mois dernier, cette fois-ci pour acceptation frauduleuse d'une subvention de DRHC.

Comment ce monsieur Lemire a-t-il pu obtenir une subvention de l'ACDI alors qu'il était sous le coup d'une enquête de Revenu Canada pour fraude fiscale?

**L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la question qui aurait pu être posée plutôt à l'Agence des douanes et du revenu du Canada, nous savons tous que nous ne pouvons faire d'observations sur toute cause concernant les impôts puisque ce sont des questions confidentielles. Je renvoie le député à l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

*Questions orales*

**M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, que c'est commode.

En janvier 1997, M. Lemire a participé, en compagnie du premier ministre, à une mission commerciale du Canada en Asie. En mai 1997, il a contribué financièrement à la campagne électorale du premier ministre. En juin 1997, grâce à ses contacts d'Équipe Canada, il a demandé une subvention à l'ACDI. En septembre 1997, grâce à la subvention de l'ACDI, il est devenu admissible à un prêt à faible taux d'intérêt de la SEE.

Étant donné que M. Lemire a été condamné à la fois pour fraude et fraude fiscale, le public doit savoir. M. Lemire a-t-il obtenu également un prêt de la SEE?

• (1435)

**L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.):** Monsieur le Président, il y a tellement de questions dans la question que j'ignore à qui elle est posée exactement.

En ce qui concerne Douanes et Revenu Canada, toute information concernant un dossier fiscal est confidentielle. Je renvoie le député à l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

\* \* \*

[Français]

**LE SUPPLÉMENT DU REVENU GARANTI**

**M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ):** Monsieur le Président, les personnes âgées sont traitées très injustement par le gouvernement fédéral qui refuse d'envisager la pleine rétroactivité pour les personnes ayant droit au Supplément du revenu garanti et qui n'y ont pas eu accès parce que le processus s'est avéré inaccessible pour elles.

Puisque la Cour suprême permet le croisement des données pour récupérer les sommes perçues illégalement à l'assurance-emploi, le gouvernement ne devrait-il pas envisager de faire le même effort pour retrouver les personnes âgées à qui il doit de l'argent, et le leur donner puisque c'est de l'argent qui leur appartient?

[Traduction]

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je suis certaine que le député convient avec moi que le plus important ici est de s'assurer que les Canadiens âgés admissibles au Supplément de revenu garanti, le reçoivent effectivement.

Comme l'a indiqué le ministre du Revenu national, lui et moi allons collaborer pour utiliser le régime fiscal et les renseignements qu'il contient pour faire en sorte que les Canadiens âgés qui ont besoin de cet important élément du régime de pension y aient accès.

[Français]

**M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ):** Monsieur le Président, cela fait quand même huit ans qu'on leur doit cet argent.

Dans le cas de l'impôt sur le revenu, le gouvernement ne se gêne pas pour appliquer la pleine rétroactivité afin de retrouver l'argent qui lui est dû.

Pourquoi donc le même principe ne s'applique-t-il pas quand c'est lui qui doit de l'argent aux personnes âgées? Pourquoi le gouvernement traite-t-il si injustement les personnes âgées?

[Traduction]

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je répète, à l'intention du député, que les éléments du Supplément de revenu garanti concernant la rétroactivité sont conformes aux autres programmes de revenu de retraite, que ce soit le RPC ou le RRQ. Cela fait partie de l'approche adoptée depuis que le Supplément de revenu garanti a été mis en oeuvre il y a trente ans.

Nous savons fort bien que les éléments du régime de pension ici au Canada sont extrêmement importants pour les citoyens âgés. Ils ont fait une véritable différence et ont réduit le niveau de pauvreté. Notre tâche est de veiller à ce que les Canadiens âgés connaissent l'existence de ces programmes et y aient accès sans entrave.

\* \* \*

**LE FONDS DU CANADA POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS**

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le 6 mars 2000, la GRC a amorcé une enquête sur une subvention du Fonds du Canada pour la création d'emplois. L'argent était destiné à la circonscription de Rosemont, à Montréal, mais les emplois se sont matérialisés dans la circonscription du premier ministre.

L'enquête de la GRC dure depuis maintenant plus de 20 mois. Le solliciteur général ne trouve-t-il pas que c'est là une période excessive pour mener une enquête de cette nature?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je l'ai dit bien des fois à la Chambre, je ne dirige pas les enquêtes de la GRC. Le gouvernement ne critique pas la GRC, car nous avons l'une des meilleures forces policières au monde.

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, avec toutes les enquêtes qui portent sur la circonscription du premier ministre, c'est une bonne chose que le ministre ne critique pas la GRC.

Des allégations veulent qu'une ristourne de 250 000 \$ ait été versée à Louis Freedman, un copain de golf du premier ministre, parce qu'il a obtenu une subvention de 1,6 million de dollars du Fonds du Canada pour la création d'emplois pour PLI Environnemental, à Sydney, en Nouvelle-Écosse. La GRC fait également enquête sur cette affaire depuis le 27 juillet 1999, soit depuis pas moins de 28 mois.

Le solliciteur général pourrait-il nous dire si cette longue enquête de la GRC est terminée?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je ne vois pas où mon honorable collègue veut en venir. Je l'ai dit très souvent, et le député le sait fort bien, ni le gouvernement ni moi ne nous occupons des enquêtes policières.

Nous avons l'une des forces policières les meilleures au monde, sinon la meilleure. Laissons-la faire son travail au lieu de la critiquer sans cesse.

\* \* \*

• (1440)

**L'AFGHANISTAN**

**M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

*Questions orales*

Des délégués réunis à Bonn, en Allemagne, ont établi les structures de base d'un gouvernement provisoire pour l'Afghanistan, qui est ravagé par la guerre. Le ministre peut-il nous dire ce que pense le gouvernement canadien de cet accord historique?

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, l'accord conclu la semaine dernière à Bonn par diverses parties afghanes est très important. Il ouvre la voie à une transition vers un nouveau gouvernement représentatif. Il intègre des femmes, ce qui répond à une des préoccupations soulevées par des députés. Il reste beaucoup de chemin à faire. Il y a de nombreux autres enjeux en Afghanistan, et notamment un important problème humanitaire. Toutefois, c'est une des premières bonnes nouvelles depuis longtemps dans ce pays déshérité, et la Chambre devrait s'en réjouir.

\* \* \*

**L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, le plus récent rapport de Statistique Canada révèle que les enfants des familles à revenu élevé ont proportionnellement deux fois et demie plus de possibilités de fréquenter l'université que les étudiants à faible revenu. C'est une vraie condamnation de l'inaccessibilité à l'aide financière créée par le gouvernement.

Comment la ministre du Développement des ressources humaines peut-elle défendre des années d'échec massif des politiques des libéraux qui ont abandonné toute une génération de jeunes? Estime-t-elle que l'éducation n'est que le privilège des riches? Pourquoi le gouvernement a-t-il délibérément permis que des étudiants à faible revenu soient mis de côté? L'éducation devrait être un droit et non un privilège réservé à ceux qui en ont les moyens.

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement croit très sincèrement que l'accès à l'enseignement postsecondaire compte au nombre des outils très importants auxquels doivent avoir accès les Canadiens pour participer à la nouvelle économie moderne. C'est pourquoi nous avons mis sur pied la Fondation des bourses d'études du millénaire. C'est pourquoi nous avons élargi l'application du crédit d'impôt pour études. C'est pourquoi nous avons mis en place les Subventions canadiennes pour études à l'intention des handicapés, des mères célibataires et des parents qui veulent reprendre des études supérieures.

Notre bilan est clair. Nous savons que l'enseignement supérieur revêt une importance primordiale pour l'avenir de tous les Canadiens et nous voulons les aider sous ce rapport.

\* \* \*

**LA MINISTRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

**M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD):** Monsieur le Président, le cabinet du premier ministre et la ministre de la Coopération internationale manquent ostensiblement de respect pour les électeurs de l'Ontario. Nous devons nous préoccuper de l'exemple que cette situation donne au reste du monde puisque le ministère dont la ministre est responsable fournit de l'argent et des ressources pour le développement de la démocratie et l'éducation des électeurs dans les pays en développement.

Si la ministre n'est pas prête à agir de façon honorable et à démissionner après avoir voté illégalement, peut-elle à tout le moins s'engager à suivre certains des cours offerts par son propre ministère sur la démocratie et le processus électoral?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très étonné de voir que le député, qui est un avocat de longue date, a oublié ou qu'il néglige volontairement—peut-être n'est-ce pas volontaire, je ferais mieux de retirer ces mots—les principes fondamentaux de la justice canadienne et britannique qui veulent qu'on ne considère une action comme étant illégale que si elle est reconnue comme telle par un tribunal, après qu'il y a eu une accusation en bonne et due forme et que cette accusation a été prouvée hors de tout doute raisonnable. Ce n'est pas le cas ici. La ministre en cause a agi en toute bonne foi, comme je l'ai précisé plus tôt, selon les renseignements que son personnel lui a obtenus auprès des autorités municipales.

\* \* \*

**LE BUDGET**

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** Monsieur le Président, le ministre des Finances et ses collègues ont divulgué sélectivement aux médias au cours des dernières semaines certaines parties du budget de cet après-midi.

Nous connaissons le conflit qui oppose le ministre des Finances et le ministre de l'Industrie à propos de l'accès à large bande. Nous connaissons également les interventions du premier ministre visant à garder la paix et l'ordre parmi les candidats à la direction. Le gouvernement a abandonné les anciennes pratiques voulant que le budget soit gardé secret jusqu'à ce qu'il soit officiellement présenté. Il fait régulièrement des annonces à ce sujet aux journalistes et aux collectes de fonds pour le Parti libéral.

Pourquoi le Parlement est-il toujours le dernier à prendre connaissance des initiatives prises par le gouvernement, y compris en ce qui touche le budget de cette année.

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait nous expliquer comment il sait que les allégations présentées par les journalistes provenaient bien de fuites d'informations? S'il en est aussi certain, c'est qu'il a obtenu des renseignements à cet effet et qu'il en parle d'une façon qui pourrait le mener à faire lui-même l'objet d'une enquête. Peut-être pourrait-il alors nous expliquer le fondement de sa question.

\* \* \*

**LE SOMMET DU G-8**

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre ou au ministre des Affaires étrangères.

Le gouvernement du Canada a-t-il encore l'intention de tenir à Kananaskis et à Calgary le Sommet du G-8 dont le Canada sera l'hôte l'année prochaine?

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Oui, monsieur le Président, le Sommet du G-8 va se tenir à Kananaskis. Quelques activités connexes seront tenues à Calgary où les participants seront logés.

*Questions orales*

●(1445)

**LE MOYEN-ORIENT**

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, à la réunion des Nations Unies et à celles sur la Convention de Genève de la semaine dernière, le gouvernement s'est rangé du côté des adversaires d'Israël. Ce faisant, il a permis que la voix du Canada sur la scène internationale serve à faire avancer la cause palestinienne. Le rôle du Canada dans cet effort dépend de notre capacité de demeurer neutres, d'avoir une position équilibrée. Le gouvernement libéral a menacé cela.

Le premier ministre ne reconnaît-il pas qu'en permettant aux partisans des Palestiniens d'utiliser les Nations Unies pour faire avancer leur cause, il soutient les éléments terroristes mêmes qui se livrent à des atrocités qui coûtent la vie à des civils innocents?

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, même si j'accepte une partie de la prémisse de la question du député voulant que le Canada doive maintenir une politique impartiale relativement au Moyen-Orient, je ne peux pas accepter que le Canada ait fait autre chose que de maintenir cette position la semaine dernière. Je suppose que c'est la raison pour laquelle le ministre israélien des Affaires étrangères m'a remercié pour la position du Canada lorsque je l'ai rencontré à Bucarest, mardi dernier.

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement semble prendre le terrorisme plus au sérieux lorsque cela touche les Nord-Américains que lorsque des Israéliens en sont les victimes.

L'Autorité palestinienne abrite le Hamas, tout comme le régime taliban abrite le réseau al Qaeda. Les deux groupes veulent détruire Israël et les deux ont des ramifications internationales. La seule différence, c'est que le Hamas tue des Israéliens alors qu'al Qaeda tue des Nord-Américains.

Si le Hamas est une organisation terroriste au Moyen-Orient, c'est aussi une organisation terroriste au Canada.

Le ministre des Finances va-t-il inscrire les organisations reliées au Hamas sur la liste des groupes terroristes et geler leurs avoirs?

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de préciser qu'en parlant des activités du Hamas au Liban, en Syrie et en Iran, j'ai précisé clairement que le Canada considérerait non seulement qu'il s'agissait d'activités terroristes, mais également qu'elles nuisaient à la possibilité de rétablir un processus de paix au Moyen-Orient.

En outre, permettez-moi de préciser que le gouvernement canadien a pris des mesures identiques à celles adoptées par le Royaume-Uni en ce qui concerne le gel des avoirs de groupes reliés au Hamas.

\* \* \*

[Français]

**LES INSTALLATIONS PORTUAIRES**

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, jeudi dernier, j'interrogeais le ministre des Transports sur la politique portuaire de son ministère, et le ministre m'a répondu en parlant de la concurrence dans l'industrie aérienne.

Je donne une seconde chance au ministre des Transports. Le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'acquérir neuf installations portuaires. Depuis, le fédéral se traîne les pieds et ne semble pas pressé de négocier.

Est-ce que le ministre peut confirmer que le transfert des installations portuaires demeure une priorité pour son ministère?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je fais des efforts pour parler français et comprendre le français, et je regrette d'avoir répondu de cette manière jeudi dernier.

Au sujet de la question qu'il a posée jeudi et qu'il pose à nouveau aujourd'hui, oui, j'ai reçu une lettre de mon homologue, M. Chevette, et je suis prêt à le rencontrer au mois de janvier.

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, est-ce que le ministre peut nous dire également, en plus de la rencontre avec le ministre des Transports du Québec, quand son ministère entend investir les sommes nécessaires, à savoir près de 100 millions de dollars, pour permettre au Québec d'établir un réseau portuaire stratégique et efficace?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, quand je rencontrerai le ministre, nous allons discuter du financement du transfert des ports et de tous les autres détails.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SÉCURITÉ NATIONALE**

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, à la fin de septembre, des agents des Services de communication et de trafic maritimes ont sonné l'alarme au sujet de questions de sécurité sur la côte ouest du Canada. Voyant que le gouvernement ne réagissait pas, un agent a contacté son député.

Le Comité permanent des pêches et des océans a été saisi de ces questions. L'agent Frank Dwyer a comparu devant le comité.

Après avoir tenu des audiences publiques et visité les installations de la côte ouest, le comité multipartite est arrivé à la conclusion qu'il fallait remédier à cet échec systémique.

À notre grand désarroi, nous apprenons que la première réaction du ministère a été de réprimander officiellement Frank Dwyer.

Pourquoi le ministre tente-t-il de camoufler la négligence de son ministère en s'en prenant à cet agent de la garde côtière?

**L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, tout d'abord, la garde côtière examine tous les moyens possibles pour améliorer la sécurité. C'est très important.

Je rappelle au député que la garde côtière n'agit pas seule. Les forces armées et tous les ministères unissent leurs efforts pour assurer la sécurité le long de notre frontière.

En ce qui concerne la question du personnel, il ne serait pas indiqué de discuter ici du cas d'un employé. Le député sait très bien que le comité a invité cette personne à venir lui faire part de son opinion sur la garde côtière, tant à Ottawa qu'en Colombie-Britannique. Nous examinerons le rapport que présentera le comité.

La sécurité est une chose importante, et nous examinons tous les moyens de régler les problèmes de sécurité.

*Questions orales*

•(1450)

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, des cours de formation sont annulés, des services à la marine marchande sont suspendus, du matériel désuet et brisé nous empêche de surveiller la côte sur des centaines de milles. Par ailleurs, nous avons des engagements internationaux à honorer, nous devons assurer la sécurité des gens en mer, protéger l'environnement maritime côtier et assurer notre sécurité nationale.

Le personnel craint que, s'il n'a pas les moyens de faire son travail, le Canada et les États-Unis pourraient connaître encore un désastre.

Le ministère adopte une attitude carrément abusive lorsqu'il s'en prend à ceux qui demandent de l'aide. La personne qui s'en est prise à Frank Dwyer pour avoir sonné l'alarme devrait être congédiée.

Le ministre va-t-il retirer la réprimande du dossier de Frank Dwyer et résoudre le problème?

**L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement a fait la preuve de son engagement envers la garde côtière. De toute évidence, le député ignore que nous avons dégagé, dans le dernier budget, 115 millions de dollars pour que la garde côtière puisse faire son travail.

Tous les Canadiens reconnaissent le bon travail de la garde côtière. Il est regrettable que le parti d'en face ne rate pas une occasion de s'en prendre aux institutions canadiennes. Ce parti devrait au contraire reconnaître le bon travail effectué par la garde côtière partout au Canada.

\* \* \*

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**Mme Jean Augustine (Étobicoke—Lakeshore, Lib.):** Monsieur le Président, lorsqu'on se concentre sur un conflit, on oublie parfois les autres.

Le secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique pourrait-il nous dire où en est la situation à la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, quelles mesures sont prises pour résoudre ce conflit et comment évolue le processus de paix à l'heure actuelle?

**L'hon. David Kilgour (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.):** Monsieur le Président, la situation demeure très stable. La semaine dernière, j'ai discuté avec l'ambassadeur de l'Érythrée au Canada de l'état de l'accord entre les forces.

La commission de démarcation de la frontière est censée délimiter la frontière entre les deux pays en février prochain. Nous espérons tous que les deux pays accepteront à l'avance de respecter cette frontière.

\* \* \*

**L'ÉCONOMIE**

**M. Joe Peschisolido (Richmond, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la semaine dernière, la vérificatrice générale a brossé un tableau austère et lugubre du gaspillage et de la mauvaise gestion du gouvernement. Nous apprenons maintenant que ce dernier s'apprête à continuer le gaspillage dans le budget d'aujourd'hui.

Il semble que les fonds ne manquent jamais pour le dossier internet grandiose du ministre de l'Industrie et pour les copains de l'industrie cinématographique de la ministre du Patrimoine.

Le vice-premier ministre pourrait-il expliquer comment de telles priorités ont été fixées alors que nous sommes aux prises avec une récession, une crise en matière de soins de santé et le terrorisme?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, dans un peu plus d'une heure, la Chambre entendra le budget et ce qu'il renferme.

Si le député connaît déjà le contenu exact du budget, il devrait se soumettre lui-même à l'enquête par les autorités responsables parce qu'il a clairement violé un principe constitutionnel et parlementaire. Il devrait se lever pour admettre qu'il parle à tort et à travers ou, s'il a raison, pour expliquer pourquoi il a violé la loi.

**M. Joe Peschisolido (Richmond, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il semble que le sous-ministre soit le seul à n'avoir pas lu les journaux d'aujourd'hui.

Le gouvernement doit éliminer les dépenses farfelues et sa mauvaise gestion, mais nous lisons dans les journaux qu'il y aura des héritages pour ces extraordinaires ministres d'État.

Étant donné le gaspillage et la mauvaise gestion du gouvernement, comment le vice-premier ministre peut-il veiller à ce que ces héritages ne se soldent pas par un déficit libéral?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je ne suis pas sous-ministre et je ne crois pas le devenir un jour, même si c'est un poste de distinction.

Je signale au député qu'il parle avec tellement d'assurance de ce qu'il a lu dans les journaux que je voudrais savoir sur quoi se fondent ces articles. S'ils s'avèrent exacts, le député sera-il prêt à faire face non seulement à une enquête, mais à une accusation comme celle qu'ont réclamée ses collègues pour le ministre du Commerce international?

\* \* \*

[Français]

**LA QUALITÉ DE L'EAU**

**M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ):** Monsieur le Président, les gens de Sept-Îles n'en peuvent plus car le secteur des Plages est privé d'eau potable parce que le gouvernement fédéral a pollué la nappe phréatique. Il en coûterait 2,5 millions de dollars pour corriger la situation.

Le premier ministre exigera-t-il de son ministre des Transports qu'il rende justice aux gens de Sept-Îles et qu'il verse les 2,5 millions de dollars pour réparer le gâchis dont nous sommes victimes? Le pollueur, c'est lui, eh bien, qu'il paie.

•(1455)

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons offert des options pour les résidents de Sept-Îles. C'est regrettable d'avoir une telle situation, mais j'ai donné ma réponse depuis deux ou trois ans. C'est la même réponse, à savoir que Transports Canada prend ses responsabilités.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ASSURANCE-AUTOMOBILE**

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD):** Monsieur le Président, les clients et les agents d'assurance signalent que toutes les personnes âgées de plus de 70 ans ne pourront plus chercher des taux d'assurance-automobile concurrentiels et devront conserver leur assureur actuel.

### Questions orales

Selon cette politique non écrite de certaines compagnies, toute personne de plus de 70 ans devra payer la prime exigée par son assureur.

Le ministre de l'Industrie interviendra-t-il immédiatement pour mettre un terme à cette politique discriminatoire à l'endroit des personnes âgées et pour interdire toute fixation des prix contre tout groupe, surtout celui des personnes âgées?

**L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, il semble qu'un des députés d'en face, qui a hâte de pouvoir avoir accès à des taux d'assurance concurrentiels, soit empressé d'entendre la réponse que je m'appête à donner.

Je remercie le député d'avoir signalé la question à la Chambre. Je promets de l'examiner et de faire rapport au député et à la Chambre.

\* \* \*

### LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Les 23 millions d'habitants de l'État indépendant et souverain de Taïwan viennent d'être admis dans l'Organisation mondiale du commerce et ont récemment participé à une vigoureuse campagne électorale nationale, qui a mené à une victoire historique du parti démocratique progressiste du président Chen.

Le gouvernement canadien va-t-il maintenant admettre la réalité et appuyer la participation de Taïwan à l'Organisation mondiale du commerce et à d'autres organisations internationales? Quand le gouvernement va-t-il lever les exigences relatives aux visas en ce qui concerne les visiteurs en provenance de Taïwan?

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, le député a tout à fait raison, c'était une campagne électorale très vigoureuse qui a donné un résultat très intéressant, je crois, pour tous ceux qui l'ont observée.

Cependant, la politique canadienne demeure la même depuis de nombreuses années. Nous reconnaissons une seule Chine et nous reconnaissons la nécessité pour le gouvernement élu à Taïwan de travailler dans le cadre d'une politique commune à la plupart des pays, soit la reconnaissance d'une seule Chine. Il en a été tenu compte pour assurer son admission dans l'Organisation mondiale du commerce.

\* \* \*

[Français]

### LE COMMERCE INTERNATIONAL

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, le gouvernement fédéral vient d'entamer des négociations en vue d'un accord de libre-échange avec quatre pays d'Amérique centrale: le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua. Les échanges commerciaux entre le Canada et ces quatre pays ont été de plus de 600 millions de dollars l'an dernier. Il y a donc là un marché intéressant pour nos exportateurs.

Par souci de transparence, le ministre du Commerce international promet-il à la Chambre d'impliquer les parlementaires et la société civile dans le processus de négociations, ou va-t-il nous mettre devant un fait accompli, comme cela a été le cas avec le Costa Rica?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, je me réjouis d'entendre l'intérêt du député de Joliette pour cette négociation avec quatre pays d'Amérique centrale. Cela me fait plaisir de constater qu'il y voit

un développement positif et constructif pour la politique internationale de notre gouvernement.

Nous allons certainement travailler étroitement avec le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, avec lequel j'entretiens d'excellentes relations, pour toute la durée des négociations commerciales, qu'elles soient bilatérales ou régionales, que ce soit pour la Zone de libre-échange des Amériques ou l'Organisation mondiale du commerce. J'apprécierai certainement la coopération de l'opposition dans une négociation très importante.

\* \* \*

[Traduction]

### L'ÉCONOMIE

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, depuis 1993, le gouvernement libéral a augmenté la dette nationale de 75 milliards de dollars. Il l'a réduite d'un montant cumulatif de 36 milliards de dollars, ce qui est une bonne nouvelle en soi, mais il se trouve que ce montant représente exactement les surplus accumulés inutilement dans la caisse d'assurance-emploi. Le secrétaire parlementaire affirme qu'il s'agit d'un montant fictif.

J'aimerais savoir où sont allées toutes les recettes additionnelles que le gouvernement perçoit depuis 1993 par l'intermédiaire de l'impôt sur le revenu, entre autres, sans parler des 30 milliards de dollars qu'il a puisés dans le régime de pension des employés.

**M. John McCallum (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, les recettes ont été versées au Trésor. Si le député souhaite en savoir davantage, il devra attendre pendant 60 minutes et 30 secondes environ.

\* \* \*

### LA MINISTRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD):** Monsieur le Président, pour ce qui est du vote de la ministre responsable de l'ACDI dans un autre district électoral que le sien, le vice-premier ministre a dit que nous devions attendre que le processus suive son cours.

Les faits semblent indéniables. La ministre a reconnu avoir voté au mauvais endroit. Elle a tenté de jeter le blâme sur son personnel pour cela. On ne peut que lui poser la question suivante: «Allez-vous écrire une lettre, Maria, et l'envoyer au bon juge?»

Que faut-il de plus? Que faut-il ajouter pour que cette ministre démissionne?

● (1500)

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je serais heureux de voir le député fonder sa question sur des faits. Un seul fait est exact dans ce qu'il vient de dire: elle a voté dans un district électoral lors de l'élection partielle municipale.

Cela n'est pas un fait de dire qu'elle a voté incorrectement ou qu'elle a reconnu avoir voté incorrectement. Elle estime avoir agi correctement, et aucun tribunal n'a encore statué qu'il en était autrement. Le député devrait retirer ses commentaires gratuits.

## LE MINISTRE DE LA SANTÉ

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, le vice-premier ministre est terriblement occupé à circonscrire les dégâts causés par la ministre de la Coopération internationale. Je suis curieuse de savoir s'il s'est renseigné sur la conduite du ministre de la Santé à Winnipeg, il y a deux fins de semaine de cela.

Pourrait-il faire part à la Chambre des résultats d'une éventuelle enquête sur les allégations selon lesquelles certains fonctionnaires de Santé Canada auraient pris sur leur temps de travail pour se consacrer à la campagne menée par ce ministre pour se faire élire à la direction de son parti, au lieu de s'occuper des besoins des Canadiens en matière de santé?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai la joie de faire savoir à la députée que le congrès organisé à Winnipeg il y a deux semaines par l'antenne du Parti libéral au Manitoba a remporté un franc succès, alors qu'on ne peut pas en dire autant du congrès organisé par le NPD dans cette même province quelques semaines plus tôt.

\* \* \*

## LA MINISTRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, pour qu'une personne puisse voter à une élection municipale en Ontario, elle doit être propriétaire d'un immeuble ou vivre dans le district où elle vote. La ministre responsable de l'ACDI ne vit pas et ne possède pas de propriété à cet endroit. Elle a intérêt à défendre les valeurs de cette institution et l'honneur que les députés sont censés avoir.

La ministre responsable de l'ACDI finira-t-elle par répondre aujourd'hui à la question : Avez-vous oui ou non enfreint la loi? Va-t-elle rétablir la dignité de cette Chambre en répondant à cette question?

**Le Président:** Je sais que le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam voudra adresser sa question à la présidence, puisqu'il n'est pas réglementaire de l'adresser à la ministre.

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** La ministre prétend qu'elle était locataire dans le quartier où il y a eu une élection complémentaire, et qu'elle avait donc le droit de voter à cette élection.

L'assertion erronée de mon collègue, qui dit qu'en faisant cela elle a enfreint la loi, est contraire aux principes du droit canadien et britannique. Il est celui qui doit refaire ses devoirs et obtenir les faits concernant la conduite de la ministre et ce que dit la loi dans ces cas-là.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### ALLÉGATIONS CONCERNANT DES PROPOS NON PARLEMENTAIRES

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'invoque aujourd'hui la question de privilège à la suite de propos tenus par la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration le mercredi 5 décembre. J'étais en voyage avec une délégation représentant le Canada aux Nations Unies et c'est donc la première fois que j'ai l'occasion d'aborder la question à la Chambre.

Comme vous vous en souviendrez, monsieur le Président, l'autre jour, la ministre a enfreint la procédure à la Chambre. Vous avez réagi immédiatement en lui rappelant ce qui était parlementaire.

## Privilège

Toutefois, la ministre a continué à m'attaquer, ce qui a été à rapporté le jeudi 6 décembre par le *Citizen* d'Ottawa et par les journaux d'un bout à l'autre du pays. Selon l'article en question, la ministre a dit:

Je pense que suggérer que nous puissions libérer des personnes soupçonnées de terrorisme simplement par manque de place est un acte de trahison [...] C'est mal, c'est faux et cela m'a mise en colère.

La ministre essayait apparemment de justifier sa colère et pourquoi elle m'avait accusé de propager des mensonges pendant la période des questions de lundi. Elle n'a pas renié les propos qui lui ont été attribués.

Je vais étayer mon recours à la question de privilège en citant des commentaires, mais je vais commencer par dire ceci. Les propos de la ministre de l'Immigration n'étaient pas seulement inappropriés. Ils étaient en outre politiquement motivés et méchants; c'est une tentative délibérée de salir ma réputation en tant que député.

Un examen rapide des déclarations passées de la ministre confirme mon affirmation que la ministre porte sciemment des accusations scandaleuses contre les députés qui s'opposent à sa politique, et ce, pour essayer de détourner l'attention qui est portée à ses propres réalisations. À cet égard, la Chambre n'oubliera jamais la honte dont la ministre a entaché le processus électoral national lors des dernières élections.

Monsieur le Président, il y a là une tendance qui vous est familière et que vous ne pouvez pas ignorer. Il m'a été porté atteinte en tant que député, mais il a également été porté atteinte au Parlement, et ce dernier doit être défendu. Je rappelle à la Chambre que, d'après le Règlement, si un ministre induit la Chambre en erreur ou lui ment, il doit immédiatement démissionner.

La limite à cet égard a été quelque peu dépassée dernièrement. J'ai fréquemment porté à l'attention de la Chambre le fossé qui existe entre ce que la ministre dit à la Chambre de l'état de son ministère et ce qu'en disent ses propres fonctionnaires. Selon moi, et selon l'opinion publique, et en particulier les fonctionnaires de son ministère, les déclarations qu'elle fait à la Chambre semblent fausses. Or, la question est esquivée sous prétexte qu'il s'agit là de discours politiques, de débats, et d'honnêtes divergences d'opinions.

À l'appui de ma question de privilège, je souligne que le 16 mars 1983, M. Bryce Mackasey a soulevé la question de privilège pour dénoncer une série d'articles parus dans la *Gazette* de Montréal, qui l'accusait d'être un démarcheur parlementaire rémunéré.

Le 22 mars 1983, à la page 24027 du *hansard*, le Président a décrété qu'il y avait de prime abord atteinte au privilège. Les motifs donnés par le Président figurent à la page 29 de l'ouvrage intitulé *Recueil de décisions du Président Jeanne Sauvé*. On y lit ce qui suit:

Non seulement des écrits diffamatoires sur les députés jettent-ils le discrédit sur toute l'institution, mais ils empêchent les députés de remplir leurs fonctions tant que la question n'est pas tranchée du fait que, comme le mentionne une autorité, les députés sont, à cause de cela, «hais, méprisés et ridiculisés». Par ailleurs, autorités et précédents indiquent que, même si le député se pourvoit devant les tribunaux, «il ne peut exercer ses responsabilités de député aussi longtemps que sa réputation reste entachée.» Or, comme il est impossible de prévoir quand le règlement légal devant les tribunaux aurait lieu, il faut permettre au député de rétablir au plus vite sa réputation en renvoyant l'affaire au Comité permanent des privilèges et élections.

Ai-je besoin de rappeler à la Chambre que la trahison est un crime grave? Comment puis-je m'acquitter de mes fonctions de député de la loyale opposition de Sa Majesté lorsqu'un ministre peut m'attribuer des paroles ou des activités assimilables à de la trahison et ayant pour effet d'accuser un député d'être déloyal envers Sa Majesté?

### Recours au Règlement

Il faut se rappeler qu'en vertu de l'article 46 du Code criminel, la trahison entraînait autrefois la pendaison. Malheureusement, le ministre confond mon devoir de critiquer le gouvernement et d'exiger qu'il justifie à l'électorat la façon dont il administre les affaires du pays et ce que le Code dit au sujet de l'utilisation «de la force ou de la violence pour renverser le gouvernement». Les épithètes utilisées par le ministre dépassent à tel point le discours politique acceptable qu'elles doivent être dénoncées par le Parlement.

On trouve, à la page 254 de l'ouvrage de Joseph Maingot intitulé *Le Privilège parlementaire au Canada*, un passage concernant les observations relatives aux députés. On y lit ce qui suit:

Celle-ci [la Chambre] considère comme des outrages les déclarations qui relèvent notamment de la diffamation écrite et orale. Comme l'exprime Bourinot, «toute remarque scandaleuse et diffamatoire sur les délibérations de la Chambre constitue une atteinte aux privilèges du Parlement» [...] et «la diffamation contre les députés à titre individuel»...

Le problème, c'est que lorsque le Règlement du Parlement n'est pas assez bien défendu, le public se désintéresse, et la pertinence et le pouvoir du Parlement sont affaiblis. Au fil de l'érosion de la confiance à l'égard du Parlement, le public se désintéresse de la démocratie et la spirale descendante se poursuit. La Chambre a même été ramenée à un niveau plus bas par la ministre, qui joue maintenant la carte de la victime dans les médias pour camoufler en partie sa culpabilité au lieu de comprendre que la réaction du grand public est probablement liée à une mauvaise gestion.

• (1505)

En conclusion, je demande que le rôle, les droits et les privilèges des députés soient défendus. Je demande à la présidence de défendre le Parlement en écoutant mon plaidoyer. Si vous estimez qu'il y a dans mon cas une question de privilège particulière fondée de prime abord, je suis disposé à présenter la motion pertinente.

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, notre vis-à-vis a fait quelques oublis dans sa citation. Tout d'abord, le député n'a pas cité les paroles en question exactement, mais plutôt librement. Ensuite, il n'a pas fait la distinction entre ce qui a été dit à la Chambre et ce qui a été dit à l'extérieur.

Généralement, bien entendu, il est dans notre intérêt à tous que nous nous respections les uns les autres dans cette enceinte et à l'extérieur. C'est la première chose. Cela dit, je voudrais citer l'article du *Ottawa Citizen* dont parle le député:

Je pense que suggérer que nous puissions libérer des personnes soupçonnées de terrorisme simplement par manque de place (dans les établissements de détention) est un acte de trahison...

La ministre, et je ne la désignerai pas par son nom a ajouté:

C'est mal, c'est faux et cela m'a mise en colère.

En d'autres termes, dans une observation formulée à l'extérieur de la Chambre, la ministre a déclaré que ce serait un acte de trahison que de laisser entendre que des terroristes ont été libérés faute de place dans les centres de détention.

D'abord, cela ne laisse pas entendre qu'elle-même ou n'importe quel député a qualifié un député de traître. Ensuite, cela n'a pas été dit à la Chambre.

Je crois que ces différences doivent être portées à l'attention du Président sans contester le fait qu'il est bon pour nous tous d'être plus respectueux. Notre vis-à-vis peut conseiller à ses collègues d'envisager des poursuites, comme il l'a laissé entendre dans cette enceinte. Je suis persuadé que le hansard appuiera mon affirmation. Je voudrais cependant signaler le contexte dans lequel ces

observations ont été faites à l'extérieur de la Chambre des communes.

Monsieur le Président, vous êtes sans aucun doute au courant des observations du député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby qui figurent dans le hansard du 3 décembre; le député a dit alors:

Jour après jour, la ministre méprise le Parlement et, aujourd'hui, avec nos invités américains, elle manque à sa parole.

Je m'en tiendrai là.

• (1510)

**Le Président:** La présidence remercie les députés pour leurs interventions sur ce point. Je vais prendre la question en délibéré et je rendrai ma décision en temps voulu.

\* \* \*

### RECOURS AU RÈGLEMENT

#### LE PRÉAVIS CONCERNANT LES QUESTIONS ORALES

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC/RD):** Monsieur le Président, c'est avec regret que j'invoque le Règlement au sujet de la période des questions orales du mercredi 5 décembre. Je le fais à la première occasion.

La semaine dernière, durant une conversation avec la ministre du Développement des ressources humaines, je l'ai avisée que je poserais une question orale au sujet du problème de distribution des chèques d'assurance-emploi durant la période des fêtes. J'ai fait cela pour donner à la ministre le temps de régler le problème, en espérant qu'elle pourrait ainsi me donner une réponse positive.

Comme je l'ai dit, j'ai fait cela après la période des questions le mardi 4 décembre. Ce soir-là, après le vote, j'ai également remis moi-même une lettre à la ministre. Je voulais qu'elle soit parfaitement au courant du problème de distribution des chèques pendant la période des fêtes. La ministre a admis que ce serait un problème et a dit qu'elle ferait tout en son pouvoir pour le régler.

En donnant avis, je suivais les conseils qui nous sont donnés à tous à la page 424 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit. Au sujet des principes régissant la période des questions orales, on dit ce qui suit:

Les lignes directrices qui régissent la forme et le contenu des questions orales sont fondées sur les conventions, usages et traditions.

On dit ensuite ceci:

Officiellement, les questions orales ne nécessitent pas d'avis, mais certains députés informent par courtoisie le ministre concerné de la question qu'ils souhaitent lui poser.

Le mot-clé ici est courtoisie. C'est exactement ce que j'ai fait. Par courtoisie, j'ai informé la ministre de la question le 4 décembre.

Monsieur le Président, vous comprendrez donc la frustration que j'ai ressentie lorsque, le mercredi 5 décembre, le député de Bras D'Or—Cape Breton a posé ma question à la ministre. Dans son préambule à la question qui n'a jamais été posée, le député a présenté des excuses à la Chambre.

*Recours au Règlement*

Je n'impute pas la faute au député. Je sais qu'il est nouveau ici et que le gouvernement l'a fortement incité à poser cette question. Il l'a admis. Autrement dit, c'était une question pipée.

Cependant, il y a eu une sérieuse entorse aux conventions de la Chambre. Si les députés de l'opposition ne sont pas capables de donner avis de leurs questions aux ministres sans risquer que ces questions soient transmises aux députés libéraux d'arrière-ban à des fins purement politiques, la pratique qui consiste à donner avis perd tout son sens. Seuls les partisans du gouvernement continueront d'aviser les ministres des questions faciles qu'ils comptent leur poser. Je qualifie souvent ces questions de questions à la guimauve. Nous voyons cela tous les jours.

À mon avis, nos électeurs et l'intérêt public en général sont bien servis lorsque la période des questions sert à régler des difficultés et à communiquer de l'information. C'est sa raison d'être. La pratique qui consiste à donner préavis permet aux ministres de jouer leur rôle dans cet échange. Lorsque cette entente est violée, c'est la confiance entre parlementaires qui est atteinte et, croyez-le ou non, entre les députés de l'opposition et les membres du Cabinet. Pour que le système fonctionne, cette confiance est nécessaire. Or, ce principe a été violé.

Malheureusement, les actes de la ministre du Développement des ressources humaines découragent la pratique du préavis. Cela va à l'encontre de cette pratique. C'est déplorable. Il s'agit d'une atteinte grave aux usages de la Chambre.

Ce qui est fait est fait. Si je soulève la question aujourd'hui, c'est uniquement pour inviter le Président à rappeler à la Chambre l'utilité de cet usage des préavis.

• (1515)

Si nous en arrivons à une situation telle que les députés ne peuvent plus donner avis de leurs questions, nous y perdrons tous, et il sera plus difficile de vaquer aux affaires publiques. En toute générosité, j'ai donné avis de ma question à la ministre, sachant fort bien que son ministère est très gros et que la ministre n'a pas montré par le passé qu'elle saisissait très bien ce qui s'y passait. À preuve, le gâchis du Fonds du Canada pour la création d'emplois et les milliards de dollars qui manquent.

Sachant tout cela, j'ai prévenu la ministre de ma question. Elle a violé la confiance qui doit exister entre un député et elle. J'estime qu'il faut rappeler l'importance de cette confiance à la Chambre et l'intérêt des préavis, surtout lorsqu'il s'agit de questions détaillées. C'est toute la Chambre qui en souffre, lorsqu'on fait fi de l'usage pour des fins politiques.

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, en premier lieu, de toute évidence, il n'y a vraiment pas lieu d'invoquer le Règlement. La question relève du débat. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il est important de noter que le député n'est pas le seul représentant du Canada Atlantique à la Chambre qui a manifesté de l'intérêt pour la question soulevée, mercredi dernier, à la Chambre par le député de Bras d'Or. En fait, il s'avère absolument non fondé de laisser entendre que le député de Bras d'Or présentait des excuses pour ce qu'il estime être une sorte d'abus de la part de la ministre. Le député devrait retirer cette affirmation.

Je ne serais pas du tout étonné que le député de Bras d'Or invoque la question de privilège parce que le député a laissé entendre, dans une certaine mesure, qu'il a reconnu qu'il y avait faute.

J'étais dans cette enceinte mercredi dernier et je sais pertinemment que des collègues de mon parti à la Chambre sont très préoccupés

par cette question à laquelle s'intéresse le député. Il n'est pas le seul à la Chambre à se préoccuper de cette question. En fait, le député de Bras d'Or a soulevé la question et, en terminant, il s'est dit désolé. Je pense qu'il était insatisfait de la formulation de la question, non de la question elle-même et non du fait, comme le prétend le député, qu'il lui avait volé cette question.

C'est une affirmation honteuse et elle devrait être retirée. Elle n'est pas fondée et le député sait parfaitement qu'il déforme les faits. Le député ne devrait pas faire de telles affirmations et devrait les retirer.

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD):** Monsieur le Président, mon intervention porte sur le même recours au Règlement. J'ai trouvé plutôt amusant et étonnant que le député vienne d'admettre que son collègue de Bras d'Or—Cape Breton s'est excusé.

Le fiasco dont nous avons été témoins ce jour-là était ridicule. C'est une honte pour cet endroit. La ministre a cru qu'elle marquerait un point sur le député et qu'elle pourrait transmettre la question à son collègue afin qu'il la pose, mais le pauvre diable n'avait pas eu la chance de l'étudier ni de la lire, de sorte que, lorsqu'il a pris la parole et qu'il a causé tout un brouhaha, je suis certaine que c'est de cela qu'il s'est excusé. Le secrétaire parlementaire dit maintenant que c'est probablement de sa prestation qu'il s'est excusé, pas de la question sur l'assurance-emploi.

Il y a peut-être quelque chose de plus grave qui est en jeu en l'occurrence et c'est le fait que les bleus ont été modifiés. Permettez-moi de lire les bleus qui ont été publiés, et non pas ce qui s'est dit à la Chambre. Le député de Bras d'Or aurait dit ceci:

Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Développement des ressources humaines. Des électeurs nous ont demandé où en étaient les chèques de remise de l'assurance-emploi.

L'intervention s'est poursuivie pendant 35 secondes et était assortie d'excuses, puis il y a eu un brouhaha total. Les bleus ont été modifiés, et il y a ce qui s'est dit réellement. Vous avez donc un grave problème entre les mains, monsieur le Président, parce que le secrétaire parlementaire a avoué que le député de Bras d'Or—Cape Breton s'était excusé.

Il y a d'autres problèmes graves de ce côté, le moindre n'étant pas le fait que la ministre, Madame Gestion elle-même, récidive en soufflant des questions à cet endroit alors qu'elle devrait se garder de le faire.

• (1520)

**Le Président:** À ma connaissance, les événements de mercredi ne se sont pas tout à fait passés comme on le prétend. Je n'ai évidemment aucune idée de la correspondance échangée entre le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest et la ministre, sauf pour ce que j'ai entendu ici aujourd'hui. Je ne savais absolument pas que cet échange avait eu lieu et, bien sûr, je ne sais absolument pas quel document, si document il y a, le député de Bras d'Or—Cape Breton avait en sa possession, mercredi dernier, lorsqu'il a posé sa question.

*Affaires courantes*

Je me souviens bien de l'air étonné du député lorsque je lui ai demandé de poser une question. Son nom figurait sur la liste que j'avais. Je me fiais à cette liste et il a semblé sincèrement surpris de devoir alors poser une question. Je me souviens qu'il y a eu beaucoup de chahut et que la question a fini dans le désordre. Les bleus que la député d'Edmonton-Nord a si éloquemment cités sont donc repris exactement dans le hansard.

C'est ce qui semble avoir été dit. On criait et on chahutait tellement, surtout, si je puis me permettre, dans les banquettes voisines du député de Bras d'Or—Cape Breton, qu'il était difficile d'entendre ce qu'il disait, et c'est plutôt embarrassé que le député s'est rassis, car il n'était manifestement pas prêt à poser alors une question.

Nous nous rappelons tous qu'il a été fort applaudi le lendemain, lorsqu'il a pris la parole à la Chambre pour poser une question, car il était alors manifestement préparé à le faire.

J'ai entendu aujourd'hui les argumentations et je ne vois vraiment pas en quoi la question de privilège ou le recours au Règlement du député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest sont fondés. J'ose croire que, s'il a donné avis de sa question à un ministre, cet avis est naturellement resté confidentiel.

[Français]

Étant donné la nature du problème qu'il a soulevé, je n'ai aucun doute que beaucoup de députés ont intérêt à avoir une réponse à une telle question. Ce n'est pas une surprise pour la présidence que peut-être quelqu'un a soulevé la même question pendant la période des questions orales à la Chambre.

Pour le moment, je ne peux pas trouver matière à un recours au Règlement. Nous pouvons peut-être continuer avec les autres travaux de la Chambre pour aujourd'hui.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à deux pétitions.

\* \* \*

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

**Mme Jean Augustine (Étobicoke—Lakeshore, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 15<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international intitulé «Le Canada et le défi nord-américain».

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité a effectué une étude sur le Canada et le défi nord-américain dans un contexte de sécurité accrue; il profite de l'occasion que lui fournit le dépôt de son rapport pour remercier tous les témoins de leur concours.

## PÉTITIONS

### L'IRAK

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature de centaines de Canadiens de toutes les régions du pays. Ces pétitionnaires affirment que les Canadiens refusent d'être parties prenantes d'une politique ayant pour conséquence de tuer plus de 5 000 enfants irakiens tous les mois. Ils rappellent que, à la dernière législature, le Comité des affaires étrangères avait recommandé à l'unanimité que le gouvernement du Canada cesse de toute urgence de lier les sanctions économiques aux sanctions militaires afin de pouvoir lever sans tarder les sanctions économiques, de façon à apporter une amélioration notable dans les conditions de vie du peuple irakien. En foi de quoi, les pétitionnaires demandent au Parlement et au premier ministre de donner suite aux recommandations du Comité permanent en levant d'urgence les sanctions économiques imposées à l'Irak.

Je fais remarquer que nous devons cette pétition à Irene MacInnes, de la campagne CANESI visant à mettre fin aux sanctions contre la population de l'Irak. Il convient de reconnaître l'excellent travail accompli dans le cadre de cette campagne.

• (1525)

### LE PROJET DE LOI C-287

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour présenter deux pétitions de citoyens de la région de Peterborough qui appuient le projet de loi C-287, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues en ce qui concerne les aliments transgéniques. Ces gens appuient l'étiquetage obligatoire qui servirait à des fins de recherche et à contrôler, après la distribution des aliments transgéniques, les effets possibles de ceux-ci sur la santé. Ils considèrent que cette obligation devrait s'appliquer à toutes les étapes de la vente. Il faudrait que l'historique génétique d'un aliment ou d'un ingrédient soit consigné et suivi à toutes les étapes de la distribution, de la fabrication, de la transformation, de l'emballage et de la vente.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'accepter les principes du projet de loi C-287 et d'accorder à tous les résidents du Canada le droit de décider s'ils vont acheter des produits renfermant des organismes génétiquement modifiés.

### L'ÉTIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLISÉES

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter trois pétitions d'électeurs et de gens qui s'intéressent à l'avenir du pays.

La première porte sur un point déjà soulevé à la Chambre, soit les effets néfastes de la consommation de médicaments et d'aliments. Les signataires demandent au Parlement de rendre obligatoire l'étiquetage de produits alcoolisés afin d'avertir les femmes enceintes et les autres des dangers liés à la consommation de boissons alcoolisées.

### LE TERRORISME

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, la deuxième pétition traite de la situation mondiale dans la foulée des événements du 11 septembre. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer totalement les efforts des États-Unis en vue de trouver une solution non violente à la crise qui menace notre planète. Ils demandent aussi que le Canada n'appuie pas le recours à la force militaire ou à toute autre intervention qui pourrait causer des préjudices à des civils innocents.

## LE PROGRAMME DE DÉFENSE ANTIMISSILE

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, la troisième pétition concerne l'appui du Canada à l'égard du bouclier antimissiles américain. Les pétitionnaires demandent au Parlement de déclarer que le Canada s'oppose à ce programme national de défense antimissile des États-Unis et ils prient le Canada de jouer un rôle de leadership dans l'interdiction des armes nucléaires et des vols d'essai de missiles.

## VIA RAIL

**L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement.

Avant sa suppression, le service de VIA Rail dans la région de l'Atlantique, reliant Halifax à Montréal en passant par le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, constituait une opération rentable avec un taux d'occupation de 66 p. 100 et 336 passagers à chaque voyage. Étant donné la rareté croissante et le prix sans cesse plus élevé des carburants fossiles, et compte tenu des préoccupations concernant les problèmes de santé liés à la qualité de l'air, les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes d'ordonner à Transports Canada et à la société d'État Via Rail de rétablir le service voyageurs reliant Saint John et Fredericton, en direction ouest, à Montréal via Sherbrooke, et, en direction est, à Halifax via Moncton.

## L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter quatre pétitions aujourd'hui.

La première provient de pétitionnaires qui attirent notre attention sur l'importance de l'enseignement postsecondaire et la nécessité de voir à ce qu'elle bénéficie d'un financement suffisant. Les pétitionnaires font remarquer que les droits de scolarité ont augmenté de 126 p. 100 depuis 1990. Ils demandent au gouvernement fédéral d'instituer, entre autres choses, un système national de bourses.

## LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, la deuxième pétition provient de pétitionnaires qui attirent notre attention sur le fait très grave que le Canada est le troisième plus important producteur de produits agricoles génétiquement modifiés au monde. Ils demandent donc au gouvernement d'approuver l'étiquetage obligatoire des produits alimentaires génétiquement modifiés, comme on l'a proposé dans des projets de lois et des motions d'initiative parlementaire, et ils demandent que cela se fasse par le truchement de Santé Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin que les Canadiens sachent bien ce qu'ils achètent et ce qu'ils consomment.

## LES ADULTES EN DANGER ET DISPARUS

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, la troisième pétition a trait au problème des adultes en danger et disparus. Nous connaissons bien le problème des enfants disparus et le registre national à cet égard. Cette pétition, cependant, invite le Parlement à adopter un projet de loi visant à établir un centre national d'échange d'information concernant les adultes disparus, à risque ou en danger.

C'est une chose que les pétitionnaires estiment essentielle, étant donné surtout la situation dans le secteur est du centre-ville, où jusqu'à 50 femmes sont maintenant portées disparues et les enquêtes se poursuivent.

## Affaires courantes

ROBERT LATIMER

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, la quatrième pétition a trait à la peine que M. Robert Latimer doit purger et réclame une réduction de peine pour ce dernier, car il ne voulait d'aucune façon causer du mal. Les pétitionnaires prient le gouvernement du Canada de faire preuve de clémence à son égard.

\* \* \*

● (1530)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 80.

[Texte]

Question n° 80—**M. Garry Breitkreuz:**

Au sujet des coûts et des revenus liés au Programme canadien de contrôle des armes à feu: a) quel budget a été alloué initialement au Programme canadien de contrôle des armes à feu au début de l'exercice 2000-2001; b) quelles sont les dates des présentations faites au Conseil du Trésor pour obtenir des fonds supplémentaires pour l'exercice 2000-2001 et quelles ont été les sommes totales demandées; c) comment expliquer que les états financiers de fin d'année du ministère de la Justice montrent que les dépenses totales aux fins du Programme canadien de contrôle des armes à feu en 2000-2001 ont été de 200 394 023 \$, moins les revenus de 34 969 459 \$, pour un montant net de 165 424 564 \$, alors que la somme de 206 281 919 \$ a été allouée audit Programme pour la même période aux termes des mandats spéciaux du gouverneur général et des budgets des dépenses supplémentaires A) et B); d) quel impact aura le programme d'incitation à l'enregistrement anticipé sur la promesse faite par le gouvernement au sujet des frais d'utilisation qui allaient couvrir la totalité des coûts du programme?

**M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** a) Le budget qui a été alloué initialement au Programme canadien de contrôle des armes à feu au début de l'exercice 2000-2001 était de 34 611 057 \$.

Budget principal: Item de contribution reflété dans le Budget principal 10 390 330; Allocation de fonds de base incluse dans le secteur d'activité du droit et orientation dans le Budget principal 24 220 727; Total 34 611 057 \$.

b) À la réunion du 15 juin 2000, le Conseil du Trésor a approuvé des fonds supplémentaires pour l'exercice 2000-2001.

Il n'y avait pas de Budget supplémentaire des dépenses (B) en 2000-2001.

Les montants alloués au Programme canadien de contrôle des armes à feu en 2000-2001 sont comme suit: Budget principal 34 611 057; Mandats de la Gouverneure générale 96 148 400; Budget supplémentaire des dépenses (A) 49 831 000; Approbation du Conseil du Trésor—Ajustements départementaux internes 10 347 000; Divers ajustements (39 296); Vote obligatoire—Avantages sociaux 9 500 253; Total 200 398 414 \$.

c) Le montant alloué au Programme canadien de contrôle des armes à feu pour l'exercice 2000-2001 était de 200 398 414 \$. Le ministère de la Justice a déclaré avoir dépensé la somme de 200 394 023 \$.

La différence de 4 391 \$ entre ces deux montants n'a pas été dépensée.

*Initiatives ministérielles*

d) En ce qui concerne le Règlement modifiant le Règlement sur les droits des armes à feu, l'incidence sur les revenus serait plus que compensée par le renforcement de la sécurité des Canadiens. De plus, l'annulation des frais d'enregistrement est une mesure temporaire conçue pour encourager la population à se conformer rapidement à la loi et vise à réduire le coût en gérant de façon efficace la réception et le traitement des demandes d'enregistrement.

[Traduction]

**M. Geoff Regan:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le vice-président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire et poser une question.

J'aimerais tout d'abord remercier le député libéral de Pickering—Ajax—Uxbridge pour sa compétence et son travail ardu. On sait que depuis plusieurs années, il travaille dans le domaine de la concurrence. Il est la force derrière ce projet de loi et plusieurs des réformes de la Loi sur la concurrence en général.

Les consommateurs canadiens seront-ils bien desservis par ces changements? Est-ce que le député libéral pourrait donner ses impressions sur le prix de l'essence actuellement au Canada?

**M. Dan McTeague (Pickering—Ajax—Uxbridge, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue et ami du comté de Abitibi—Baie-James—Nunavik. Il est entendu que ce projet de loi vise, entre autres, à assurer aux consommateurs qu'ils auront une meilleure voix et peut-être une meilleure occasion pour participer aux bénéfices de la Loi sur la concurrence.

Cela dit, c'est grâce au phénomène que nous avons vu à ce comité que les députés ont pu faire en sorte que les sauvegardes soient là, non seulement pour protéger les consommateurs, mais pour assurer que les abus contre des cas frivoles ne soient pas aussi compris dans les procédés des clients.

Je tiens à dire une autre chose. Ce n'est pas la fin de notre processus. Pour ce qui est des réformes de la Loi sur la concurrence, nous envisageons au moins de changer la loi en ce qui touche la question de la collusion. C'est évidemment quelque chose qui a vraiment du poids dans cette loi. Le comité actuel est en train de viser à changer et à modifier le terme indu que nous avons énoncé ici tout à l'heure dans les autres débats.

J'aimerais toucher à la question de l'essence. Bien que, dans certaines régions, l'essence coûte 48¢ ou 49¢ le litre, je ne me plains pas. Cependant, lorsque pour un indépendant, le prix d'acquisition et d'approvisionnement de ce produit est de 54¢ le litre, il est entendu qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas bien et que les gens qui ont les poches les plus profondes vont survivre. Alors, il y a encore des conséquences mais, grosso modo, cela sera changé un peu par ce projet de loi. Enfin, je l'espère.

[Traduction]

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur le projet de loi C-23 à l'étape de la troisième lecture. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

\* \* \*

• (1535)

## LOI SUR LES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 décembre, de la motion: Que le projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, soit lu pour une troisième fois et adopté.

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole pour dire que j'appuie le projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Je me réjouis d'avoir l'occasion de parler du projet de loi parce que ce débat se fait attendre depuis longtemps.

Il est temps de penser sérieusement au développement durable et à ce que cela signifie. J'estime que l'industrie nucléaire a été injustement pointée du doigt en ce qui concerne la gestion des déchets. Et quand je dis cela, je ne veux pas dire qu'on ne doit pas la tenir responsable de la gestion des déchets. Je dis simplement qu'en produisant autrement de l'électricité, nous n'avons pas toujours agi de façon responsable en tant pays, notamment quand il s'agit des effets à long terme sur l'environnement.

En fait, l'industrie nucléaire a agi de façon très responsable en ce qui a trait à la gestion des déchets. En effet, les déchets nucléaires sont confinés à des espaces clos afin d'être traités de manière responsable.

Il est temps de parler de gestion des déchets pour toutes les formes d'énergie.

Au Canada, les grappes de combustible nucléaire des réacteurs CANDU produisent de l'énergie pendant 15 mois, puis sont remplacées par des nouvelles. Les grappes radioactives sont ensuite plongées dans de grands bassins d'eau sur place pour y être stockées. À une profondeur de 18 mètres, le combustible épuisé est parfaitement sûr et sans danger, même pour les employés faisant du travail d'entretien dans le secteur du bassin.

Témoignant de l'extraordinaire efficacité et durabilité de l'énergie nucléaire, le stock tout entier de combustible épuisé en 30 ans de production d'énergie nucléaire en Ontario, soit quelque 27 000 tonnes, ne remplirait guère plus qu'une piscine olympique.

Après 25 ans d'utilisation, les bassins de certaines centrales nucléaires, celle de Bruce notamment, sont presque pleines et on doit trouver un autre endroit ou une autre méthode de stockage.

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi C-27 prévoit que les sociétés de services publics devront créer des fonds en fiducie pour financer les activités de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et y verser une contribution. L'organisme de gestion des déchets serait ensuite tenu d'examiner trois options : l'évacuation en couches géologiques profondes, le stockage à l'emplacement des réacteurs nucléaires ou le stockage centralisé à long terme. Le projet de loi n'exclurait pas non plus la possibilité d'examiner d'autres méthodes de gestion du combustible épuisé.

Il est certainement dans l'intérêt supérieur du public de mettre au point une méthode efficace de gestion des déchets des centrales nucléaires. On peut espérer qu'un processus de gestion des déchets transparent et public permettrait de dissiper les craintes du public relativement à la manipulation et à l'évacuation de ces déchets dangereux.

Si je comprends bien, la planification relative à une évacuation permanente est en cours et les installations de stockage des centrales seront adéquates au moins jusqu'en 2010.

Ontario Hydro propose un système temporaire de stockage à sec dans des conteneurs en béton d'ici à ce que l'on trouve une solution plus permanente.

Six ans après qu'elles soient sorties du réacteur, la radioactivité et la chaleur présentes dans les grappes de combustible épuisé ont diminué à un point tel que ces grappes peuvent être transférées des bassins de stockage au silo de stockage à sec. Le stockage à sec n'est pas un processus nouveau au Canada, où on l'utilise depuis plus de 45 ans.

Dans le cycle canadien du combustible, l'entreposage représente par définition une mesure temporaire. Le terme utilisé pour décrire le traitement permanent du combustible épuisé est l'évacuation. Le concept proposé à l'heure actuelle pour l'évacuation prévoit l'enfouissement de ces combustibles dans un endroit sous-terrain profond qui n'a pas encore été déterminé.

Le concept d'évacuation implique une technologie tout à fait différente de celle proposée pour l'entreposage temporaire. L'évacuation exige un enfouissement en profondeur dans une formation granitique de pluton, qui est l'une des masses de granit les plus solides et relativement sans faille que l'on trouve dans tout le Bouclier canadien.

Le cycle du combustible nucléaire correspond à tout le processus du combustible nucléaire, à partir du moment où l'uranium est extrait du sol, en passant par le processus de raffinage et la fabrication des pastilles à la base des grappes de combustible, jusqu'à la période d'utilisation dans les réacteurs en vue de produire de l'énergie et enfin jusqu'à l'évacuation finale.

Les pastilles d'uranium ont la taille d'une pile de 10 cents d'environ 1 pouce ou 2,5 centimètres de haut. Sept de ces pastilles produisent suffisamment d'électricité pour alimenter une maison canadienne moyenne en électricité pendant un an. Ces pastilles sont placées dans des tubes de zircaloy d'environ 50 centimètres de longueur. Ces tubes sont ensuite assemblés en grappes grâce à de petites plaques soudées à l'extrémité.

● (1540)

Une grappe de combustible pèse à peu près 25 kilogrammes. Premier producteur mondial d'uranium, le Canada fournit l'équivalent d'environ 30 p. 100 de la demande mondiale à partir des mines de forte teneur du bassin de l'Arthabaska, en Saskatchewan. Nous utilisons environ 15 à 20 p. 100 du produit de nos mines. Les 80 p. 100 qui restent sont exportés.

La technologie nucléaire du Canada est la plus avancée dans le monde et le réacteur CANDU est le plus perfectionné de l'industrie. Le Canada est le seul pays à occuper le premier rang dans les trois domaines d'application de la science et de la technologie nucléaire: extraction minière et concentration de l'uranium; isotopes à des fins médicales et industrielles; conception et construction de réacteurs nucléaires.

La conception d'avant-garde du réacteur à eau lourde CANDU lui permet d'utiliser 28 p. 100 moins d'uranium naturel que celle du réacteur à eau ordinaire qu'on trouve aux États-Unis et en Russie, et se solde par une quantité beaucoup plus faible de déchets à évacuer.

La grappe de combustible du CANDU devient hautement radioactive seulement après avoir été dans un réacteur nucléaire et on peut la manipuler auparavant sans danger en portant uniquement des gants afin de la protéger contre la poussière et l'humidité. L'alimentation des grappes dans le réacteur se fait à la main au cours de sa mise en route initiale. Une fois que le réacteur est en marche, les grappes sont chargées automatiquement par des machines de manutention, ce qui traduit une conception supérieure à celle du réacteur à eau ordinaire des États-Unis et de la Russie, selon laquelle le rechargement ne peut se faire pendant que le réacteur est en marche et exige donc l'arrêt du réacteur. L'efficacité plus grande de 28 p. 100 signifie également que le réacteur CANDU peut retraiter le combustible épuisé des réacteurs à eau ordinaire pour produire encore de l'électricité.

À titre de député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, j'ai l'honneur et le privilège de représenter des hommes et des femmes qui travaillent aux Laboratoires de Chalk River, premier centre d'études nucléaires au Canada.

La société ne crée pas de nouvelles méthodes de production d'électricité en grande quantité toutes les décennies, ni même à chaque quart de siècle. En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, la plupart des pays du monde et une grande partie du Canada produisent leur électricité exactement de la même façon qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire en brûlant des combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz pour faire bouillir l'eau et, au moyen de la vapeur ainsi produite, activer les turbines.

L'énergie nucléaire, bien qu'elle repose sur une technologie de pointe, n'est pas entièrement nouvelle. Seule la chaudière où l'eau bout est différente. Les réacteurs nucléaires font bouillir l'eau au moyen d'une technologie plus propre et beaucoup plus économique, mais les turbines activées par la centrale nucléaire sont exactement les mêmes que celles qui sont activées par la combustion de combustibles fossiles.

Dans l'avenir, alors que la protection de l'environnement pourrait devenir encore plus cruciale qu'aujourd'hui, le réchauffement climatique nous obligeant peut-être à modifier bon nombre de nos technologies industrielles traditionnelles, l'énergie nucléaire jouera un rôle important dans la production mondiale d'énergie électrique. Le nucléaire est peut-être le seul moyen de transition sûr entre les anciennes méthodes de production d'électricité en grande quantité et les nouvelles technologies qu'il reste à développer.

Contrairement à ce que pensent certains groupes d'intérêts dans notre société, l'industrie nucléaire et la perception qu'en a le public changent. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la définition de développement durable selon le rapport intitulé *Notre avenir à tous*, produit en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, sous la présidence de Mme Gro Harlem Brundtland.

### *Initiatives ministérielles*

Le rapport est généralement connu comme le rapport Brundtland. Le développement durable y est défini comme un développement qui «répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs».

Pour plus de clarté, on peut ajouter, en se fondant sur le rapport sur le développement durable, qu'à tout le moins le développement doit éviter de mettre en danger les systèmes naturels qui supportent la vie sur la terre: l'atmosphère, les eaux, les sols et les êtres vivants. Nous devons entamer un dialogue sur ces questions, parce que nos méthodes de développement sont en sursis. La production d'électricité et ses répercussions sur le monde prennent rapidement de l'importance. La situation qui s'est produite récemment en Californie en est le plus bel exemple.

Au Canada et à l'étranger, les consommateurs ont été invités à réduire leur consommation d'énergie et l'industrie a, de son côté, produit des appareils moins énergivores, mais la demande d'énergie continue néanmoins de croître.

Je cite un passage d'une récente publication dans laquelle on dit que les nouvelles technologies comme Internet et le courrier électronique, les achats et les banques en ligne font grandement augmenter la demande d'électricité. On y parle d'un entrepôt de la Silicon Valley qui sert à entreposer ces données électroniques et qui consomme jusqu'à 100 000 ohms, selon des analystes en énergie.

• (1545)

Les Nations Unies prévoient une hausse de 50 p. 100 de la population mondiale d'ici le milieu du siècle. La mondialisation est en train d'ouvrir la voie à l'apparition d'une classe moyenne mondiale de quatre à cinq milliards d'habitants qui ont les mêmes aspirations que nous: des maisons confortables, des denrées alimentaires importées, des voyages à l'étranger, des automobiles et toutes les autres commodités de la société moderne qui sont tributaires d'une chose, soit une abondante source d'énergie.

Si le reste du monde consommait aujourd'hui autant d'énergie que le monde industrialisé, il faudrait accroître la production d'énergie d'un facteur de 30. Ce sont là des défis que nous allons tous devoir affronter. Comment répondra-t-on à cette demande d'énergie?

Jetons d'abord un coup d'oeil sur les combustibles fossiles, qui sont en grande partie responsables des gaz à effet de serre et qui, selon les scientifiques, contribuent au réchauffement de la planète.

Bien des experts prévoient que la production de combustibles fossiles atteindra un sommet. S'il arrive que la ressource ultime de barils de pétrole récupérable s'élève à 2 200 milliards de barils, la production atteindra un sommet d'ici 2013, soit dans seulement 12 ans.

Quel rôle l'économie d'énergie peut-elle jouer pour retarder le déclin? D'autres sources d'énergie peuvent sûrement être mises en valeur, mais dans quelle mesure contribueront-elles à répondre aux besoins énergétiques de base?

Afin de satisfaire les besoins actuels de Toronto en énergie, il faudrait environ 40 000 éoliennes d'un mégawatt. Elles occuperaient une superficie égale à trois fois la plus petite province du Canada, l'Île-du-Prince-Édouard, soit quelque 5 656 kilomètres carrés. Par ailleurs, il faudrait que le vent ne cesse de souffler, tout comme l'énergie solaire dépend d'un soleil qui brille toujours. Nous savons que cela est une impossibilité. Le stockage de l'énergie provenant de ces sources ajoute une dimension supplémentaire au problème des formes d'énergie alternatives.

Quand on parle du réchauffement de la planète, le plus grand coupable pour ce qui est des gaz à effet de serre et de la

consommation de combustibles fossiles est l'automobile. Aux États-Unis, les véhicules à moteur représentent environ 53 p. 100 de la consommation de pétrole. Une planification précoce, notre meilleur espoir de réduire l'impact du déclin des réserves pétrolières et la demande en pétrole, particulièrement en ayant recours à des sources autres que les hydrocarbures, est indispensable si nous voulons respecter notre obligation nationale et internationale de ralentir le changement climatique mondial.

Il existe deux formes d'énergie particulièrement prometteuses pour remplacer l'essence dans les transports: l'électricité emmagasinée, spécialement dans des piles, et l'hydrogène. L'hydrogène peut être brûlé dans des moteurs à combustion qui ne produisent presque aucune pollution ou être facilement converti en électricité, sans pollution, par des piles à combustible.

L'utilisation d'électricité et d'hydrogène réduirait les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la consommation d'essence. L'utilisation d'électricité propre générée par des réacteurs CANDU pour faire tourner les usines à hydrogène garantirait que l'ensemble du cycle de production d'hydrogène se déroulerait sans aucune émission. Les progrès récents de la technologie des combustibles commencent à permettre la conversion efficace et rentable de l'hydrogène en électricité à bord des moyens de transport.

Le lien entre la production d'hydrogène et la génération d'eau lourde nécessaire à la réaction en chaîne des réacteurs CANDU est un élément important.

Bien que l'objectif principal d'une usine à hydrogène serait la production par électrolyse d'hydrogène en quantité industrielle, on pourrait également produire indirectement de l'eau lourde en ne consommant que très peu ou pas du tout d'énergie supplémentaire.

L'application d'une technologie canadienne de pointe à des fins de production générerait des revenus supplémentaires pour financer le processus de production d'hydrogène, ce qui le rendrait rentable, tout en produisant de l'eau lourde pour les réacteurs CANDU.

Le Canada a là une occasion importante, mais tout commence par une industrie nucléaire florissante. Une industrie nucléaire florissante commence par la gestion efficace des déchets.

Je félicite le gouvernement d'avoir présenté le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui. J'attends avec impatience qu'il investisse davantage dans l'industrie nucléaire canadienne et annonce le financement du Centre canadien de neutron aux laboratoires de Chalk River, annonce qu'on attend depuis longtemps.

• (1550)

**M. Gerald Keddy (South Shore, PCC):** Monsieur le Président, je suis ravi de poursuivre le débat sur le projet de loi C-27 concernant la mise en place d'un organisme de gestion des déchets de combustible nucléaire. Il me restait quelques minutes la dernière fois que ce sujet a été abordé et il est important d'avoir l'occasion de terminer aujourd'hui mon discours.

**Le vice-président:** À ce sujet, j'offre mes excuses au député de South Shore. Nous n'avons pas fait preuve d'assez de vigilance à cet égard pour nous rendre compte de cela la dernière fois que ce dossier a été abordé à la Chambre. Je lui suis reconnaissant de la compréhension et de la collaboration dont il fait preuve. Il peut maintenant profiter des quelque six minutes qu'il lui reste.

*Le budget*

**M. Gerald Keddy:** Monsieur le Président, je suis ravi de terminer mes observations concernant le projet de loi C-27. La Coalition PC/RD éprouve de la difficulté avec bon nombre des thèmes abordés dans cette mesure législative. En ma qualité de porte-parole en matière de ressources naturelles, je pense que le principal problème tient au fait que le projet de loi n'empêche pas l'importation de déchets de combustible nucléaire.

Les municipalités dans lesquelles on trouve des centrales nucléaires ont présenté un mémoire très bien rédigé et articulé au comité. Aucune de leurs recommandations n'a été retenue. Il y a de l'arrogance de la part de membres du comité venant du parti ministériel et certes de la part du ministre, de sorte que l'on n'a pas tenu compte des plaintes ou des préoccupations des Canadiens.

Il est absolument nécessaire et très important que tout organisme de gestion mis sur pied pour s'occuper des déchets de combustible nucléaire ainsi que le conseil consultatif qui s'y rattache fassent preuve d'une ouverture et d'une transparence totales. Pour que le processus permette la reddition de comptes, il faut qu'il soit accessible en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Toutefois, ce n'est pas le cas. Le problème est lié au fait qu'Énergie atomique du Canada limitée, société d'État, affecte 2 millions de dollars par année à cet organisme, en plus de l'investissement initial de 4 millions de dollars, et que la loi sur l'accès à l'information ne s'y applique toujours pas même si des fonds y sont affectés par le gouvernement fédéral.

Lorsque nous avons examiné le projet de loi en comité, nous avons cherché à modifier cette situation en présentant des amendements. La Coalition PC/RD a soumis bon nombre d'amendements, tout comme le Bloc, le Nouveau Parti démocratique et l'Alliance canadienne. Tous les partis d'opposition ont présenté un bon nombre d'amendements. Un amendement de l'Alliance et un amendement de la Coalition PC/RD ont été acceptés.

L'étape du rapport permet d'examiner les projets de loi, de revoir et de comprendre les mesures législatives proposées, pour que les députés de l'opposition ainsi que tous les autres membres du comité puissent proposer des modifications constructives. Les amendements que nous avons proposés n'ont pas été acceptés. Ils n'ont jamais été examinés.

Ce n'est pas la première fois que des amendements ne sont pas examinés. Nous pouvons dresser une longue liste de projets de loi du gouvernement qui ont subi le même sort. Le projet de loi antiterroriste en est un exemple. On a imposé la clôture. On nous a refusé le temps de débattre de ce projet de loi au Parlement du Canada alors que le lendemain le gouvernement libéral manquait d'intervenants pour continuer le débat sur le projet de loi C-27.

Le problème ne disparaîtra pas par enchantement. Nombre d'entre nous peuvent ne pas être d'accord sur la façon de le régler. Je pense cependant que nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons aborder la question de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Nous ne pouvons faire comme si ces déchets allaient disparaître par enchantement, parce qu'ils ne le feront pas. Nous devons agir en temps opportun. Mais en plus de ne pas prévoir leur traitement en temps opportun, avec une prescription de deux ans, le processus en place ne prévoit ni souplesse, ni obligation redditionnelle, ni examen parlementaire. Il n'est pas assujéti à l'accès à l'information.

•(1555)

Il est évident que le gouvernement n'a pas écouté le comité. Il n'a pas écouté les députés de l'opposition. Il n'a pas écouté non plus ses propres députés d'arrière-ban au sein du comité, lesquels ne

devraient tout simplement pas siéger au comité pendant 10 jours pour se voir tasser le 11<sup>e</sup> jour, au moment du vote, par quelqu'un qui ne connaît rien de la question et qui vote selon la ligne du parti. Il s'agit d'un abus de la procédure. On abuse de la procédure depuis beaucoup trop longtemps à la Chambre.

J'ai écouté l'intervenante précédente. Si on regarde la situation dans le monde, il ne fait pas de doute que l'on va continuer de dépendre de l'énergie nucléaire, surtout dans les pays du tiers monde qui connaissent une croissance démographique. Le problème des déchets de combustible nucléaire va donc continuer de se poser. Il faut trouver un moyen de solutionner ce problème assez rapidement.

Il ne s'agit pas alors, comme le projet de loi le propose, d'assurer la gestion sur place des déchets de combustible nucléaire à perpétuité. C'est une des solutions qui peut être recommandée par l'organisme de gestion des déchets. C'est une solution qu'il peut choisir. Il peut décider de conserver à perpétuité au Canada les déchets de combustible nucléaire dans des emplacements en surface.

J'estime que c'est une erreur. Cette partie du projet de loi a été mal rédigée et a été adoptée en vitesse par le Parlement, alors qu'il n'aurait tout simplement pas dû en être ainsi. Notre responsabilité est plus grande que cela.

La même chose vaut ici. Un budget est déposé, mais il n'y a pas de surprise. Le budget a fait l'objet de fuites. Nous avons un projet de loi sur les déchets de combustible nucléaire dont les députés de l'opposition ne sont pas satisfaits. Un projet de loi sur le terrorisme a été adopté. Le Parlement a été obligé de l'adopter à la hâte et il faudra le corriger. Nous avons adopté un projet de loi sur l'immigration, et la Chambre est maintenant saisie d'un projet de loi visant à corriger les lacunes du premier. Une chose n'attend pas l'autre.

Le gouvernement devrait certes savoir quel est son programme et quelles mesures législatives il entend faire adopter. Le gouvernement devrait laisser aux comités le soin de faire leur travail et rédiger des projets de loi de manière que nous puissions les améliorer au besoin ou les adopter après un débat raisonnable. Au lieu de cela, le Parlement ne fait pas son travail. Nous ne pouvons pas faire notre travail. Le gouvernement continue de recourir à la clôture comme à une guillotine pour mettre fin au débat. Le débat est fini et il impose la clôture.

Je répète que le grand problème avec le projet de loi C-27, c'est qu'il n'empêche pas l'importation de déchets de combustible nucléaire au Canada. Le projet de loi devrait spécifiquement empêcher l'importation de déchets de combustible nucléaire. Si Ontario Hydro, Hydro-Québec, la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick ou Énergie atomique du Canada limitée décident de construire un réacteur dans un autre pays, rien dans le projet de loi ne les empêche de rapporter les déchets de combustible nucléaire au Canada pour y être entreposés.

•(1600)

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Puisqu'il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude de la motion des voies et moyens n<sup>o</sup> 10 ayant pour objet la présentation du budget.

\* \* \*

[Français]

**LE BUDGET**

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.)** propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

### *Le budget*

—Monsieur le Président, je dépose les documents budgétaires, y compris les avis de motions de voies et moyens. Les détails des mesures figurent dans les documents et je demande que ces motions soient inscrites à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

J'annonce également que le gouvernement déposera, à la première occasion, des projets de loi pour mettre en oeuvre des mesures annoncées dans ce budget.

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer la gratitude du gouvernement envers les Canadiens et les Canadiennes qui nous ont fait part de leurs idées et de leurs points de vue. J'aimerais aussi remercier les nombreux comités et groupes de travail de notre caucus qui, tout au long de l'année, ont travaillé de si près avec nous.

Enfin, j'aimerais remercier le Comité permanent des finances, dont les audiences ont permis d'encadrer le débat national et dont le rapport nous a fourni de précieuses considérations encore une fois.

[Traduction]

Nous nous réunissons aujourd'hui alors que le monde est en pleine tourmente et que les principes sont remis en question, que la persévérance est mise à l'épreuve et que les valeurs se confirment.

Il y a trois mois à peine, la terreur s'est abattue sur notre continent et a transformé le monde dans lequel nous vivons. Aujourd'hui, nous devons prendre tous les moyens pour surmonter les conséquences économiques de l'événement. Toutefois, il s'agit d'abord et avant tout d'une tragédie humaine qui se mesure en vies disparues, en familles détruites et en peurs ranimées.

Dans la foulée de cet attentat terroriste, il est normal que les Canadiens et les Canadiennes s'inquiètent de leur propre sécurité et de celle de la nation. Nous avons tous cherché à expliquer à nos enfants ce que nous devons nous-mêmes chercher à comprendre. Du même coup, nous avons puisé un réconfort dans le fait de prêter main-forte à autrui. Nos proches et notre foi nous ont rassurés. De plus, nous avons dû admettre notre vulnérabilité. En revanche, ce terrible épisode nous a permis de redécouvrir nos forces et, comme pays, nous sommes aujourd'hui plus unis que jamais.

[Français]

Il y a trois mois à peine, la terreur s'est abattue sur notre continent et a transformé le monde dans lequel nous vivons.

Aujourd'hui, nous devons prendre tous les moyens pour surmonter les conséquences économiques qui en ont découlé, c'est sûr. Toutefois, ce qui sera le plus dur à surmonter, c'est la tragédie humaine qui nous a bouleversés et qui nous hante encore aujourd'hui.

En revanche, cet épisode terrible nous a permis de découvrir à nouveau, comme pays, la solidarité qui fait notre force. Soyons clairs: nous n'avons pas cherché cette confrontation avec les terroristes. Mais qu'il soit bien dit que nous allons relever ce défi sans détour et sans demi-mesure.

[Traduction]

L'économie mondiale avait amorcé un ralentissement avant le 11 septembre. Toutefois, la catastrophe survenue ce jour-là a nettement aggravé la situation et a suscité beaucoup d'incertitude quant aux perspectives économiques.

Le présent budget vise donc à composer avec ce climat d'incertitude et cette période de fragilité économique mondiale. Il couvre l'année qui vient. Plus précisément, ce budget accomplit quatre choses.

Premièrement, il prévoit les crédits nécessaires au financement des mesures de sécurité requises afin d'affronter la menace qui nous guette.

Deuxièmement, il reconnaît l'importance vitale, pour notre sécurité économique, de l'ouverture de notre frontière avec les États-Unis.

Troisièmement, en cette période difficile et alors que nous poursuivons notre plan à long terme, il vient en aide aux Canadiens et aux Canadiennes, en vue de préparer l'avenir.

Quatrièmement, il fournit aux Canadiens un compte rendu complet et transparent des finances du pays.

Avant d'entrer dans le détail de ces objectifs, j'aimerais préciser que notre économie demeure forte, bien que les temps soient durs, et ce, grâce aux choix difficiles que les Canadiens ont faits dans les dernières années.

C'est pourquoi le budget d'aujourd'hui peut confirmer que nous verserons les 23 milliards de dollars supplémentaires annoncés pour les soins de santé et la petite enfance en septembre de l'an dernier.

Il confirme que nous allons poursuivre la réduction d'impôts de 100 milliards de dollars annoncée l'an dernier. Il confirme que nous allons complètement financer les mesures en matière de sécurité nationale. Il confirme que nous allons poursuivre notre plan à long terme d'investir dans l'avenir. Enfin, en se fondant sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé, nous ferons tout cela sans retomber en déficit.

● (1605)

[Français]

Voilà le résultat de notre approche prudente. Voilà le résultat de la ténacité des Canadiens et des Canadiennes, car une économie n'est pas une simple question de statistiques ou de graphiques. Non. C'est la mesure du travail et de l'effort de tous et de chacun.

Parfois, il faut du courage devant l'adversité, du sang-froid devant le défi, mais toujours, les Canadiens et les Canadiennes ont manifesté cette force. Voilà pourquoi nous regardons vers demain avec confiance.

L'économie mondiale a montré des signes de faiblesse dès le début de l'année. En conséquence, le Fonds monétaire international a revu à la baisse ses prévisions de croissance mondiale, et ce, en raison de la situation aux États-Unis, des difficultés persistantes du Japon, de la détérioration des perspectives en Europe et de la nette faiblesse de plusieurs économies émergentes. Pour la première fois en 25 ans, nous étions donc aux prises avec un ralentissement qui frappait tous les grands marchés du globe en même temps.

C'est dans ce contexte que les événements du 11 septembre ont sérieusement empiré l'état de l'économie américaine. Les échanges commerciaux ont souffert des chocs engendrés par la fermeture des marchés boursiers, l'arrêt du transport aérien, le retard des livraisons et le report d'investissements.

C'est pourquoi les économistes ont maintenant réduit de façon substantielle leurs prévisions de croissance pour les États-Unis cette année, et ce, afin de tenir compte de la récession actuelle dans ce pays.

Par contre, ils estiment que cette faiblesse sera relativement brève. S'ils voient juste, une reprise devrait s'amorcer d'ici le milieu de l'an prochain. D'autre part, si la confiance des consommateurs et des entreprises aux États-Unis s'effrite davantage, cela aura des conséquences économiques et financières pour nous tous.

*Le budget*

•(1610)

[Traduction]

En examinant la situation de l'économie canadienne, il importe de se rappeler à quel point nous sommes étroitement liés au reste du monde. Plus de 40 p. 100 de notre activité économique est tributaire des exportations, et celles-ci ont été durement touchées par le ralentissement de l'économie mondiale, surtout celui que connaissent les États-Unis. C'est pourquoi notre performance économique a été plus faible au deuxième trimestre de cette année. Dans la foulée des attentats terroristes, le Canada a été sévèrement éprouvé par les retards et les perturbations à la frontière, ce qui a contribué à nous rappeler qu'il était impératif de maintenir la libre circulation des gens et des biens entre nos deux pays.

Le tourisme, les transporteurs aériens et l'aérospatiale ont été particulièrement touchés. Le problème a été aggravé par les difficultés qu'éprouvent l'industrie canadienne du bois d'oeuvre et de nombreux secteurs de notre industrie agricole. C'est pour toutes ces raisons que notre économie s'est contractée au troisième trimestre, et, reflétant en partie les récentes baisses de l'emploi à temps plein, la plupart des analystes prévoient que cette faiblesse persistera au quatrième trimestre.

De toute évidence, ces changements auront un impact significatif sur l'ampleur de la croissance économique que nous pouvons espérer l'an prochain.

Pour évaluer la situation, fidèles à notre habitude, nous avons consulté quelque 19 prévisionnistes du secteur privé afin d'obtenir leurs estimations les meilleures des perspectives économiques. Forts des résultats de ce sondage, nous avons consulté les économistes en chef des grandes banques à charte canadiennes et de trois grandes firmes de prévisionnistes pour discuter des chiffres les plus récents et de leurs répercussions sur les projections économiques et financières qui sous-tendent le budget d'aujourd'hui.

Les prévisionnistes estiment en moyenne que l'économie canadienne devrait croître de 1,3 p. 100 cette année, ce qui est nettement inférieur aux 4,4 p. 100 de l'an dernier. Ils prévoient un taux de croissance de 1,1 p. 100 pour 2002, mais caractérisé par un deuxième semestre plus fort, grâce à la reprise des exportations, au regain de confiance des consommateurs et des entreprises, et à leur réaction aux baisses importantes des taux d'intérêt et des impôts.

Cela dit, compte tenu de l'ampleur de l'incertitude entourant la situation mondiale, nous ne pouvons rien tenir pour acquis. Le gouvernement demeurera donc prudent dans sa planification, tout en étant des plus confiant dans l'évolution de la situation à moyen et à long terme.

Pour atténuer l'incertitude, il faut rétablir un sentiment de sécurité personnelle. Nous prenons aujourd'hui un ensemble détaillé de mesures à cette fin. Notre objectif est clair : préserver la sécurité des Canadiens et des Canadiennes, fermer la porte aux terroristes et garder nos frontières ouvertes.

Il ne fait aucun doute que les événements du 11 septembre nous ont obligés à composer avec un conflit que nous n'avions pas engendré, dans un monde que nous n'avions pas créé. Les Canadiens ont été confrontés à un nouveau genre de menace intérieure, et pour les protéger, nous devons réagir d'une nouvelle façon. Il ne s'agit pas ici d'un conflit classique entre des États. Nos adversaires cherchent non pas à conquérir un territoire, mais à perturber notre économie; non pas à déployer des troupes, mais à diviser notre société; non pas à maîtriser nos ressources naturelles, mais à saper notre liberté.

C'est pourquoi cette campagne n'est pas menée de façon traditionnelle. Elle se fait non seulement à l'aide de bombes, mais aussi d'opérations de renseignement, d'actions policières et de contrôles bancaires. La lutte sera longue, mais nous triompherons.

Au fond, nous devons mieux connaître notre ennemi, prévoir plus rapidement les menaces et prendre des mesures efficaces pour y faire échec. Le renseignement et le maintien de l'ordre sont primordiaux. Nous devons savoir quels sont ceux qui nous menacent, où ils se trouvent et quels sont leurs objectifs.

Pour que nous disposions de la meilleure information qui soit, ce budget consacre de nouvelles ressources au Service canadien du renseignement de sécurité. De fait, nous lui fournirons la plus importante augmentation de son budget depuis sa création.

De plus, nous augmenterons, de façon substantielle, les ressources mises à la disposition de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour lutter contre le terrorisme.

Ensuite, nous renforcerons les vérifications à tous les points d'entrée au Canada. Nous renforcerons la sécurité dans nos ports et sur nos voies navigables, nous multiplierons les patrouilles au large de nos côtes et nous prévoirons de meilleurs outils et une technologie plus perfectionnée pour intercepter les terroristes potentiels avant qu'ils n'atteignent nos rives.

•(1615)

Ces efforts débiteront en dehors même de nos frontières. Nous augmenterons le nombre d'agents de contrôle de l'immigration à l'étranger pour recueillir des renseignements de sécurité et empêcher notamment les criminels et les terroristes d'obtenir des documents de voyage ou d'utiliser des documents contrefaits afin d'entrer au Canada.

Nous renforcerons les contrôles de notre système d'accueil des réfugiés pour que seules les personnes véritablement dans le besoin puissent faire du Canada leur terre d'accueil. C'est dans ce but que nous augmenterons les ressources disponibles afin que les personnes demandant le statut de réfugié fasse l'objet d'un contrôle de sécurité plus poussé dès leur arrivée.

Et finalement, nous accorderons des ressources additionnelles à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour accélérer la tenue des audiences, combler le retard existant et expulser les personnes qui ne méritent pas de rester.

Mais cela dit, le Canada a toujours été une terre d'asile pour les personnes souhaitant refaire leur vie dans un autre pays, et ce fait demeurera. Les mesures que je viens d'annoncer ne toucheront pas les réfugiés ou les immigrants légitimes. Ce qui changera, ce qui doit changer, c'est notre capacité d'identifier et d'exclure ceux qui viennent au Canada sous de faux prétextes, quels qu'ils soient.

Monsieur le Président, les événements survenus récemment aux États-Unis ont éveillé chez nous tous le besoin de se protéger contre des armes non conventionnelles. Que la menace soit d'origine chimique, biologique ou nucléaire, nous devons être plus à même d'y réagir. En cas d'attaque non conventionnelle, les premiers intervenants seront inévitablement les équipes d'urgence locales, dont les membres doivent acquérir les compétences nécessaires pour reconnaître différents dangers et agir en conséquence. Nous aiderons à dispenser cette formation.

Par ailleurs, ces autorités locales doivent pouvoir compter sur des spécialistes capables de répondre rapidement et de manière efficace. Nous renforcerons donc les capacités d'intervention spécialisée des Forces canadiennes et de la GRC.

### *Le budget*

Enfin, nous fournirons de l'équipement neuf et accroîtrons la capacité de nos laboratoires de déceler et d'identifier les risques d'origine biochimique.

[Français]

Les terroristes ne peuvent exercer leurs activités sans accès à des moyens financiers considérables. Sans argent, ils ne peuvent acheter des armes, former leurs militants ou mettre sur pied des cellules à l'étranger. Nous avons gelé les actifs de terroristes présumés et accru notre capacité de retracer les transactions suspectes. Ce budget va encore plus loin en fournissant des ressources additionnelles pour bloquer l'accès des terroristes au financement dont ils ont besoin.

Ces mesures sont importantes. Cependant, nous reconnaissons que l'action individuelle des pays est insuffisante. Ce qu'il faut, c'est une action coordonnée de la communauté internationale. Ainsi, nous nous réjouissons que les 183 nations du Fonds monétaire international se soient mises d'accord à Ottawa sur le plan d'action proposé par le Canada afin de combattre le financement mondial du terrorisme.

[Traduction]

Je voudrais maintenant soulever un autre aspect très important de la lutte que nous menons afin de préserver notre mode de vie et nos valeurs. Depuis le 11 septembre, les gestes d'intolérance, ici même au Canada, soulèvent de plus en plus d'inquiétudes. Certaines personnes ont été visées à cause de la couleur de leur peau ou de leurs pratiques religieuses. Si nous laissons faire, l'intolérance peut abîmer le tissu même de notre société, et nous devons réagir. Elle peut diviser nos collectivités, et nous devons y faire échec. C'est pourquoi le gouvernement versera des fonds destinés à la promotion du respect et à celle de nos valeurs, ces valeurs qui nous ont poussés à accueillir au Canada tant de gens qui nous ont tant enrichis.

Le système de transport aérien du Canada compte certes parmi les plus sûrs au monde, mais les attentats contre le World Trade Center et le Pentagone ont soulevé de nouvelles interrogations et exigent des réponses qui le sont tout autant. Ces réponses doivent être exhaustives, et seul le gouvernement national peut les fournir.

• (1620)

[Français]

Ainsi, aujourd'hui, nous annonçons que le ministère des Transports va établir des normes nationales plus strictes en matière de sécurité dans les aéroports et à bord d'avions en partance du Canada. Le gouvernement établira une nouvelle administration pour la sécurité aérienne afin de mettre ces nouvelles normes en vigueur. Afin d'offrir le même niveau de sécurité à travers le pays, le gouvernement interviendra dans six domaines clés.

Premièrement, il placera des policiers en civil armés à bord d'avions canadiens.

Deuxièmement, il va assurer un contrôle rigoureux des passagers et de leurs bagages et ce, grâce à un personnel de sécurité plus nombreux et mieux formé.

Troisièmement, pour déceler la présence d'explosifs dans les bagages des passagers, il mettra en place de nouveaux systèmes de détection perfectionnés.

Quatrièmement, il va assurer une plus grande présence policière, sous l'autorité du gouvernement fédéral, dans les aéroports.

Cinquièmement, le gouvernement contribuera au financement de nouvelles portes de cabine sécuritaires dans les avions commerciaux canadiens.

Et sixièmement, nous allons restreindre l'accès aux avions en établissant des zones de sécurité accrues sur les aires de stationnement et de manutention.

[Traduction]

Ensemble, ces mesures visant la sécurité des aéroports et des transporteurs aériens coûteront 2,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Afin de les financer, nous instaurerons un droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, qui sont les principaux bénéficiaires des mesures de sécurité renforcées. Pour les vols intérieurs, ce droit s'élèvera à 12 \$ dans le cas d'un aller simple.

Enfin, tandis que nous prenons des mesures pour améliorer la sécurité des Canadiens ici même au pays, nous prenons également part à la guerre contre le terrorisme à l'étranger. En ce moment, 2 000 membres des Forces canadiennes défendent nos libertés sur des terres lointaines. Ils défendent notre cause et comptent sur nos prières. Le budget d'aujourd'hui prévoit donc des fonds nécessaires pour leur participation à l'Opération Apollo. Il s'agit d'un engagement de taille; en effet, le contingent du Canada est le troisième en importance parmi ceux de tous les pays concernés.

Bref, les mesures que j'annonce aujourd'hui pour améliorer les services du renseignement, augmenter l'effectif de la police et de la sécurité, resserrer l'application de nos politiques relatives à l'accueil des réfugiés et à l'immigration, accroître notre capacité de contrer le terrorisme biologique, rendre le transport aérien plus sécuritaire et renforcer la défense du pays coûteront 6,5 milliards de dollars sur cinq ans. Cela comprend aussi une somme de 1,2 milliard de dollars pour le ministère de la Défense nationale et ses organismes. Cette somme s'ajoute aux crédits supplémentaires de 3,9 milliards accordés au ministère de la Défense nationale depuis 1999 et qui commencent maintenant à se concrétiser.

Le Canada et les États-Unis ont convenu qu'ils ne pouvaient pas fermer leurs frontières aux échanges commerciaux dans l'espoir de se prémunir contre les risques. Nos échanges commerciaux bilatéraux sont la source de millions d'emplois dans nos deux pays. Nous savons tous que la plupart de nos exportations sont destinées aux États-Unis. Ce que l'on sait moins, c'est que 25 p. 100 des exportations américaines se font vers le Canada. Nous sommes leur plus important marché. En effet, la frontière entre le Canada et les États-Unis est un exemple éloquent d'interdépendance économique. Nous sommes des nations souveraines et distinctes, mais nous sommes aussi de très proches voisins. Nos relations sont des plus étroites, et nos économies sont reliées.

Notre défi consiste donc à établir une frontière ouverte aux échanges commerciaux, mais fermée au terrorisme. Pour cela, il ne suffit pas de remettre les choses dans l'état où elles se trouvaient avant le 11 septembre. Il faut faire un pas de plus afin d'établir la frontière la plus moderne et la plus perfectionnée au monde, en faisant appel à la technologie de pointe pour accélérer les déplacements légitimes et intercepter quiconque voudrait porter atteinte à nos deux pays. Nos partenaires américains partagent cet objectif et ont accepté de travailler avec nous afin d'établir ce que le premier ministre a qualifié de frontière «perméable mais souveraine».

C'est pourquoi, premièrement, nous accélérerons la mise en place de programmes permettant aux grands voyageurs et aux envois commerciaux, qui ont déjà fait l'objet d'un contrôle et d'un préedouanement, de traverser plus rapidement et plus facilement la frontière.

*Le budget*

Deuxièmement, nous mettrons en place du matériel de détection à la fine pointe de la technologie pour intercepter les armes à feu et les explosifs.

Troisièmement, nous mettrons sur pied de nouvelles équipes intégrées de la police des frontières, qui travailleront en collaboration avec les organismes fédéraux, d'État et locaux des États-Unis.

Au total, les nouvelles initiatives frontalières annoncées aujourd'hui coûteront 650 millions de dollars sur les cinq prochaines années.

En outre, si nous voulons nous doter de la frontière la plus moderne qui soit au monde, nous devons investir dans son infrastructure matérielle: un réseau routier de premier ordre, de nouveaux centres de traitement des camions et des systèmes intelligents, capables d'autoriser à l'avance le passage des véhicules. Nous ferons tout ce qui est nécessaire pour exécuter cette initiative dans les plus brefs délais. Et nous comptons le faire en partenariat avec les provinces, les municipalités et le secteur privé. À cet effet, nous annonçons un programme de 600 millions de dollars pour des projets d'infrastructure frontalière afin de faciliter les déplacements dans toutes les régions du pays.

● (1625)

Les mesures annoncées jusqu'ici, cet après-midi, sont nées du besoin de répondre aux événements du 11 septembre. Maintenant, j'aimerais parler d'une série d'investissements qui, tout en donnant un solide coup de pouce à l'économie en cette période de ralentissement, ciblent directement la nécessité de contribuer à la réalisation du plan économique à long terme que nous avons mis en place pour bâtir l'avenir.

Cela est important, parce que notre réussite économique et notre compétence à créer des emplois dépendront d'abord et avant tout de notre capacité de saisir les grands courants qui façonnent l'avenir. Ces courants peuvent être perçus dans les transformations engendrées par les nouvelles technologies. Ils peuvent être mobilisés par de solides bases économiques. Et ils peuvent être captés au moyen de l'ingéniosité et de l'esprit novateur de notre population.

Dès le début, le gouvernement a lancé un plan à long terme axé sur ces priorités et qui jette les bases d'une croissance à la fois vigoureuse et durable. En effet, depuis le rétablissement de l'équilibre budgétaire, près de 70% de nos dépenses ont été consacrées aux soins de santé, à l'éducation et à l'innovation.

[Français]

Au chapitre de la santé et du développement de la petite enfance, le premier ministre a conclu, l'an dernier, un accord historique de 23 milliards de dollars avec les provinces, ce qui devra se traduire, entre autres, par une augmentation du nombre de médecins et de garde-malades, de nouvelles machines à résonance magnétique, ainsi que par une meilleure utilisation de la technologie et l'amélioration des soins de santé.

Ainsi, en vertu de cet accord, 2,8 milliards de dollars supplémentaires seront versés pour la santé aux gouvernements provinciaux cette année. Cette somme montera à 3,6 milliards de dollars l'année prochaine et à plus de 4 milliards de dollars l'année d'après.

Deuxièmement, depuis 1994, l'Institut canadien d'information sur la santé met au point les outils pour appuyer les politiques, améliorer les pratiques et renforcer le système en matière de santé. Pour lui permettre de poursuivre ses travaux, le budget d'aujourd'hui lui consacre 95 millions de dollars sur quatre années supplémentaires.

Enfin, dans le budget de 1999, nous avons établi les Instituts de recherche en santé du Canada. Ainsi, treize nouveaux instituts font

tomber les barrières entre les disciplines et révolutionnent la recherche dans les domaines tels que le vieillissement, le cancer, le diabète, l'arthrite et la santé des femmes.

Afin de poursuivre sur cette lancée, le budget d'aujourd'hui prévoit 75 millions de dollars de plus par année pour ces Instituts.

Encore plus important, cela portera leur financement à 561 millions de dollars l'année prochaine, soit le double de ce que nous dépensions dans ce domaine il y a quatre ans.

● (1630)

[Traduction]

Le savoir est à l'ère de l'information ce que la vapeur fut à l'ère industrielle: le carburant qui l'alimente, la source d'énergie qui lui conserve sa vigueur. Dans le premier budget qui a suivi l'élimination du déficit, le gouvernement a pris un engagement de taille à l'égard des compétences et du savoir. Nous avons lancé la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, en partant du principe tout simple que les gens qui décident de poursuivre des études devraient être en mesure de le faire, quel que soit leur niveau de revenu.

Cela revêt une importance particulière de nos jours. Lorsque les temps sont difficiles et que les gens en souffrent, nous devons donner aux Canadiens et aux Canadiennes toutes les chances de parfaire leurs compétences. Nous prendrons deux nouvelles mesures afin d'encourager les Canadiens à poursuivre leurs études dans le cadre de programmes d'assurance-emploi. Premièrement, nous étendrons le crédit d'impôt pour études aux particuliers qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi afin de poursuivre des études postsecondaires. Et deuxièmement, nous accorderons des déductions aux personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi tout en suivant des cours de base dans le cadre de l'éducation des adultes. En outre, le présent budget bonifie la Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants handicapés en portant de 5 000 \$ à 8 000 \$ la subvention maximale au titre des coûts exceptionnels attribuables à un handicap.

Les syndicats et bon nombre de députés de notre caucus nous ont demandé de modifier les règles de l'assurance-emploi dans le cas des apprentis. À l'heure actuelle, pour être admissible, un apprenti doit attendre deux semaines chaque fois qu'il quitte le marché du travail pour reprendre ses études. Nous changeons aujourd'hui cette règle afin que ces personnes ne soient assujetties qu'à une seule période d'attente pendant toute la durée de leurs études. En outre, pour venir en aide aux apprentis en mécanique.

En outre, selon la recommandation de nombreux membres du caucus, pour venir en aide aux apprentis en mécanique automobile, nous établirons une déduction d'impôt visant à compenser le coût exceptionnel de leurs outils.

Les 29 conseils sectoriels du Canada sont des partenariats dirigés par l'industrie qui réunissent des travailleurs, des employeurs et des éducateurs dans le cadre d'une nouvelle approche concrète pour le développement des compétences. Ces conseils, qui œuvrent dans des domaines comme le textile, le tourisme et la biotechnologie, examinent les compétences nécessaires aujourd'hui et celles qui le seront demain, élaborent des programmes de formation et dirigent les travailleurs vers de nouvelles possibilités d'emploi. Puisque ces conseils donnent des résultats probants, nous étendrons leur réseau rapidement à d'autres secteurs stratégiques et, avec le temps, nous doublerons leur financement à 60 millions de dollars.

### *Le budget*

Dans la même veine, si nous voulons que le Canada exploite les possibilités énormes de demain, nous devons former dès aujourd'hui la prochaine génération de chefs d'entreprise. C'est pourquoi le gouvernement fera fonds sur les initiatives existantes et investira à nouveau pour permettre aux jeunes entrepreneurs de recevoir l'encadrement, l'expérience de travail et le soutien financier dont ils ont besoin afin que leurs idées deviennent réalité.

•(1635)

[Français]

Les toutes premières années de l'enfant sont critiques sur le plan de sa croissance et de son bien-être. Elles établissent les fondations de leur capacité d'apprendre, de travailler, en somme, de s'épanouir.

Ainsi, l'an dernier, le gouvernement fédéral a conclu une entente historique avec les provinces et les territoires afin de promouvoir le développement de la petite enfance à travers le Canada. Cette entente fut signée par le premier ministre.

Dans l'esprit de cette entente, nous allons bâtir sur les programmes fédéraux actuels avec un accent particulier sur les enfants des premières nations qui vivent dans les réserves.

C'est effectivement la qualité de vie des enfants d'aujourd'hui qui mènera les premières nations à un meilleur avenir demain.

Voilà pourquoi nous allons améliorer des initiatives telles que le programme Bon départ, que nous allons intensifier nos efforts pour réduire l'incidence et les effets du syndrome d'alcoolisme foetal et que nous allons faire plus pour aider les enfants souffrant de difficultés d'apprentissage à l'école.

En tout, ce budget consacre 185 millions de dollars supplémentaires au cours des deux prochaines années afin d'aider les enfants autochtones à démarrer le mieux possible dans la vie.

L'acquisition de connaissances nouvelles et la capacité de les mettre en marché constituent des facteurs essentiels à la réussite dans la nouvelle économie.

Par contre, il ne faut pas perdre de vue que les percées à cet égard sont le fruit, non du hasard, mais d'un effort soutenu et acharné.

La recherche d'aujourd'hui est la source des nouveaux emplois de demain. C'est pourquoi le gouvernement investit de manière substantielle pour que le Canada soit à l'avant-garde des nouvelles frontières du savoir.

En 1997, nous avons créé la Fondation canadienne pour l'innovation afin d'augmenter la capacité de nos universités, de nos collèges et de nos hôpitaux à mener à bien des recherches de calibre international.

Cette année seulement, la Fondation fournira 300 millions de dollars à des institutions, les petites comme les grandes, pour établir des infrastructures de recherche de pointe et ce, dans des domaines tels que la santé, l'environnement, les sciences naturelles et le génie.

L'an prochain, plus de 480 millions de dollars seront octroyés par la Fondation, ce qui, combinés avec les apports de ses partenaires, permettra la mise en place, dans les universités canadiennes, de nouvelles infrastructures de recherche d'une valeur de plus d'un milliard de dollars.

De surcroît, dans le budget 2000, nous avons créé les Chaires de recherche du Canada afin d'attirer les meilleurs chercheurs du monde et de retenir les meilleurs au Canada.

L'an dernier, nous avons fourni le financement pour 400 de ces chaires. Cela doublera à 800 cette année et augmentera à 1 200 l'année prochaine.

Quand la mise en oeuvre de ce programme sera complétée en 2004-2005, il y aura près de 2 000 nouvelles chaires de recherche dans les universités canadiennes.

[Traduction]

La réussite du Programme des chaires de recherche du Canada se mesurera à la qualité de ses chercheurs.

Prenez par exemple le cas du docteur Deborah Zamble, une Canadienne qui est restée aux États-Unis pour faire des études postdoctorales à la Harvard Medical School. Grâce au Programme, elle est maintenant de retour au pays à l'Université de Toronto. La même chose s'est produite pour le docteur Neil Adames, de l'Université de l'Alberta, qui est revenu de la Washington University School of Medicine. Tous les deux sont parmi les centaines de chercheurs de calibre international qui découvrent de nouvelles possibilités dans le Canada d'aujourd'hui. Ils feront en sorte que leur pays soit à l'avant-garde des percées scientifiques de demain.

Ainsi que nous venons de le voir, l'une des grandes priorités du gouvernement a été depuis quelque temps d'aider les universités canadiennes à se doter d'installations de recherche comparables à ce qui se fait de mieux dans le monde. Nos budgets précédents comportaient d'importantes mesures d'aide portant sur les coûts directs de la recherche. Cependant, nombreux sont ceux qui nous ont indiqué que cette aide devait être accrue en ce qui a trait aux coûts indirects des activités de recherche. Nous sommes entièrement d'accord.

C'est ce qui explique pourquoi, l'an dernier, le gouvernement a annoncé qu'il affectait 400 millions de dollars de plus à la Fondation canadienne pour l'innovation afin de lui permettre de fournir des subventions au titre des coûts de fonctionnement des infrastructures de recherche dont elle assure le financement. C'est également pour cette raison que, lorsque nous avons conçu le Programme des chaires de recherche du Canada, nous l'avons fait de manière à accorder un soutien portant sur l'ensemble des coûts de la recherche.

Pour ce qui est de l'avenir, nous travaillerons avec le milieu universitaire sur les façons de fournir une aide constante au titre des coûts indirects, qui soient à la fois prévisibles et abordables. Nous prévoyons dans ce budget des fonds de 200 millions de dollars dans le but de contrebalancer les coûts indirects de la recherche.

Nous savons que la recherche fondamentale constitue l'assise nécessaire à toute recherche appliquée. C'est pourquoi les budgets des années précédentes affectaient des ressources additionnelles à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée en sciences naturelles, en génie ainsi que dans les sciences humaines, par le truchement des organismes subventionnaires compétents. Dans le présent budget, nous continuons en ce sens, en majorant de 7 p. 100 le financement de ces organismes.

Dans le cadre de son budget de 1998, le Canada a marqué sa volonté de devenir le leader mondial du domaine des technologies de réseau à haut débit par la création de CA\*net3. Aujourd'hui, dans le but de nous maintenir à l'avant-garde dans ce domaine, le présent budget prévoit des fonds de 110 millions de dollars pour l'élaboration et l'exploitation de CA\*net4, ce dont profiteront les organismes de recherche de l'ensemble du pays, notamment de nombreuses petites universités et collèges communautaires.

*Le budget*

En ce qui concerne l'avenir, ainsi que nous l'avons déclaré dans le discours du Trône, nous allons travailler avec l'industrie canadienne, les provinces, les collectivités et le public au sujet des solutions du secteur privé pour élargir la couverture des réseaux à large bande au pays, en particulier dans les régions rurales et éloignées. Une planification plus soignée est de mise afin de nous acquitter de notre engagement, surtout si l'on considère l'évolution rapide de la technologie; par conséquent, nous nous fixons maintenant comme échéance la fin de 2005.

Compte tenu de l'évolution éventuelle de la situation, nous pensons qu'il est possible que la meilleure démarche à suivre pour garantir un accès par réseau à large bande pourrait bien consister à étendre la portée du Programme d'accès communautaire et du Rescol. Par conséquent, en plus de prolonger ces programmes jusqu'en 2003-2004, ce qui représente un investissement annuel de 40 millions de dollars, nous réservons 35 millions de dollars par année pour la période de trois ans suivant cette date, afin d'appuyer l'expansion des réseaux à large bande.

Les résultats de la recherche doivent devenir une source d'emplois pour tous les Canadiens, et non simplement une source d'inspiration pour d'autres. Ne perdons pas notre avantage maintenant. Pour atteindre une masse critique dans les domaines les plus nouveaux du savoir, le Conseil national de recherches du Canada met en place des centres de technologie d'un bout à l'autre du pays. Pensons notamment au centre spécialisé dans le commerce électronique au Nouveau-Brunswick, au Centre de technologie de pointe sur l'aluminium au Québec et à l'Institut national de nanotechnologie en Alberta. Dans le présent budget, pour soutenir les centres technologiques établis par le CNRC dans d'autres régions du Canada, nous augmenterons de 40 millions de dollars par année le soutien demandé afin de créer les regroupements nécessaires à la réussite au sein de l'économie du savoir.

• (1640)

Il en est peu au sein de notre pays qui se soient engagés sur la voie de l'innovation avec plus de dynamisme que les membres de la collectivité agricole. Toutefois, les dernières années ont été pénibles pour bien des familles d'agriculteurs, notamment ceux qui se spécialisent dans la culture des céréales et des oléagineux.

Pour cette raison, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, de concert avec ses homologues provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des groupes d'agriculteurs, élabore une nouvelle politique agricole intégrée et financièrement viable. En outre, le premier ministre a mis sur pied le Groupe de travail du caucus sur les voies de l'avenir dans l'agriculture.

Le gouvernement réitère aujourd'hui son engagement envers ce processus de renouveau et confirme qu'il fournira sa juste part du financement prévisible à long terme qui est requis pour appuyer l'instauration d'une nouvelle approche en matière d'agriculture.

• (1645)

[Français]

Alors que nous investissons dans les possibilités qui s'ouvrent chez nous, nous ne devons pas négliger ceux qui, hors de nos frontières, ont les besoins les plus criants.

C'est d'ailleurs le premier ministre qui a pris l'initiative dans ce dossier, en faisant du développement de l'Afrique une pièce maîtresse du Sommet du G-8, qui se tiendra au Canada en juin.

Peuple plein de compassion, nous, Canadiens, savons que la faim ne connaît aucun credo, la misère aucune religion.

Ainsi, afin d'aider à réduire la pauvreté, à fournir une éducation de base à tous et à mettre l'Afrique sur la voie d'un avenir meilleur sur une base plus durable, ce budget crée un nouveau Fonds pour l'Afrique de 500 millions de dollars.

De plus, dans le contexte de nos obligations internationales envers les peuples et les pays dans le besoin, nous devons aussi aider celui qui est le plus directement touché par la guerre en Afghanistan, soit le peuple afghan. Afin de lui apporter aide et réconfort, vivres et vêtements, ce budget lui consacre 100 millions de dollars.

Finalement, nous affecterons 400 millions de dollars de plus à l'aide internationale en général, ce qui portera nos nouveaux engagements à ce chapitre à un milliard de dollars au cours des trois prochaines années.

[Traduction]

Toute économie moderne doit être dotée de l'infrastructure de base nécessaire à son soutien. Qu'il s'agisse d'autoroutes, de transport en commun ou de ports de pêche, le Canada doit posséder l'infrastructure matérielle dont il a besoin pour réussir.

Des investissements dans l'infrastructure stimuleront la création d'emplois à court et à moyen termes et accroîtront la productivité et la compétitivité de l'économie à long terme. Ce sont les éléments à travailler et voici le temps de nous en occuper.

Nous reconnaissons que les coûts de ces projets sont souvent énormes et dépassent la capacité d'un seul palier de gouvernement. Je songe par exemple à la candidature du Canada pour les Jeux olympiques de 2010. Nous savons que la Colombie-Britannique constituerait un cadre magnifique et nous partageons les espoirs et les rêves des citoyens de Whistler et de Vancouver. C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que nous fournirons le financement nécessaire au soutien de cette candidature. Qui plus est, si cette candidature est retenue, nous ferons davantage.

Nous reconnaissons également que nos grandes villes s'avèrent trop importantes pour notre économie, notre qualité de vie et pour notre signature en tant que nation pour que nous les laissions dans une situation difficile. Nous savons aussi que la même logique s'applique aux municipalités plus petites, qu'elle se trouvent dans le secteur rural ou qu'elles soient éloignées des grands centres, toutes sont désireuses de favoriser le développement économique pour offrir des perspectives d'avenir alléchantes à leurs jeunes citoyens.

Ce sont les raisons pour lesquelles, dans le budget de 2000, nous avons annoncé la création d'un nouveau programme ayant pour but de reconstruire et de moderniser l'infrastructure du pays, en partenariat avec les provinces et les municipalités. La contribution du gouvernement fédéral à ce programme s'élève à 2 milliards de dollars; ces fonds seront grandement mis à profit d'ici quelques mois à peine, et il en sera de même pour les 600 millions de dollars destinés aux autoroutes annoncés par la même occasion.

Aujourd'hui, afin de maintenir l'élan qui a été donné, je veux annoncer la création d'une nouvelle fondation, dont le mandat sera d'assurer le financement de grands projets d'infrastructures d'un bout à l'autre du Canada, comme les transports urbains, les principales routes interurbaines et les grands projets de traitement des eaux usées, lorsqu'ils dépassent la capacité des programmes existants.

### *Le budget*

Le nouvel organisme, qui s'appellera la fondation pour l'infrastructure stratégique, collaborera avec les administrations provinciales et municipales, et il appuiera l'établissement de partenariats entre l'État et le secteur privé pour combler les besoins essentiels en matière d'infrastructure dans l'optique de l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle. Le gouvernement du Canada affectera au moins 2 milliards de dollars à cette fondation.

Lorsque nous discutons d'infrastructure, il ne faut pas considérer uniquement les éléments qui soutiennent les activités commerciales, car l'infrastructure est, à sa manière, le fondement même de notre société. Le logement est un besoin fondamental pour tous les Canadiens, les personnes âgées tout comme les jeunes familles, et il nous incombe à toutes et à tous que ce besoin soit comblé.

Dans un grand nombre de nos centres urbains, il existe une pénurie de logements à loyer modique; il y a aussi des problèmes de logement dans les régions éloignées. Pour régler ce problème, le gouvernement s'est engagé à investir 680 millions de dollars sur cinq ans dans le domaine des logements à coût modique. Nous sommes heureux d'avoir pu conclure une entente avec les provinces et les territoires, et nous espérons que les travaux de construction commenceront dès que possible.

• (1650)

[Français]

Dans le Budget 2000, nous avons annoncé différentes initiatives visant la viabilité de l'environnement et la mise au point de technologies novatrices.

Deux de ces initiatives, soit le Fonds d'habilitation municipale écologique, doté de 25 millions de dollars, et le Fonds d'investissement municipal écologique, doté de 100 millions de dollars, ont déjà donné naissance à plus d'une centaine de projets.

Ils innovent dans des domaines allant de l'économie de l'eau et de l'énergie aux transports en commun, en passant par le détournement des déchets et l'énergie renouvelable. Ces fonds améliorent la qualité de notre vie, en plus d'affirmer notre statut de leader en matière de technologies de l'environnement.

Nous tenons ici à remercier la Fédération canadienne des municipalités pour son initiative et pour la manière dont elle gère cet argent. Nous annonçons donc aujourd'hui que nous doublons notre contribution à ces deux fonds.

[Traduction]

On trouve au Canada, comme dans la plupart des pays, des terres contaminées qui demeurent de ce fait inexploitées et improductives. De tels sites peuvent être assainis et contribuer par la suite à la santé et à la prospérité économique des collectivités locales. Ainsi, répondant au gouvernement, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a accepté d'élaborer une stratégie nationale sur le réaménagement des terrains abandonnés pour que le Canada puisse continuer à jouer un rôle de leadership à l'échelle internationale en matière de mesures curatives.

Finalement, reconnaissant qu'il y ait peu de choses plus essentielles à la vie que la qualité de l'air que nous respirons et afin de réduire les gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique, le présent budget financera un nouveau programme à long terme visant à encourager la production d'énergie éolienne, importante source d'énergie renouvelable.

Avant de faire le point sur les finances publiques, j'aimerais aborder un dernier sujet, et non le moindre. Nous reconnaissons tous le rôle vital que jouent les petites et les moyennes entreprises dans la création d'emplois et la croissance de notre économie. Dans les

derniers budgets, nous avons pris un certain nombre de mesures qui visaient à donner suite à leurs préoccupations particulières. Nous le faisons encore aujourd'hui.

J'ai exposé précédemment un programme exhaustif visant à faciliter les échanges commerciaux transfrontaliers avec les États-Unis. Les mesures en question seront à l'avantage de tous les Canadiens; mais nous pouvons faire plus pour assurer l'essor de nos petites entreprises.

D'abord, afin d'aider ces entreprises à acheminer leurs produits de l'autre côté de la frontière, nous établirons de petits bureaux là où la demande le justifie pour leur offrir une aide personnalisée. Deuxièmement, nous mettrons en place les systèmes nécessaires afin de permettre aux entreprises de plus petite taille de remplir et de soumettre leurs déclarations de douane à l'importation, et d'acquitter les droits qui s'y rattachent, sur Internet. Enfin, dans le but d'améliorer leurs flux de trésorerie en cette période de ralentissement économique, nous autoriserons les petites et moyennes entreprises à différer de six mois le versement de leurs acomptes provisionnels d'impôt des sociétés des mois de janvier, février et mars 2002. Le montant d'impôt des petites entreprises qui sera ainsi reporté, sans pénalité et sans intérêt, s'établira à 2 milliards de dollars.

Passons maintenant à la situation financière de la nation.

Nous avons pris pour habitude de prévoir une réserve pour éventualités de quelque 3 milliards de dollars dans le cadre de nos projections, dans le but de nous prémunir contre les impondérables. De plus, lorsque cette réserve n'a pas été requise, nous l'avons systématiquement affectée au remboursement de la dette.

Cette année toutefois, en raison des circonstances découlant du ralentissement de l'économie mondiale et des exigences imprévues en matière de sécurité à la suite des événements du 11 septembre, nous devons utiliser une partie de la réserve pour éventualités prévue pour le présent exercice et les deux suivants. Par conséquent, la réserve pour éventualités s'établit maintenant à 1,5 milliard de dollars pour les quatre derniers mois de l'exercice actuel. Étant donné les prévisions économiques, toute réserve de cette nature à la fin de l'exercice ne servira pas au paiement de la dette mais bien au financement de la Fondation pour l'infrastructure stratégique et du Fonds pour l'Afrique.

Cela dit, je suis en mesure de confirmer aujourd'hui qu'en dépit du ralentissement économique mondial et des effets du 11 septembre, le Canada atteindra le déficit zéro pour la cinquième année consécutive, du jamais vu depuis 50 ans.

En 2002-2003, la réserve pour éventualités sera de 2 milliards de dollars, et de 2,5 milliards en 2003-2004. Grâce à ces réserves, je peux également confirmer que, si les projections actuelles se maintiennent, ou selon même la moyenne des quatre prévisions de croissance les plus pessimistes du secteur privé, nous aurons un budget équilibré ou excédentaire l'an prochain et l'année d'après, pour un total de sept budgets équilibrés consécutifs.

• (1655)

[Français]

Je suis en mesure de confirmer aujourd'hui qu'en dépit du ralentissement économique mondial et des effets du 11 septembre, le Canada atteindra le déficit zéro pour une cinquième année consécutive, du jamais vu en 50 ans.

De plus, en vertu des projections actuelles, nous aurons un budget équilibré l'an prochain et l'année d'après, pour un total de sept budgets équilibrés consécutifs.

*Le budget*

Ce budget énonce les décisions que nous avons prises face à l'incertitude qui prévaut à l'heure actuelle. Elles reflètent notre détermination à soutenir les Canadiens et les Canadiennes en ces temps difficiles. Nos choix sont l'aboutissement d'une évaluation de ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire.

Par exemple, nous ne pouvons pas relancer l'économie américaine. Ce que nous pouvons faire, par contre, c'est aider les Canadiens et les Canadiennes à surmonter la tempête, et cela, nous le faisons.

Dans un premier temps, en assainissant les finances publiques, ainsi qu'en atteignant nos cibles d'inflation, nous avons rendu possible à la politique monétaire de fournir un stimulant de poids, grâce à des taux d'intérêt plus bas.

La Banque du Canada a ainsi pu réduire les taux d'intérêt de 3,5 points de pourcentage, une baisse dont la moitié est venue après le 11 septembre, avec, comme résultat, plus d'argent dans la poche des Canadiens. Par exemple, dans le cas d'une famille sollicitant une hypothèque de 100 000 \$, les paiements annuels seront de 2 200 \$ moins élevés qu'il y a un an. De même, une petite entreprise ayant un emprunt de 250 000 \$ au taux préférentiel effectuera des paiements annuels de près de 9 000 \$ inférieurs à il y a un an.

*[Traduction]*

Nous avons aussi donné un bon coup de pouce à l'économie en réduisant les impôts. Dans le budget de 2000, nous avons accordé les plus importantes réductions d'impôt de l'histoire du Canada. De plus, en octobre dernier, nous avons accéléré la mise en application de ces réductions. Grâce aux réductions d'impôt, les familles et les entreprises canadiennes ont disposé cette année de 17 milliards de dollars de plus. D'ici l'an prochain, la valeur des réductions d'impôt atteindra les 20 milliards de dollars. Cela représente un stimulant de première importance, dont on commence d'ailleurs déjà à constater les effets dans l'ensemble de l'économie.

Dans le cas d'une famille de quatre personnes, qui compte deux salaires totalisant 60 000 \$, ces réductions d'impôt représentent une économie de 1 000 \$ par année, soit une diminution de 18 p. 100 de son impôt payable. D'ici moins de trois ans, cette diminution aura atteint 34 p. 100.

Une famille de quatre personnes qui compte un salaire de 40 000 \$ paiera environ 1 100 \$ de moins d'impôt cette année, ce qui représente une économie de 32 p. 100. D'ici 2004, la réduction d'impôt dont elle bénéficiera va atteindre presque 2 000 \$, ou 59 p. 100.

Il ne faut pas oublier non plus le stimulant que représentent les investissements stratégiques qui sont annoncés dans ce budget ou qui avaient été prévus précédemment: ces investissements se chiffreront à quelque 9 milliards de dollars cette année et atteindront 11 milliards de dollars l'an prochain.

Si l'on conjugue ces dépenses aux réductions d'impôt, et sans même tenir compte des avantages découlant des faibles taux d'intérêt, la valeur totale de ces stimulants s'élève à près de 26 milliards de dollars cette année, soit 2,4 p. 100 du produit intérieur brut (PIB), et à 31 milliards, ou 2,8 p. 100 du PIB, l'an prochain. Il s'agit d'un formidable soutien à l'économie canadienne, et qui est fidèle à notre plan à long terme pour l'avenir.

Lorsque l'on traverse des temps difficiles, la gestion économique exige que l'on sache parvenir à un juste équilibre. C'est ce que fait le présent budget. Il offre un soutien important à un moment critique, mais il ne met pas en péril les progrès de notre passé ou le potentiel de notre avenir. Il fait fond sur les éléments économiques

fondamentaux mis en place grâce au labeur acharné des Canadiens, et il contribue même à les renforcer. En effet, de même que nous devons affronter résolument les défis qui nous attendent, nous devons également comprendre entièrement la nature de nos forces.

Il est indéniable que nous sommes plus à même de composer avec le ralentissement actuel que nous ne l'étions lors de celui qui est survenu au début des années 1990. À l'époque, les budgets étaient déficitaires depuis 20 ans, alors qu'aujourd'hui, nous venons d'enregistrer notre cinquième budget équilibré d'affilée. Au milieu des années 1990, notre ratio de la dette au PIB atteignait 71 p. 100. D'ici l'an prochain, il descendra sous la barre des 50 p. 100, ce qui ne s'est pas vu depuis 17 ans.

Au milieu des années 1990, 36 cents de chaque dollar de recettes du gouvernement servaient à acquitter les frais de service de la dette, comparativement à 23 cents à l'heure actuelle. Nous avons d'ailleurs été en mesure de rembourser près de 36 milliards de dollars de la dette au cours des quatre derniers exercices, dont 17,1 milliards lors de l'exercice précédent, ce qui s'est traduit par une économie de 2,5 milliards par année au titre des intérêts.

Au début des années 1990, la balance courante du Canada était lourdement déficitaire et notre dette étrangère était à la hausse. À l'heure actuelle, le solde de la balance courante est nettement excédentaire, tandis que notre dette étrangère est passée de 44 p. 100 du PIB à 20 p. 100 environ.

Avant les années 1990, les résultats obtenus par le Canada au chapitre de l'inflation n'étaient guère reluisants. À l'opposé, voilà maintenant 10 ans que nous nous fixons des cibles afin de maintenir le taux d'inflation à un faible niveau, et que nous réussissons à les atteindre.

Au début des années 1990, notre crédibilité au plan budgétaire était faible, de sorte que les taux d'intérêt à court terme dépassaient les 13 p. 100, malgré les problèmes de l'économie. Ces taux sont maintenant de 2 p. 100 environ, soit leur point le plus bas en plus de 40 ans.

Finalement, au début des années 1990, de nombreux Canadiens étaient fortement préoccupés par la viabilité incertaine de notre régime de revenu de retraite. Aujourd'hui, le Régime de pensions du Canada est sûr et solide, ainsi que le confirme le rapport actuariel indépendant déposé ce matin.

Ce qu'il faut retenir ici, c'est que ces progrès que nous sommes parvenus à accomplir au cours des récentes années en tant que collectivité nous permettront non seulement de traverser les perturbations actuelles, mais aussi de tirer pleinement avantage de la reprise économique lorsqu'elle débutera.

## ● (1700)

Tout cela explique pourquoi nous ne permettrons pas que les événements du 11 septembre nous fassent dévier de notre chemin. L'histoire de notre pays est marquée par de grandes réussites, par le regard porté au-delà des défis du temps présent vers les possibilités que recèle l'avenir. Chaque génération a contribué à notre réussite, et chacun a su faire preuve d'optimisme. C'est aujourd'hui à nous qu'il appartient d'ouvrir la voie à un avenir meilleur.

Il n'y a aucun miracle. Nous y parviendrons principalement grâce à notre façon de nous gouverner en cette période d'incertitude mondiale, en répondant aux besoins actuels tout en évitant les erreurs du passé, en préservant notre capacité à poursuivre notre plan à long terme, qui est d'investir dans les gens, de réduire les taxes et la dette, d'investir dans une économie plus solide et une société plus équitable.

*Le budget*

• (1705)

[Français]

Les Canadiens se souviennent des choix difficiles des années 1990, alors que nous tentions de mettre les déficits derrière nous.

Nous n'allons pas mettre en péril les finances de la nation.

Nous n'allons pas déposer sur les épaules de nos enfants et de nos petits-enfants un fardeau qu'ils n'ont pas à porter, une hypothèque qu'ils n'ont pas à payer.

[Traduction]

Regardons ce que les Canadiens ont accompli au cours des dernières années. Nous avons su éliminer un déficit qui nous paralysait et majoré la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Nous avons procédé à la réindexation des tables d'impôt au profit des Canadiens à faible revenu, tout en remboursant une partie importante de la dette. Nous avons de plus réduit les impôts et investi dans nos enfants, dans l'éducation, dans la recherche et dans les soins de santé.

Qu'il n'y ait aucun doute que le plan qui est à l'origine de tous ces résultats nous donnera les moyens de composer avec le ralentissement actuel et d'être prêts en prévision de la reprise à venir. Dans ce plan, les politiques sont le moyen, la fin étant une existence meilleure pour la population. Notre plan repose sur une compréhension des grands courants du changement et permet aux Canadiens de faire que ce changement soit à leur avantage. Il repose aussi sur l'idée que, dans un monde où la technologie fait de tous les pays des voisins, rares sont ceux qui seront en mesure de montrer la voie à suivre. Et le Canada doit être l'un d'eux.

C'est sur cela que repose le présent budget. Il s'agit de composer avec le présent afin de pouvoir s'appropriier l'avenir. Aussi devons-nous nous engager à travailler ensemble plus que jamais, à réaffirmer notre but, à garder confiance en notre cheminement et à rester guidés, en ces temps de changement, par des valeurs inaltérables. Nous avons élaboré ce budget en sachant que, comme pays, nous avons à peine commencé à prendre conscience de notre potentiel et qu'il y a tant de choses qui nous attendent encore. Si nous savons y faire, nous avons à notre portée un avenir plus sûr et plus prospère que jamais.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, nous avons attendu ce budget pendant 652 jours. Comme l'a dit le premier ministre, il est incontestable que ce budget a été établi par le premier ministre lui-même, et non pas par le ministre des Finances. La semaine dernière, son directeur des communications a déclaré:

Ce budget sera préparé par une seule personne et il s'agit du premier ministre, pas du ministre des Finances.

Il a ajouté que le premier ministre n'appréciait pas la façon dont on s'y prenait pour établir ce budget.

Cela est parfaitement clair, puisque ce budget néglige de répondre aux deux attentes exprimées par les Canadiens, à savoir la prise en compte dans le budget de leurs besoins en matière de sécurité nationale et de sécurité économique.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, je vous prie. La présidence doit pouvoir entendre les observations du député de Calgary-Sud-Est. Un peu d'ordre, s'il vous plaît. Le député de Calgary-Sud-Est a la parole.

**M. Jason Kenney:** Ils ont à peu près autant de respect pour la dissidence que pour les contribuables, monsieur le Président. Il est parfaitement clair dans le budget que le gouvernement n'a pas apprécié ce qu'ont fait les Canadiens. Le 11 septembre, notre congé

d'Histoire a pris fin. Les Canadiens ont dès lors compris que la toute première priorité du gouvernement fédéral doit être de fournir les ressources nécessaires pour assurer la défense nationale et défendre la sécurité et la souveraineté des Canadiens.

Le budget prévoit seulement 300 millions de dollars sur cinq ans pour le ministère de la Défense nationale, au moment même où la vérificatrice générale dit que le ministère aura besoin de 1,2 milliard de dollars au moins, au moment même où le Congrès des associations de la Défense parle de 2 milliards de dollars par année au moins. Le ministre de la Défense nationale devrait avoir honte de ne pas avoir exigé au Cabinet que l'on appuie nos militaires, hommes et femmes.

Le budget ne ramènera même pas les budgets de la GRC et du SCRS aux niveaux de 1994, soit où ils en étaient avant d'être sabrés. Le budget ne prévoit pas les ressources qu'exigent et attendent les Canadiens et dont on a besoin aux premières lignes de notre défense et de notre sécurité nationales.

Sur le plan de la sécurité économique, ce budget est un échec lamentable. Le ministre des Finances ne reconnaît même pas qu'il a mené le Canada dans une récession. Quelle est sa solution? Il prévoit hausser l'an prochain de 6 p. 100 l'impôt sur les emplois, les charges sociales combinées. Au lieu de créer des emplois, ce budget et cette démarche financière vont en éliminer. Les libéraux n'ont pas su mettre d'ordre dans leurs priorités.

Quand les Canadiens vont-ils enfin se rendre compte que, aujourd'hui plus que jamais, nous devons réduire l'énorme fardeau de la dette qui fait que notre monnaie a atteint le niveau le plus bas de son histoire, ce qui continue à nuire à notre revenu disponible et à la prospérité de notre pays. Le budget ne prévoit même pas l'affectation du moindre montant à la réduction de la dette. En réalité, le ministre des Finances a dû trafiquer les livres et déplacer ses propres balises pour établir des chiffres montrant qu'il n'y aura pas de déficit. Il a éliminé le facteur de prudence. Il a réduit de moitié le facteur de prévoyance. Il n'a pas affecté le moindre dollar venant de ces deux comptes à la réduction de la dette. Ils sont tout près d'une situation déficitaire dans les deux prochaines années.

Les libéraux ont trouvé plus d'argent pour la culture que pour l'agriculture. Il n'y a rien pour l'agriculture, alors que l'on prévoit des centaines de millions de dollars pour la Société Radio-Canada. Pourquoi leurs priorités sont-elles si mal placées?

• (1710)

[Français]

Alors que le gouvernement nous ramène au bord du précipice du déficit, les libéraux annoncent déjà qu'ils dépenseraient l'argent d'éventuels surplus dans des programmes de création artificielle d'emplois et d'aide à l'Afrique plutôt que de réduire la dette.

Les libéraux disent avoir investi dans la sécurité. Alors, comment peuvent-ils expliquer qu'ils ne mettent pas un sou dans le budget de base de la Défense nationale? La vérificatrice générale disait récemment qu'ils avaient besoin de 1,3 milliard de dollars pour maintenir le statu quo. Les libéraux mettent 1,3 milliard de dollars, mais sur une période de cinq années plutôt qu'une.

*Le budget*

[Traduction]

Le budget ne tient pas compte des priorités des Canadiens. Il ne repose pas sur les bonnes priorités. C'est un énorme budget de gaspillage. Si c'était un film, il serait intitulé «2001: L'odyssée du gaspillage» avec une hausse de 9,2 p. 100 dans les dépenses de programmes l'an prochain, soit la plus importante hausse des dépenses depuis 1979, lorsque ce premier ministre a été lamentable dans le rôle de ministre des Finances.

Demain, mes collègues et moi préciserons les raisons pour lesquelles nous présenterons un amendement à la motion concernant ce budget pour condamner le gouvernement qui a négligé de mettre de l'ordre dans ses priorités en une période d'urgence sur les plans

économique et de la sécurité, qui a négligé d'affecter les ressources là où il le fallait, soit avant tout à la lutte en matière de sécurité nationale, et qui a négligé de rétablir la sécurité économique au pays. Nous avons hâte de participer à ce débat. Pour l'instant, je propose:

Que le débat soit ajourné maintenant.

(La motion est adoptée.)

**Le Président:** En conformité avec le paragraphe 83(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office. Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain.

(La séance est levée à 17 h 15.)

---



# TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 10 décembre 2001

<b>Recours au Règlement</b>			
<b>Projet de loi C-43—Décision de la présidence</b>			
Le Président .....	8033		
<b>INITIATIVES PARLEMENTAIRES</b>			
<b>Les services de transport</b>			
M. Johnston .....	8033		
Motion .....	8033		
M. Malhi .....	8035		
M. Hearn .....	8037		
M. Martin (Winnipeg-Centre) .....	8038		
M. Schmidt .....	8039		
M. Johnston .....	8040		
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>			
<b>La Loi sur la concurrence</b>			
Projet de loi C-23. Troisième lecture .....	8041		
M. Drouin .....	8041		
M. Penson .....	8041		
M. Bergeron .....	8043		
Mme Desjarlais .....	8045		
M. McNally .....	8047		
M. Bagnell .....	8047		
Mme Girard-Bujold .....	8048		
M. Strahl .....	8048		
M. Szabo .....	8051		
M. McTeague .....	8052		
M. McTeague .....	8052		
<b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>			
<b>Le tabagisme</b>			
M. Patry .....	8055		
<b>L'économie</b>			
M. Anders .....	8055		
<b>Le multiculturalisme</b>			
Mme Phinney .....	8055		
<b>La course Terry Fox</b>			
M. Adams .....	8055		
<b>Charles Melville Price</b>			
M. Dromisky .....	8056		
<b>Les anciens combattants</b>			
M. Bailey .....	8056		
<b>Les droits humains</b>			
Mme Allard .....	8056		
<b>Les infrastructures routières</b>			
M. Lanctôt .....	8056		
<b>Hanoukka</b>			
M. Cotler .....	8056		
<b>La Hanoukka</b>			
M. Rajotte .....	8057		
<b>Chris Hadfield</b>			
M. Pratt .....		8057	
<b>Taiwan</b>			
M. Robinson .....		8057	
<b>Sima Samar</b>			
Mme Lalonde .....		8057	
<b>La Journée des droits de l'homme</b>			
Mme Sgro .....		8057	
<b>La Journée des droits de l'homme</b>			
M. Herron .....		8058	
<b>Le Festival de Stratford</b>			
M. Richardson .....		8058	
<b>L'économie</b>			
M. Grewal .....		8058	
<b>QUESTIONS ORALES</b>			
<b>La ministre de la Coopération internationale</b>			
M. Hill (Macleod) .....		8058	
M. Gray .....		8058	
M. Hill (Macleod) .....		8059	
M. Gray .....		8059	
M. Hill (Macleod) .....		8059	
M. Gray .....		8059	
M. Obhrai .....		8059	
M. Gray .....		8059	
M. Obhrai .....		8059	
M. Gray .....		8059	
<b>L'assurance-emploi</b>			
M. Duceppe .....		8059	
M. McCallum .....		8059	
M. Duceppe .....		8059	
M. McCallum .....		8060	
M. Gauthier .....		8060	
M. Gray .....		8060	
M. Gauthier .....		8060	
M. McCallum .....		8060	
<b>Les affaires autochtones</b>			
M. Martin (Winnipeg-Centre) .....		8060	
M. Finlay .....		8060	
M. Martin (Winnipeg-Centre) .....		8060	
M. Finlay .....		8060	
<b>La ministre de la Coopération internationale</b>			
Mme Grey .....		8060	
M. Gray .....		8061	
M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....		8061	
M. Gray .....		8061	
Mme Gallant .....		8061	
M. Gray .....		8061	
Mme Gallant .....		8061	
M. Gray .....		8061	
Mme Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis) .....		8061	
M. Gray .....		8061	







**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**